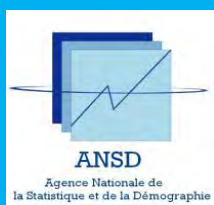


REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN**



Rapport global du Recensement général des Entreprises



Projet de Rénovation des Comptes Nationaux (PRCN)



RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (RGE)

Janvier 2017

EQUIPE DE DIRECTION

Aboubacar Sédikh BEYE	Directeur Général de l'ANSD
Babacar NDIR	Directeur Général Adjoint de l'ANSD
Mbaye FAYE	Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PRCN
Astou SAGNA	Chef de Projet du RGE
Bocar KA	Chef de l'Unité opérationnelle du RGE

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant – BP 116 Dakar RP Dakar RP

Tel : 33 869 21 67 / 33 869 21 39 – Fax : 33 869 21 63

Site web: www.ansd.sn Mail: statsenegal@ansd.sn

TABLE DES MATIERES

EQUIPE DE DIRECTION	ii
TABLE DES MATIERES	iii
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	ix
LISTE DES ENCADRES.....	xi
LISTE DES ANNEXES	xii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	xiii
AVERTISSEMENT	xv
RESUME ANALYTIQUE.....	xvi
AVANT-PROPOS.....	xviii
INTRODUCTION	1
Chapitre I : METHODOLOGIE DU RGE.....	3
I.1.Objectifs du RGE	4
I.2. Champ du RGE.....	4
I.3. Phase préparatoire du RGE.....	4
I.3.1. Elaboration des outils de collecte	4
I.3.2. Phase de la cartographie	5
I.3.3. Recrutement et formation du personnel de terrain	5
I.3.4. Enquête pilote	5
I.3.5. Campagne de sensibilisation.....	6
I.4.Phase de collecte du RGE	6
I.4.1 Organisation au niveau national	7
I.4.2 Organisation au niveau des pôles	7
I.4.3 Organisation au niveau des régions.....	7
I.5. Saisie et transfert des données	7
I.6. Traitement des données.....	8
Chapitre II : CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES.....	9
II.1. Répartition des unités économiques selon les régions	10
II.2. Forme et régime juridiques	10
II.2.1. Forme juridique	11
II.2.2. Régime juridique	12
II.3. Branches d'activité.....	13
II.4. Conditions de travail.....	15
II.4.1. Cadre de travail.....	16
II.4.2. Inscriptions aux institutions de prévoyance retraite et de sécurité sociale	16
II.5. Taille des entreprises	18

II.5.1. Taille et branche d'activité.....	19
II.5.2. Taille des unités économiques et régions administratives.....	20
II.6. Tenue de comptabilité.....	21
II.7. Forme d'exploitation (formelle ou informelle).....	22
II.7.1. Forme d'exploitation et milieu de résidence.....	22
II.7.2. Forme d'exploitation et branche d'activité.....	23
II.7.3. Forme d'exploitation et régions administratives.....	24
II. 8. Actionnariat.....	25
Chapitre III : SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES.....	27
III.1. Capital social des personnes morales.....	28
III .1.1. Capital social des personnes morales selon la région.....	28
III .1.2. Capital social des personnes morales selon la branche d'activité.....	29
III .1.3. Capital social des personnes morales selon la nationalité du dirigeant majoritaire.....	29
III.2. Fonds de démarrage des personnes physiques.....	30
III.3. Chiffre d'affaires.....	31
III.3.1. Chiffre d'affaires et taille des entreprises.....	32
III.3.2. Chiffre d'affaires, forme et régime juridique.....	32
III.3.3. Chiffre d'affaires et branche d'activité.....	33
III.3.4. Chiffre d'affaires des entreprises et régions administratives.....	34
III.3.5. Chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation.....	34
III.4. Financement.....	36
III.4.1. Besoins de financement des entreprises.....	36
III.4.2. Sollicitation et sources de financement des entreprises.....	38
III.5. Emploi.....	41
III.5.1. Emploi et branche d'activité.....	41
III.5.2. Emploi et forme juridique.....	42
III.5.3. Emploi et régions administratives.....	43
III.5.4. Emploi et forme d'exploitation.....	44
III.5.5. Emploi et sexe.....	44
Chapitre IV : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS.....	45
IV.1. Sexe des propriétaires des entreprises individuelles.....	46
IV.2. Age des entrepreneurs individuels.....	47
IV.3 Niveau d'instruction des entrepreneurs individuels.....	48
IV.4 Nationalité des entrepreneurs individuels.....	51
Chapitre V : DIFFICULTES DES ENTREPRISES ET DISPOSITIFS D'APPUI.....	53

V.1.	Difficultés des entreprises	54
V.1.1.	Difficultés des entreprises et forme d'exploitation de l'entreprise	55
V.1.2.	Analyse de la difficulté des entreprises selon le milieu.....	56
V.1.3.	Analyse de la difficulté des entreprises selon la branche d'activité	56
V.1.4.	Difficultés et taille de l'entreprise	57
V.2.	Connaissance et appréciation des dispositifs d'appui	59
V.2.1.	Connaissance des dispositifs d'appui	60
V.2.2.	Connaissance des dispositifs d'appui et la forme juridique.....	60
V.2.3.	Connaissance des dispositifs d'appui selon le caractère formel ou informel de l'entreprise.....	61
V.2.4.	Niveau de connaissance des dispositifs d'appui selon la branche d'activité	61
V.2.5.	Niveau de connaissance des dispositifs d'appui et la région administrative	62
V.3.	Appréciation des dispositifs d'appui des entreprises	63
V.3.1.	Appréciation des dispositifs d'appui selon la taille de l'entreprise	63
V.3.2.	Appréciation des dispositifs d'appui selon le caractère formel et informel	64
V.3.3.	Appréciation des dispositifs d'appui et la branche d'activité	65
Chapitre VI : MARCHES PUBLICS ET AFFILIATION A DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET PATRONALES		66
VI.1.	Marchés publics.....	67
VI.1.1.	Connaissance des marchés publics	67
VI.1.1.1.	Connaissance de l'existence des marchés publics et forme d'exploitation....	67
VI.1.1.2.	Connaissance de l'existence des marchés publics et région administrative ..	68
VI.1.1.3.	Connaissance de l'existence des marchés publics et la branche d'activité...68	
VI.1.1.4.	Connaissance de l'existence des marchés publics et taille de l'entreprise....69	
VI.1.2.	Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics	70
VI.1.2.1.	Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics et le caractère formel/informel de l'entreprise	70
VI.1.2.2.	Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics et la branche d'activité.....	71
VI.1.2.3.	Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics et la taille de l'entreprise	71
VI.1.2.4.	Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics selon le type de contrôle	71
VI.2.	Affiliation à des organisations professionnelles ou patronales	72
VI.2.1.	Analyse de la répartition des entreprises et appartenance à une OPP et le milieu	72
VI.2.2.	Analyse de l'appartenance à une OPP et branche d'activité	72
VI.2.3.	Analyse de l'appartenance à une OPP et forme d'exploitation de l'entreprise ..	73
Chapitre VII : DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES.....		75

VII.1. Nature des entreprises à la création.....	76
VII.2. Evènements affectant la vie des entreprises	77
VII.3 Situation d'activité des entreprises	78
VII.3.1 Etat actuel d'activité	78
VII.3.2 Motifs de l'arrêt momentané d'activité	79
VII.4. Age des entreprises	80
CONCLUSION.....	84
PERSONNEL DU RGE.....	85
GLOSSAIRE.....	87
ANNEXES	89

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II.1 : Répartition des unités économiques par région selon la forme juridique (%)	11
Tableau II.2: Répartition des unités économiques par région selon le régime juridique (%)	13
Tableau II.3: Taux d'inscription à l'IPRES et à la CSS selon la branche d'activité (%)	17
Tableau II.4: Taux d'inscription à l'IPRES et à la CSS selon le milieu (%).....	17
Tableau II.5 : Répartition des unités économiques par taille selon la branche d'activité (%)	19
Tableau II.6 : Répartition des unités économiques par branche d'activité selon la taille (%)	20
Tableau II.7 : Répartition des entreprises par taille selon la région (%)	20
Tableau II.8 : Répartition des entreprises par région selon la taille (%)	21
Tableau II.9: Répartition des unités économiques par région selon la forme d'exploitation (%)	24
Tableau II.10 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon la région (%)	25
Tableau II.11: Répartition des unités économiques par type d'actionariat selon la taille de l'entreprise (%).....	25
Tableau II.12: Structure de l'actionariat suivant la taille de l'entreprise (%).....	25
Tableau II.13: Répartition des unités économiques par type d'actionariat selon la branche d'activité (%).....	26
Tableau II.14: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon le type d'actionariat (%).....	26
Tableau III.1 : Répartition des personnes morales par région selon le capital social (%).....	29
Tableau III.2: Répartition des personnes morales par branche d'activité selon le capital social (%)....	29
Tableau III.3: Répartition des personnes physiques par région selon le fonds de démarrage (%)	31
Tableau III.4: Répartition des personnes physiques selon le montant du fonds de démarrage par branche d'activité (%)	31
Tableau III.5: Répartition du chiffre d'affaires des entreprises selon la région (%).....	34
Tableau III.6: Répartition du chiffre d'affaires des entreprises formelles selon la région (%)	35
Tableau III.7: Répartition du Chiffre d'affaires des entreprises informelles selon la région (%)	35
Tableau III.8 : Proportion d'entreprises selon la nature du besoin de financement et la forme d'exploitation (%).....	37
Tableau III.9: Proportion d'entreprises selon la nature du besoin de financement et la forme juridique (%).....	37
Tableau III. 10: Proportion d'entreprises selon la nature du besoin de financement et la branche d'activité (%).....	37
Tableau III. 11 : Proportion de personnes physiques par besoins de financement selon le sexe du propriétaire (%).....	38
Tableau III. 12 : Proportion d'entreprises par besoins de financement suivant le régime juridique (%)	38
Tableau III.13: Répartition de l'emploi par branche d'activité selon les caractères formel et informel des entreprises (%).....	42
Tableau III.14: Répartition de l'emploi par forme d'exploitation selon la branche d'activité des entreprises (%).....	42
Tableau III. 15 : Répartition de l'emploi par forme d'exploitation des entreprises selon la région (%)..	43
Tableau III. 16: Répartition de l'emploi par région selon la forme d'exploitation des entreprises (%)...	44
Tableau IV. 1 : Répartition des propriétaires des unités économique par groupe d'âges selon la branche d'activité (%).....	48
Tableau IV. 2 : Répartition des entrepreneurs individuels par sexe selon le niveau d'instruction (%)..	49
Tableau IV. 3 : Répartition des entrepreneurs individuels par branche d'activité selon le niveau d'instruction (%).....	50
Tableau IV. 4 : Répartition des entrepreneurs individuels par niveau d'instruction selon la branche d'activité (%).....	50

Tableau IV. 5 : Niveau d'instruction des propriétaires d'entreprises individuelles selon la forme d'exploitation de l'entreprise (%).....	51
Tableau IV. 6 : Répartition des propriétaires des unités économiques par nationalité selon la forme d'exploitation (%).....	51
Tableau IV. 7 : Répartition des propriétaires des unités économiques par nationalité selon la branche d'activité (%).....	52
Tableau V. 1 : Répartition des entreprises selon la première, la deuxième et la troisième difficulté (%).....	55
Tableau V. 2: Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon le nombre de contraintes (%).....	55
Tableau V.3: Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon la contrainte (%).....	56
Tableau V. 4 : Répartition des entreprises par milieu selon le nombre de contraintes (%).....	56
Tableau V.5: Répartition des entreprises par branche d'activité selon le nombre de contraintes (%)..	57
Tableau V.6: La première et la deuxième contrainte selon la branche d'activité (%).....	57
Tableau V.7: Répartition des entreprises par taille selon le nombre de contraintes (%).....	58
Tableau V.8: Proportion d'entreprises ayant déclaré une contrainte selon la taille (%).....	58
Tableau V. 9: Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon la connaissance des dispositifs d'appui (%).....	61
Tableau V. 10: Le dispositif d'appui le mieux connu par les entreprises selon la branche d'activité (%).....	62
Tableau V.11: Proportion d'entreprises connaissant les dispositifs d'appui selon la région (%).....	62
Tableau V. 12 : Répartition des entreprises selon le niveau d'appréciation des dispositifs d'appui.....	63
Tableau V.13: Proportions d'entreprises ayant apprécié positivement les dispositifs d'appui selon la taille (%).....	64
Tableau V.14: Appréciation des dispositifs selon la branche d'activité (%).....	65
Tableau VI. 1 : Connaissance de l'existence des marchés publics (%).....	67
Tableau VI. 2 : Répartition des unités économiques connaissant les marchés publics par forme d'exploitation selon le contrôle (%).....	68
Tableau VI.3: Connaissance de l'existence des marchés publics (%).....	68
Tableau VI. 4 : Appréciation de la transparence du système de passation selon la branche d'activité (%).....	71
Tableau VI. 5: Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics selon la taille de l'entreprise (%).....	71
Tableau VI. 6: Répartition des entreprises selon leur appartenance à une OPP et le milieu (%).....	72
Tableau VI. 7 : Répartition des entreprises appartenant à une OPP et la branche d'activité (%).....	73
Tableau VI.8: Répartition des entreprises selon la forme d'exploitation et l'appartenance à une OPP (%).....	74
Tableau VII. 1 : Répartition des unités économiques suivant les événements qui les affectent (%).....	77
Tableau VII. 2 : Répartition des unités économiques selon l'état d'activités par région (%).....	78
Tableau VII.3: Répartition des unités économiques selon la région par état d'activités (%).....	79
Tableau VII. 4 : Répartition des entreprises par tranche d'âges selon la branche d'activité (%).....	83
Tableau VII. 5: Répartition des unités économiques selon la forme juridique par le nombre d'années d'exploitation (%).....	83

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique II.1: Répartition des unités économiques selon la forme juridique	11
Graphique II.2: Répartition des unités économiques par régime juridique.....	12
Graphique II.3: Répartition des entreprises selon la branche d'activité (%).....	14
Graphique II.4: Répartition des unités économiques par milieu selon la branche d'activité.....	14
Graphique II.5: Répartition des entreprises par branche d'activité selon le milieu	15
Graphique II.6: Répartition des unités économiques par région selon la branche d'activité.....	15
Graphique II.7: Répartition des unités économiques selon le type de local (%).....	16
Graphique II.8: Répartition des entreprises inscrites à l'IPRES et à la CSS selon la formalité	17
Graphique II. 9 : Répartition des unités économiques selon la taille	19
Graphique II.10: Répartition des entreprises tenant une comptabilité	21
Graphique II.11: Répartition des entreprises par milieu selon la forme d'exploitation.....	22
Graphique II.12: Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon le milieu.....	22
Graphique II.13: Répartition des entreprises par branche d'activité selon la forme d'exploitation	23
Graphique II.14: Répartition des unités formelles et informelles selon les macro-secteurs d'activité... 24	
Graphique II. 15: Répartition des unités économiques par type d'actionariat selon la forme d'exploitation.....	26
Graphique III.1: Répartition des personnes morales selon le capital social.....	28
Graphique III.2: Répartition du capital social des entreprises formelles selon la nationalité du dirigeant majoritaire	30
Graphique III.3: Répartition des personnes physiques selon le montant du fonds de démarrage	30
Graphique III. 4 : Répartition du chiffre d'affaires selon la taille de l'entreprise	32
Graphique III. 5 : Répartition du chiffre d'affaires selon la forme juridique.....	32
Graphique III. 6: Répartition du chiffre d'affaires des personnes physiques selon le sexe.....	33
Graphique III.7: Répartition du chiffre d'affaires selon la branche d'activité.....	33
Graphique III.8: Répartition du chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation	34
Graphique III. 9 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises formelles selon la branche (%).....	35
Graphique III. 10 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises informelles selon la branche (%).. 35	
Graphique III. 11 : Pourcentage d'entreprises selon le type de besoin de financement (%)	36
Graphique III. 12 : Sollicitation de financement des unités économiques par source (%)	39
Graphique III.13: Pourcentage d'unités économiques selon la source de financement sollicitée et la forme d'exploitation (%).....	39
Graphique III.14: Répartition des entreprises selon la source de financement obtenu (%)	40
Graphique III. 15 : Sollicitations de financement des unités économiques selon la forme juridique (%)	40
Graphique III.16: Sources de financement des unités économiques selon la forme juridique.....	41
Graphique III. 17: Répartition de l'emploi selon la forme juridique en 2014	43
Graphique III. 18 : Répartition de l'emploi selon le caractère formel ou informel suivant le sexe	44
Graphique III. 19 : Répartition de l'emploi.....	44
Graphique V.1: Répartition des entreprises selon le nombre de difficultés rencontrées.....	54
Graphique V. 2 : Proportion des entreprises connaissant les dispositifs d'appui (%).....	60
Graphique V.3 : Proportion d'entreprises connaissant les dispositifs selon la forme juridique	61
Graphique V.4: Proportion des entreprises satisfaites des services d'appui selon la forme d'exploitation	64
Graphique VI. 1 : Connaissance de l'existence des marchés publics selon les secteurs formel ou informel.....	67
Graphique VI. 2 : Connaissance de l'existence des marchés publics selon la branche d'activité.....	69

<i>Graphique VI.3: Connaissance de l'existence des marchés publics selon la taille de l'entreprise</i>	69
<i>Graphique VI.4: Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics</i>	70
<i>Graphique VI.5: Appréciation de la transparence selon le caractère formel/informel</i>	70
<i>Graphique VI.6 : Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics par type de contrôle</i>	72
<i>Graphique VI.7: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'affiliation ou non à une OPP</i>	73
<i>Graphique VII. 1 : Répartition des entreprises selon la nature à la création</i>	77
<i>Graphique VII. 2 : Répartition des unités économiques en arrêt momentané d'activité suivant le motif</i>	79
<i>Graphique VII. 3 : Répartition des entreprises par tranche d'âges (%)</i>	80
<i>Graphique VII. 4 : Age moyen des entreprises selon la branche d'activité (%)</i>	81
<i>Graphique VII. 5 : Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon la tranche d'âges des entreprises</i>	81
<i>Graphique VII. 6 : Répartition des unités économiques par classe d'âges selon la taille</i>	82

LISTE DES ENCADRES

<i>Encadré 1 : Définition d'une branche d'activité.....</i>	<i>13</i>
<i>Encadré 2: Définition de la taille des entreprises</i>	<i>18</i>
<i>Encadré 3 : Concepts d'emplois permanents et saisonniers.....</i>	<i>41</i>
<i>Encadré 4 : Dispositifs d'appui des entreprises au Sénégal.....</i>	<i>59</i>
<i>Encadré 5 : Nature de l'entreprise à la création</i>	<i>76</i>

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe II. 1 : Répartition des propriétaires des unités économiques par sexe selon la branche d'activité</i>	89
<i>Annexe II. 2 : Répartition des entrepreneurs individuels par nationalité selon la branche d'activité (%)</i>	90
<i>Annexe II. 3 : Répartition des unités selon le système de comptabilité utilisé</i>	90
<i>Annexe II. 4 : Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon le milieu (%)</i>	90
<i>Annexe II. 5 : Répartition des entreprises par milieu selon la forme d'exploitation (%)</i>	90
<i>Annexe II. 6 : Répartition des entreprises par formel ou informel selon la Branche d'activité (%)</i>	91
<i>Annexe II. 7 : Répartition des entreprises par branche d'activité selon la forme d'exploitation (%)</i>	91
<i>Annexe II. 8 : Répartition des unités économiques par région selon la forme d'exploitation</i>	91
<i>Annexe II. 10 : Répartition spatiale des unités économiques formelles suivant les régions</i>	92
<i>Annexe II. 11 : Répartition spatiale des unités économiques informelles suivant les régions</i>	92
<i>Annexe II. 12 : Encadré sur les modalités de création d'entreprises</i>	93
<i>Annexe IV. 1 : Répartition des propriétaires des unités économiques selon le sexe et la branche d'activité en (%)</i>	94
<i>Annexe IV. 2 : Age moyen des propriétaires des unités économiques selon la branche d'activité et le sexe</i>	94
<i>Annexe IV. 3 : Age médian des propriétaires des unités économiques selon la branche d'activité et le sexe</i>	95
<i>Annexe V. 1 : Proportion d'entreprises formelles ayant des difficultés selon le type de contrôle (%)</i>	95
<i>Annexe V. 2 : Proportion d'entreprises ayant des difficultés selon le milieu (%)</i>	95
<i>Annexe VI. 1 : Proportion d'entreprises formelles ayant des difficultés selon le type de contrôle (%)</i>	96
<i>Annexe VI. 2 : Proportion d'entreprises ayant des difficultés selon le milieu</i>	96
<i>Annexe VI. 3 : Répartition spatiales des entreprises selon le niveau de connaissance des dispositifs d'appui</i>	97

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AFRISTAT	Observatoire économique et Statistique d'Afrique subsaharienne
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APE	Accords de Partenariat économique
APIX	Agence chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux
BTP	Bâtiments et Travaux publics
CA	Chiffre d'Affaires
CAB	Changement Année de Base
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CICAD	Centre international de Conférence Abdou Diouf
CIMA	Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurance
CITI	Classification internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique
CN	Comptes nationaux
CNES	Confédération nationale des Employeurs du Sénégal
CNP	Conseil national du Patronat
CRD	Comité régional de Développement
CSS	Caisse de Sécurité sociale
CUCI	Centre unique de Collecte de l'Information
DSF	Déclarations statistiques et fiscales
ENPME	Enquête nationale des Petites et Moyennes Entreprises
EPA	Etablissement public à Caractère administratif
ESRI	Environmental Systems Research Institute
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
GIE	Groupement d'Intérêt économique
GPS	Global Positionning Sytem
INS	Institut national de la Statistique
INSEE	Institut national de la Statistique et des Etudes économiques
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISBL	Institution Sans But lucratif
MEDS	Mouvement des Entreprises du Sénégal
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
NAEMA	Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT
NINEA	Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non gouvernementale
OPP	Organisation professionnelle et patronale
PCB	Plan comptable Bancaire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRCN	Projet de Rénovation des Comptes nationaux
PSE	Plan Sénégal émergent
PTF	Partenaires techniques et financiers
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit mobilier

RC-SFD	Référentiel Comptable des Systèmes Financiers Décentralisés
RGE	Recensement général des Entreprises
RNEA	Répertoire national des Entreprises et Associations
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité limitée
SAU	Société Anonyme Unipersonnelle
SIG	Système d'Information géographique
SRSD	Service régional de la Statistique et de la Démographie
SSN	Système Statistique national
SUARL	Société unipersonnelle à Responsabilité limitée
SYSCOA	Système comptable Ouest Africain
SYSCOL	Système de Codification des Localités du Sénégal
UE	Union européenne
UNACOIS	Union nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal

AVERTISSEMENT

Dans le cadre du Recensement général des Entreprises, toutes les unités économiques des secteurs formel et informel disposant d'un local aménagé devraient être recensées. Font également partie du champ les exploitations agricoles, la pêche artisanale (pêcheurs immatriculés), les organisations professionnelles et patronales et les Groupements d'Intérêt Economique. Les entreprises de transport (terrestre, par eau et aérien, auxiliaires de transport) sont aussi concernées par le RGE.

Par contre, les unités dont l'activité ne s'exerce pas dans un local aménagé (les commerçants ambulants, les entrepreneurs travaillant au domicile de leurs clients, etc.) ne sont pas concernées. Il en est de même pour les unités exerçant des activités informelles agricoles (agriculture familiale), celles de la pêche (réalisées par les pêcheurs non immatriculés) et de l'élevage. Sont également exclus du champ les établissements d'éducation et structures de santé publiques, les ministères et leurs directions ainsi que les collectivités locales, les établissements publics à caractère administratif (EPA) et les agences d'exécution.

Toutefois, le champ n'a pas été totalement couvert durant la première phase de collecte qui a servi à produire le présent rapport. En effet, concernant l'agriculture, seules les exploitations agricoles situées à l'intérieur et au tour des zones d'habitations, en particulier les vergers ont été enquêtées. Le volet agricole du Recensement général des Entreprises (RGE/A) aura pour but de dénombrer l'ensemble de ces unités qui n'ont pas été prises en compte par le RGE.

Par ailleurs, du fait de la spécificité de leurs activités, un grand nombre d'entreprises de transport a été laissé en rade. En effet, ces unités n'exercent pas en général dans des locaux fixes et aménagés et n'ont pas pu être recensées par conséquent. Ainsi, il est prévu une seconde phase de collecte qui consiste à compléter le recensement des transporteurs et des unités du secteur de la pêche.

RESUME ANALYTIQUE

Le Sénégal a réalisé le premier Recensement général des Entreprises (RGE) dans le cadre du Projet de Renovation des Comptes nationaux (PRCN). L'objectif visé est de développer un système d'information statistique permettant de répondre aux besoins des décideurs (public et privé) et du grand public. Le RGE a permis de dénombrer la quasi-totalité des unités économiques installées sur le territoire national. Cette vaste opération a été menée en plusieurs étapes, commençant par la conception, la collecte des données et l'analyse des résultats. Elle a mobilisé beaucoup de ressources financières et humaines, avec un budget de 4,5 milliards et 1 211 agents de collecte répartis sur le territoire national. L'organisation mise en place pour un bon déroulement de l'opération s'articulait autour de six pôles. En plus, au niveau central, une équipe de coordination assurait le suivi.

Le RGE a couvert l'ensemble des unités économiques (sièges, établissements) ayant un local aménagé et exerçant sur le territoire économique.

Deux supports de collecte, à savoir les tablettes et les questionnaires papiers, ont été utilisés. Après la phase de collecte, le traitement a permis de corriger les incohérences décelées afin de disposer d'une base pour les analyses appropriées.

Ainsi, le RGE a permis de dénombrer **407 882** unités économiques réparties sur l'ensemble du pays. Cependant, la plupart de ces unités se situent dans la région de Dakar (39,5%), suivie de celles de Thiès (11,5%), Diourbel (9,4%) et Kaolack (5,9%).

Les entreprises individuelles (82,3%) sont les plus représentées et elles évoluent majoritairement dans le secteur informel. S'agissant des personnes morales, les Groupements d'Intérêts économiques (GIE) et les Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) dominent avec des proportions respectives de 53,7% et 20,3%. Par ailleurs, l'environnement des entreprises sénégalaises est marqué par une forte présence de petites et moyennes Entreprises¹ (99,8%), dont 81,8% sont des entrepreneurs.

Concernant la mise en place des entreprises, la plupart sont des créations initiales, les cas d'absorption et de fusion ne représentent que 0,5%.

Le RGE a dénombré une part négligeable d'entreprises en arrêt momentané de leurs activités pendant la collecte (0,07%) du fait du manque de fonds (48,8%), de baisse de la vente (16,9%), de l'indisponibilité du personnel (10,2%), du manque de matériels (8,5%) et de l'indisponibilité de local adapté pour exercer leurs activités (5,8%).

Relativement à la tenue de comptabilité, il ressort une proportion de 15,2% d'entreprises seulement dont 80,3% d'entre elles utilisent des carnets, indiquant la forte présence des unités informelles (97,0%). Pour l'actionnariat, les Sénégalais sont largement majoritaires (94,8%). Par ailleurs, les entrepreneurs sont relativement jeunes (46 ans en moyenne) et généralement instruits (71,2%). De plus, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans l'entrepreneuriat (68,7% et 31,3% respectivement). En revanche, les femmes entreprennent plus dans les services de restauration (72,8%) et de coiffure et dans le secteur du commerce (38,9%).

¹ Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont constituées des entrepreneurs, des très petites entreprises, des petites entreprises et des moyennes entreprises (Voir encadré 2, Page 18).

Le chiffre d'affaires généré par l'ensemble des entreprises recensées s'élève à **11 349,7 milliards**. Le commerce apparaît comme la branche d'activité la plus dynamique, englobant 40,3% du chiffre d'affaires et 32,8% des travailleurs. Le secteur formel génère 83,7% du chiffre d'affaires global. En outre, les grandes entreprises génèrent 69,6% du chiffre d'affaires. Par ailleurs, elles ont plus sollicité des financements auprès des unités d'intermédiation (banques, microfinance, etc.) et des membres de leurs famille ou amis. Les résultats font ressortir que les banques financent une faible part d'entreprises, tandis que la famille ou les tontines appuient principalement les entrepreneurs.

L'effectif du personnel des unités recensées s'établit à **844 268** travailleurs dont 72,4% de permanents et 66,7% d'hommes. La région de Dakar concentre 51,7% des employés, alors que partout ailleurs, le niveau de l'emploi est inférieur à 11% du total. La région de Kédougou dispose le plus faible niveau de personnes employées 0,7% relativement aux autres régions. Dans chacune des régions, le nombre d'employés du secteur informel dépasse largement celui du formel. Dans l'essentiel des régions, près de 70% du personnel en activité exercent dans l'informel. Pour Dakar et Saint Louis où l'emploi informel est moins représenté, la proportion est respectivement de 48,1% et 77,6%. Ainsi, une faible proportion des travailleurs bénéficie de la protection sociale, 2,6% des unités économiques sont inscrites à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et 2,4% à la Caisse de Sécurité sociale (CSS).

Les entreprises sénégalaises font face à des difficultés dans l'exercice de leurs activités, en l'occurrence les impôts et taxes élevés et les lourdeurs des procédures et formalités administratives. En outre, les dispositifs d'appui mis en place par les Autorités ne sont pas bien connus par les entrepreneurs. Les plus fréquents sont les Chambres de commerce (17,5%), les Chambres de métiers (11,2%) et le Guichet unique de l'APIX (8,2%). Toutefois, ces entrepreneurs ne sont pas, en général, satisfaits de ces dispositifs. En plus, ils ne connaissent pas bien la commande publique (11,8%) et n'en ont pas une bonne appréciation (34,1%).

AVANT-PROPOS

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) vient de réaliser le premier Recensement général des Entreprises (RGE) du Sénégal. Cette opération s'inscrit dans la dynamique de l'ANSD de mettre à la disposition des Autorités, du Secteur privé, des Partenaires techniques et financiers et du public en général, un ensemble d'indicateurs permettant un bon suivi-évaluation des politiques publiques.

En effet, dès son accession à la magistrature suprême en 2012, le Président de la République a engagé l'élaboration du Plan Sénégal émergent (PSE) qui est le référentiel des politiques économique, sociale et environnementale à l'horizon 2035. Il a en outre, engagé une profonde réforme de la décentralisation à travers l'Acte III de la décentralisation.

Pour accompagner cette dynamique, l'ANSD a initié d'importants projets permettant d'évaluer la situation de référence. Parmi ces initiatives, on peut noter le Projet de Renovation des Comptes nationaux (PRCN) dont le Recensement général des Entreprises (RGE) constitue un volet important.

Première opération du genre au Sénégal, le RGE a suscité beaucoup d'intérêts aussi bien du Gouvernement, du Corps diplomatique, des Partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que des acteurs économiques. Cette mobilisation exceptionnelle qui a accompagné tout le processus de mise en œuvre du RGE, a grandement contribué à sa réussite.

Le succès du RGE, c'est d'abord l'accompagnement constant des plus hautes Autorités du pays à commencer par le Chef de l'Etat. En effet, en sus des importants moyens financiers, logistiques et matériels mobilisés par le gouvernement, le Président de la République, malgré son calendrier chargé, a présidé la cérémonie de lancement officiel du RGE en présence du Premier Ministre, Président du Conseil national de la Statistique (CNS) et du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan (secrétaire exécutif du CNS).

Aussi, l'ensemble des gouverneurs de région ont activement accompagné la sensibilisation autour du projet à travers la tenue de Comités régionaux de Développement (CRD). Les organisations professionnelles et patronales ont également soutenu le projet par l'incitation de leurs membres à coopérer et à collaborer. Le RGE, c'est aussi l'engagement et la motivation d'une équipe de jeunes Sénégalais talentueux, dynamiques et persévérants. Ces jeunes ont bénéficié de l'expérience et de l'expertise d'une équipe de gestion et de coordination dédiée au projet. Le RGE a aussi été un grand moment de communication avec la mise en place d'une équipe dédiée qui a permis de faciliter l'adhésion des acteurs à ce projet.

Il convient de souligner l'appui technique d'AFRISTAT qui a été déterminant dans la conception et la mise en œuvre du RGE. Dans le cadre de la coopération sud-sud, des experts de l'ANSD ont bénéficié de l'expérience du Cameroun à travers un voyage d'études effectué à l'Institut national de la Statistique (INS).

Compte tenu du volume des données collectées pendant cinq mois sur l'ensemble du territoire national, un seul rapport ne pourrait suffire à présenter l'ensemble des résultats issus du recensement. Ainsi, le présent rapport, sans prétendre être exhaustif, présente les résultats généraux de l'opération, les caractéristiques des sociétés et des propriétaires des entreprises individuelles, la situation économique à travers le chiffre d'affaires et l'emploi, l'accès au financement, les contraintes et difficultés, l'accès aux marchés publics, le dispositif d'appui et de soutien des entreprises mis en place par l'Etat et la démographie des entreprises.

Je tiens à adresser mes sincères remerciements aux responsables d'entreprises qui ont bien voulu répondre aux questionnaires, pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses, mais surtout, pour le temps précieux qu'ils nous ont consacré.

Tous mes remerciements au personnel de terrain et d'encadrement technique qui, malgré les conditions difficiles, a fait preuve d'engagement sans faille pour fournir un travail de qualité. J'adresse mes félicitations à toute l'équipe chargée de la coordination technique et de la réalisation du recensement, pour sa détermination et son dévouement qui ont été déterminants dans la réussite de ce projet.

Mes remerciements vont à l'endroit des Autorités pour leur accompagnement constant au développement de la statistique nationale et pour le Recensement général des Entreprises en particulier.

**Le Directeur général de l'Agence nationale
de la Statistique et de la Démographie (ANSD)**

Aboubacar Sédikh BEYE

INTRODUCTION

Le Sénégal vient de réaliser son premier Recensement général des Entreprises (RGE) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Rénovation des Comptes nationaux (PRCN).

De façon générale, l'exécution de ce projet vise à actualiser et à développer le système d'information statistique sur les entreprises qui avait du mal à répondre aux besoins de plus en plus grandissants des acteurs du secteur public et du secteur privé. La réalisation du RGE se fait dans un contexte national et sous régional caractérisé d'une part, par l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE) et l'application de la première phase de l'Acte III de la décentralisation et d'autre part, par l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des Accords de Partenariat économique (APE) entre la CEDEAO et l'Union européenne (UE).

Le PSE est le cadre de référence de toutes les politiques économique, sociale et environnementale du Sénégal, dont la première phase opérationnelle couvre la période 2014-2018. Ce plan intègre un système de suivi-évaluation adossé sur un ensemble d'indicateurs statistiques qui feront l'objet d'un suivi systématique et régulier. Par ailleurs, l'axe 1 du PSE met l'accent sur la transformation structurelle de l'économie sénégalaise. Cependant, la structure de la production marchande, appréhendée notamment à partir des Déclarations statistiques et fiscales (DSF) d'une partie des entreprises du secteur moderne, des enquêtes sur le secteur informel et des enquêtes sur les unités économiques de façon plus générale, n'est pas régulièrement actualisée.

L'Acte III de la décentralisation est venu approfondir le processus de décentralisation avec trois changements majeurs que sont la suppression de la région en tant que collectivité locale, la communalisation intégrale et l'érection des départements en collectivités locales. Cette réforme suscite un besoin supplémentaire en information statistique aux niveaux départemental et communal pour l'élaboration des comptes régionaux et la mise en œuvre des plans locaux de développement économique, social et environnemental.

L'entrée en vigueur du tarif extérieur commun de la CEDEAO depuis le 1^{er} janvier 2015 et la signature des APE entre la CEDEAO et l'UE viennent renforcer davantage les besoins en informations statistiques sur les entreprises dans le cadre du suivi-évaluation des effets et des conséquences de ces nouveaux engagements sous régionaux sur l'environnement national des affaires.

De façon spécifique, l'utilisation d'une information récente et exhaustive sur l'activité des entreprises permet d'améliorer la pertinence des Comptes nationaux (CN). En effet, la série actuelle des CN du Sénégal repose sur des structures datant de 1999. Or, depuis cette date, la répartition des entreprises et leur importance par secteur d'activités ont connu de nombreuses mutations. Dans ce contexte marqué par ailleurs par la révision des nomenclatures d'activités au plan international et l'adoption de nouveaux référentiels tels que le système de comptabilité nationale de 2008, les autorités ont mis en place le PRCN dont les composantes sont le « Changement de l'Année de Base (CAB) » et le « Recensement général des Entreprises (RGE)».

La réalisation du RGE a contribué à une meilleure connaissance de la structure de l'économie et a permis de disposer d'informations pour les travaux d'élaboration des comptes nationaux,

d'une base de sondage pour les enquêtes auprès des entreprises, ainsi que d'une cartographie exhaustive et à jour des unités économiques sur l'ensemble du territoire national et d'identifier les disparités économiques, régionales et sectorielles. Par ailleurs, ce premier recensement ambitionne de mettre en place un système d'information sur les entreprises avec la mise à jour du Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA).

Parallèlement au dénombrement, une enquête sur la structure des comptes des entreprises (enquête de structure) a été effectuée et a permis de disposer des informations économiques et financières détaillées et à jour sur les entreprises du secteur moderne.

Ce présent rapport traite de la méthodologie du RGE et de sa mise en œuvre avant d'exposer les principaux résultats obtenus. Ainsi, le document est structuré suivant sept (7) chapitres. Le premier (I) traite de la méthodologie du RGE. Le deuxième (II) est consacré aux caractéristiques des entreprises. Le troisième concerne la situation économique et financière des entreprises (III). Le quatrième présente les caractéristiques sociodémographiques des entreprises individuelles (IV). Le chapitre cinq (V) analyse les difficultés des entreprises et les dispositifs d'appui. Ensuite, le chapitre six (VI) s'intéresse aux marchés publics et à l'appartenance à des organisations professionnelles et patronales. Enfin, le dernier chapitre (VII) est axé sur la démographie des entreprises.

Chapitre I : METHODOLOGIE DU RGE



Ce chapitre traite notamment des objectifs, du champ, de la conception du RGE, de la campagne de sensibilisation et de la phase de collecte des données, de la saisie, du système de remontée et du traitement des données.

I.1.Objectifs du RGE

Le Recensement général des Entreprises (RGE) du Sénégal a pour principal objectif d'améliorer le système d'information existant sur les statistiques d'entreprises, afin de mettre à la disposition des pouvoirs publics, du secteur privé, des associations professionnelles et des partenaires au développement, des informations fiables et à jour sur les performances du tissu économique à travers des indicateurs structurels et conjoncturels d'activités.

I.2. Champ du RGE

Le Recensement général des Entreprises couvre l'ensemble du territoire national et cible tous les établissements des secteurs formel et informel marchands disposant d'un siège ou d'un local professionnel aménagé où ils exercent leurs activités. Les Institutions Sans But lucratifs² (ISBL) et les organisations professionnelles et patronales sont également concernées par le recensement. La présence des ISBL s'explique par le fait qu'elles sont assujetties à l'immatriculation au Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations (NINEA) d'une part et d'autre part pour les besoins du changement de l'année de base des comptes nationaux.

I.3. Phase préparatoire du RGE

La phase préparatoire du RGE comprend les étapes suivantes : l'élaboration des outils de collecte, la cartographie, le recrutement et la formation du personnel de terrain et l'enquête pilote. Ces étapes ont été précédées par l'élaboration des documents sur la méthodologie générale, le budget, les procédures techniques et les procédures administratives et financières.

I.3.1. Elaboration des outils de collecte

Les outils de collecte sont constitués de deux (2) questionnaires de dénombrement (unités de production marchande et ISBL), de quatre (4) questionnaires de l'enquête de structure, des manuels (manuel enquêteur, manuel contrôleur/superviseur et manuel d'utilisation de la tablette) et des nomenclatures (Nomenclatures d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT³ (NAEMA), du Système de Codification des Localités du Sénégal (SYSCOL)).

Le questionnaire des entreprises de production marchande comporte dix (10) sections :

- Section A : identification du personnel d'exécution ;
- Section B : coordonnées GPS ;
- Section C : identification et caractéristiques de l'unité ;
- Section D : données économiques ;
- Section E : démographie des entreprises ;
- Section F : principales contraintes ;
- Section G : besoin de financement ;
- Section H : principales sources de financement ;

²Ce rapport concerne uniquement les résultats du recensement sur les entreprises de production marchande. Un rapport spécifique sur les ISBL est prévu ultérieurement.

³AFRISTAT : Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne

- Section I : informations sur le principal dirigeant / gérant ;
- Section J : dispositifs d'appui aux entreprises, marchés publics et observations.

I.3.2. Phase de la cartographie

La cartographie joue un rôle très important dans toute opération de collecte. Elle consiste à localiser géographiquement et à identifier les unités d'observations d'une enquête. Dans le cadre du RGE, elle a servi d'outil de repérage pour le personnel de collecte et d'identification des différentes unités économiques. Les coordonnées géographiques des unités économiques incluses dans le champ du RGE ont été relevées afin de mettre en place ultérieurement une base de données géo-référencées des entreprises du Sénégal.

La cartographie a été précédée d'une phase pré-terrain qui a permis de définir et de délimiter les zones de recensement et de concevoir des cartes associées à ces zones. Les cartes ont été produites à partir du logiciel ArcMap développé par la société américaine *Esri* (Environmental Systems Research Institute).

I.3.3. Recrutement et formation du personnel de terrain

Le recrutement du personnel de terrain a été fait par appel à candidatures. Les dossiers de candidature étaient déposés au niveau du siège de l'ANSD et des Services régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD). Les dossiers de candidature, pour la présélection des agents à former, ont été examinés par une commission de recrutement mise en place à cet effet. Les agents présélectionnés ont suivi une formation organisée dans les quatorze (14) régions du Sénégal. Cette formation était axée sur les objectifs et le champ du RGE, les outils de collecte (questionnaires des unités de production marchande et ISBL, NAEMA, SYSCOL, questionnaires de l'enquête de structure (Industries, Bâtiments et Travaux publics, Commerce et Services)) et l'utilisation des tablettes pour la collecte. A l'issue de la formation, un test de sélection a permis de retenir les enquêteurs, les contrôleurs et les superviseurs.

I.3.4. Enquête pilote

L'enquête pilote a permis de tester le dispositif technique et organisationnel du RGE. Cette phase a duré cinq (5) jours et s'est tenue dans la région de Dakar notamment dans la commune de Fann-Point E-Amitié (milieu urbain) et dans la commune de Yène (milieu rural).

Globalement, dix-sept (17) équipes de cinq (5) agents recenseurs et d'un contrôleur chacune, dirigées par trois (3) superviseurs ont été déployées sur le terrain pour effectuer la collecte de données. Proportionnellement au nombre d'unités cartographiées au niveau de ces deux communes, onze (11) équipes ont été déployées dans la commune de Fann-Point E-Amitié et les six (6) autres dans la Commune de Yène.

Les principaux enseignements tirés de la phase pilote sont :

- l'insuffisance des cartes de crédit pour faciliter la communication;
- le besoin de reformulation de certaines questions pour améliorer la compréhension ;
- les difficultés d'accès au niveau de certaines grandes entreprises ;
- les problèmes techniques liés à l'utilisation de la tablette ;
- l'insuffisance des moyens de déplacement des équipes.

Ainsi, pour corriger les insuffisances, des mesures importantes ont été prises. Il s'agit du renforcement des moyens logistiques et de communication, de l'anticipation de l'envoi des lettres de sensibilisation au niveau des sièges des grandes entreprises. Des rencontres avec les organisations patronales ont été faites pour leur permettre de prendre les dispositions nécessaires avant le passage des agents recenseurs. Aussi, cette phase a-t-elle permis à l'équipe technique de résoudre les problèmes liés à l'application développée.

I.3.5. Campagne de sensibilisation

La mise en œuvre du RGE a été marquée par la réalisation d'une grande campagne de sensibilisation qui a ciblé toutes les entités du champ du RGE, les autorités administratives, religieuses, locales et politiques (régions, départements, communes, quartiers ou villages) et les organisations professionnelles et patronales. Des Comités régionaux de Développement (CRD) ont été organisés dans toutes les régions du Sénégal pour présenter le projet aux gouverneurs des régions et aux différents services régionaux. Ces CRD, suivis d'autres rencontres, ont également permis de recueillir les recommandations. Les participants ont pris des engagements pour appuyer les activités du RGE, notamment la mise à disposition de bases de données administratives, les facilités au personnel de terrain (hébergement, restauration), etc.

Par ailleurs, le RGE a eu recours à d'autres formes de sensibilisation notamment :

- l'utilisation des télévisions et radios pour la diffusion de spots publicitaires de manière régulière pendant toute la durée de l'opération de collecte ;
- les insertions de communiqués dans la presse écrite;
- l'utilisation des réseaux sociaux ;
- l'organisation de caravanes de sensibilisation dans les artères des grandes villes ;
- l'édition d'un logo à l'effigie du RGE ;
- le déploiement des banderoles et panneaux publicitaires à des points stratégiques du pays ;
- la confection de tee-shirts, de polos, de casquettes, de portes clés, de stylos, de flyers et d'autocollants;
- la présentation des questionnaires sur les sites web de l'ANSD, du Système Statistique national et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ;
- l'animation d'émissions dans les radios et télévisions ;
- l'organisation d'une cérémonie de lancement du RGE présidée par le Président de la République au Centre international de Conférence Abdou DIOUF (CICAD) de Diamniadio.

I.4.Phase de collecte du RGE

Elle a débuté au mois de mai 2016 dans la région de Dakar et en juin 2016 dans les autres régions du Sénégal. Pour une organisation plus efficace, le territoire national a été subdivisé en six (6) pôles qui sont des regroupements de régions administratives. Le dispositif mis en place au niveau national, au niveau des pôles et au niveau régional se présente comme suit :

I.4.1 Organisation au niveau national

La coordination générale du projet est assurée au niveau national par différents organes technico-administratifs. Dans la structuration de ces organes, on distingue :

- une Unité de Gestion en charge du PRCN ;
- un Chef de projet en charge du RGE ;
- une Unité Opérationnelle ;
- des Responsables de pôles.

I.4.2 Organisation au niveau des pôles

Les régions administratives ont été regroupées selon les six (6) pôles suivants : Dakar, Thiès-Diourbel, Louga-Saint-Louis-Matam, Kaolack-Kaffrine-Fatick, Tambacounda-Kédougou, Ziguinchor-Kolda-Sédhiou. Chaque pôle est coordonné par un superviseur central, assisté par des superviseurs régionaux.

I.4.3 Organisation au niveau des régions

La coordination est assurée par le Chef de Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD), un responsable administratif local du projet, et un superviseur régional assisté par un superviseur régional adjoint au niveau de certaines régions. La collecte des données a été réalisée avec un personnel de terrain composé de superviseurs, de contrôleurs et d'agents recenseurs.

En fonction du nombre d'unités économiques cartographiées dans le territoire national, une estimation du personnel de terrain a été faite. Au total, mille deux-cent-onze (1 211) agents de collecte ont été recrutés dont trente-six (36) superviseurs, cent quatre-vingt-huit (188) contrôleurs, neuf cent quatre-vingt-sept (987) enquêteurs. Un balayage systématique des zones de recensement a été fait pour dénombrer toutes les unités concernées par le recensement.

Les agents recenseurs avaient deux supports de collecte : le questionnaire papier et le questionnaire virtuel dans les tablettes. Suivant les situations, l'enquêteur peut être amené à utiliser le support approprié (le questionnaire papier pour la plupart des grandes entreprises, la tablette pour les petites unités et selon la volonté de l'enquêté).

I.5. Saisie et transfert des données

La saisie a été organisée au niveau des pôles avec soixante-six (66) agents. Des applications de collecte ont été développées et installées sur les tablettes et un dispositif de transfert des données a été conçu. Les contrôleurs récupéraient les données auprès des enquêteurs et les envoyaient directement au niveau du serveur central de l'ANSD.

Toutefois, pour minimiser les risques de pertes de données, les superviseurs synchronisaient également les données enregistrées sur la tablette du contrôleur qu'ils renvoyaient aussi au serveur. Il convient de préciser qu'il existait trois niveaux de sauvegarde au niveau du serveur central selon le statut de la personne qui effectue le transfert : enquêteurs, contrôleurs et superviseurs.

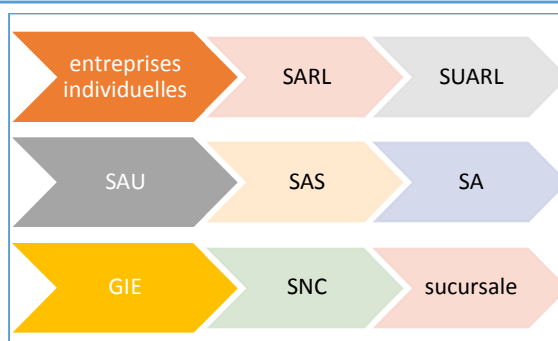
I.6. Traitement des données

Des travaux d'apurement ont été menés par l'équipe technique du RGE dans le souci de disposer d'une base pour les différentes formes d'exploitation de données. Ces travaux ont eu pour objectifs de déceler les incohérences issues de la base, de les traiter et d'imputer dans certains cas les valeurs manquantes.

Le personnel a été divisé en quatre (4) groupes composés chacun d'un président, d'un rapporteur et de membres chargés d'apurer les données d'une ou de plusieurs sections du questionnaire. Chaque groupe disposait d'un ordinateur de bureau et d'un vidéo projecteur pour effectuer ses travaux. Au début de chaque journée, des réunions de coordination se tenaient pour le débriefing des différents travaux faits au cours de la journée précédente.

Comme dans toute enquête auprès des entreprises, un certain nombre de questionnaires incomplets ont été enregistrés. Ainsi, le Centre unique de Collecte de l'information (CUCI) de l'ANSD a permis de compléter certaines informations contenues dans les états financiers.

Chapitre II : CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES



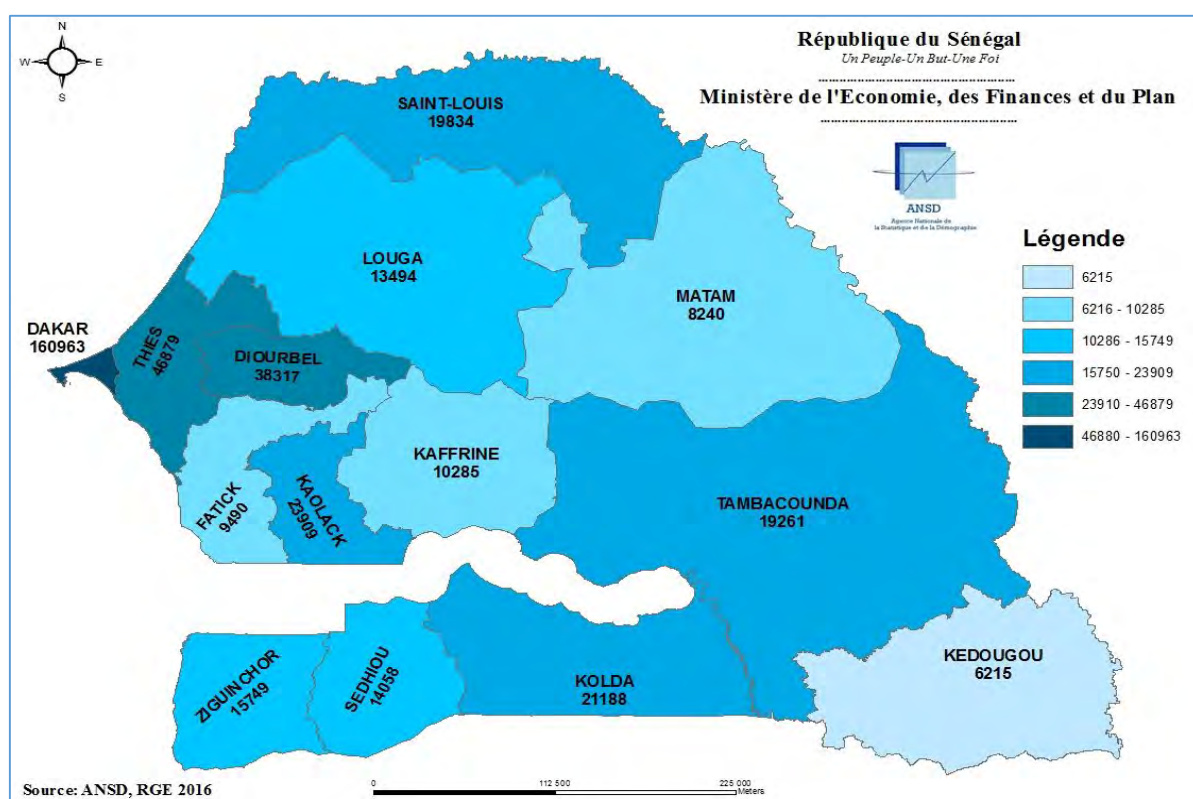
Dans ce chapitre, il s'agira de présenter la répartition géographique des unités économiques sur le territoire, la forme et le régime juridiques des entreprises, la branche d'activité, les conditions de travail, la taille des entreprises, la tenue de comptabilité, la forme d'exploitation (secteur formel et secteur informel) et l'actionariat.

II.1. Répartition des unités économiques selon les régions

Le RGE a permis de dénombrer 407882 unités économiques sur l'ensemble du territoire. La région de Dakar concentre plus du tiers des unités (160 963), soit une proportion de 39,5%. Les régions de Thiès (46 879), Diourbel (38 317), Kaolack (23 909), Kolda (21 188) et Saint Louis (19 834) suivent respectivement.

En revanche, les régions de Tambacounda (19261), Ziguinchor (15749), Sédhiou (14 058), Louga (13 494), Kaffrine (10 285), Fatick (9 490), Matam (8 240) et Kédougou (6 215) représentent à peine le quart des unités recensées.

Figure 1 : Répartition géographique des unités économiques recensées selon les régions



Source : ANSD/RGE 2016

II.2. Forme et régime juridiques

La forme et le régime juridiques d'une entreprise constituent un des éléments de son statut. Les types d'entreprises reconnus au Sénégal sont régis par les actes uniformes du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en vigueur depuis le 1er janvier 1998. Ils sont caractérisés par deux (02) formes juridiques d'entreprises : les personnes physiques et les personnes morales.

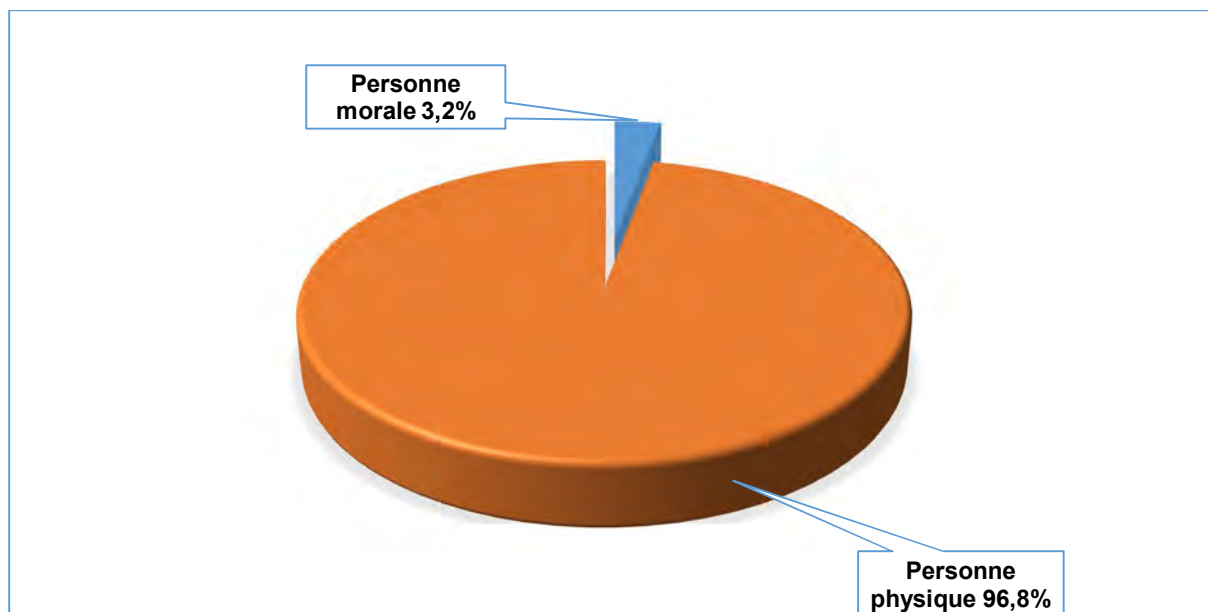
Par ailleurs, les entreprises ne disposant d'aucun document administratif établissant leur forme juridique sont, par convention, considérées comme des personnes physiques. Le régime juridique ne concerne que les établissements disposant de documents administratifs (Registre

du Commerce et du Crédit mobilier –RCCM et Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations-NINEA entre autres).

II.2.1. Forme juridique

La répartition des unités économiques selon la forme juridique montre que sur les 407882 unités économiques recensées, 96,8% sont des personnes physiques.

Graphique II.1: Répartition des unités économiques selon la forme juridique



Source : ANSD/RGE 2016

La tendance observée au niveau national est quasi identique à celle des régions. Toutefois, les régions de Sédhiou (0,7%), Diourbel (0,7%) et Matam (0,6%) enregistrent les pourcentages de personnes morales les plus faibles.

Tableau II.1 : Répartition des unités économiques par région selon la forme juridique (%)

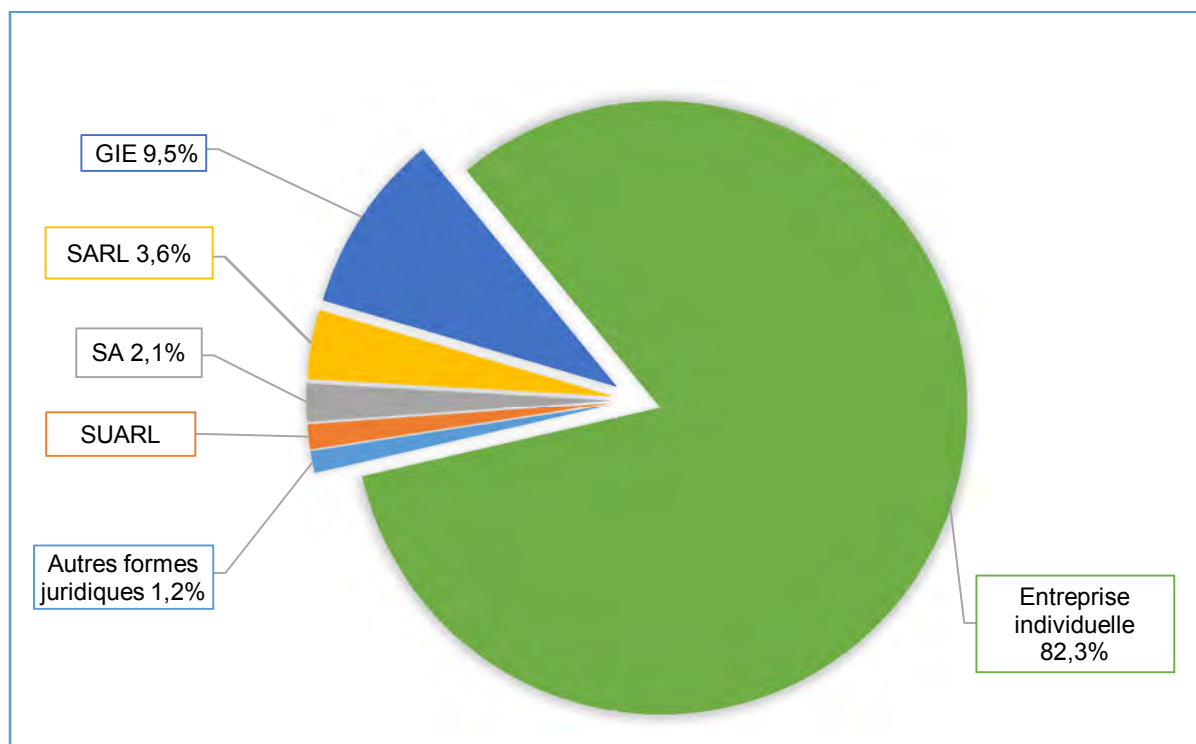
Région	Personne morale	Personne physique	Total
Dakar	4,4	95,6	100,0
Ziguinchor	2,9	97,1	100,0
Diourbel	0,7	99,3	100,0
Saint-Louis	4,1	95,9	100,0
Tambacounda	3,8	96,2	100,0
Kaolack	3,6	96,4	100,0
Thiès	1,9	98,1	100,0
Louga	2,9	97,1	100,0
Fatick	3,5	96,5	100,0
Kolda	2,4	97,6	100,0
Matam	0,6	99,4	100,0
Kaffrine	2,6	97,4	100,0
Kédougou	2,1	97,9	100,0
Sédhiou	0,7	99,3	100,0
Ensemble	3,2	96,8	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

II.2.2. Régime juridique

L'analyse du régime juridique des entreprises, révèle que la majorité de ces unités sont des entreprises individuelles (82,3%). Elles sont suivies des Groupements d'Intérêt économique (GIE) (9,5%) et des Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) (3,6%). Les Sociétés anonymes (SA) (2,1%), les Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée (SUARL) (1,3%) demeurent les moins représentées.

Graphique II.2: Répartition des unités économiques par régime juridique



Source : ANSD/RGE 2016

Au niveau régional, la prépondérance des entreprises individuelles se fait toujours remarquer. S'agissant des personnes morales, les Groupements d'Intérêt économique (GIE) et les Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) sont également les plus fréquents. Dans la région de Dakar, la SARL (8,6%) est le régime juridique le plus fréquent au moment où les GIE occupent la première place au niveau des autres régions. Les Sociétés anonymes (SA) sont faiblement représentées au niveau de toutes les régions avec un niveau plus élevé dans la région de Dakar (4,1%).

Tableau II.2: Répartition des unités économiques par région selon le régime juridique (%)

Région	Entreprise individuelle	SUARL	SA	SARL	GIE	Autres formes juridiques	Total
Dakar	79,0	3,0	4,1	8,6	3,4	1,6	100,0
Ziguinchor	83,1	1,0	0,5	1,6	12,8	0,8	100,0
Diourbel	91,8	0,6	0,7	0,6	5,3	0,7	100,0
Saint-Louis	76,8	0,6	1,2	1,6	18,8	0,9	100,0
Tambacounda	74,7	0,7	0,3	0,5	22,8	0,8	100,0
Kaolack	71,5	0,3	0,4	1,1	26,2	0,4	100,0
Thiès	87,9	1,1	1,3	2,9	5,3	1,4	100,0
Louga	78,0	0,3	0,9	0,6	19,3	0,9	100,0
Fatick	77,1	0,3	0,5	1,4	19,8	0,8	100,0
Kolda	61,1	0,5	0,1	0,6	37,5	0,2	100,0
Matam	93,8	0,2	0,6	1,0	4,0	0,4	100,0
Kaffrine	77,6	0,1	0,4	0,3	20,9	0,7	100,0
Kédougou	75,1	0,9	0,7	1,3	17,3	3,9	100,0
Sédhiou	82,9	0,2	0,2	0,5	15,5	0,7	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

II.3. Branches d'activité

Encadré 1 : Définition d'une branche d'activité

Selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), une branche d'activité se compose d'un groupe d'établissements engagés dans les mêmes types d'activité ou dans des types similaires. Elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. La nomenclature utilisée dans le RGE est la Nomenclature d'Activités des Etats Membres de l'AFRISTAT (NAEMA).

Ainsi, dix (10) branches ont été définies à savoir :

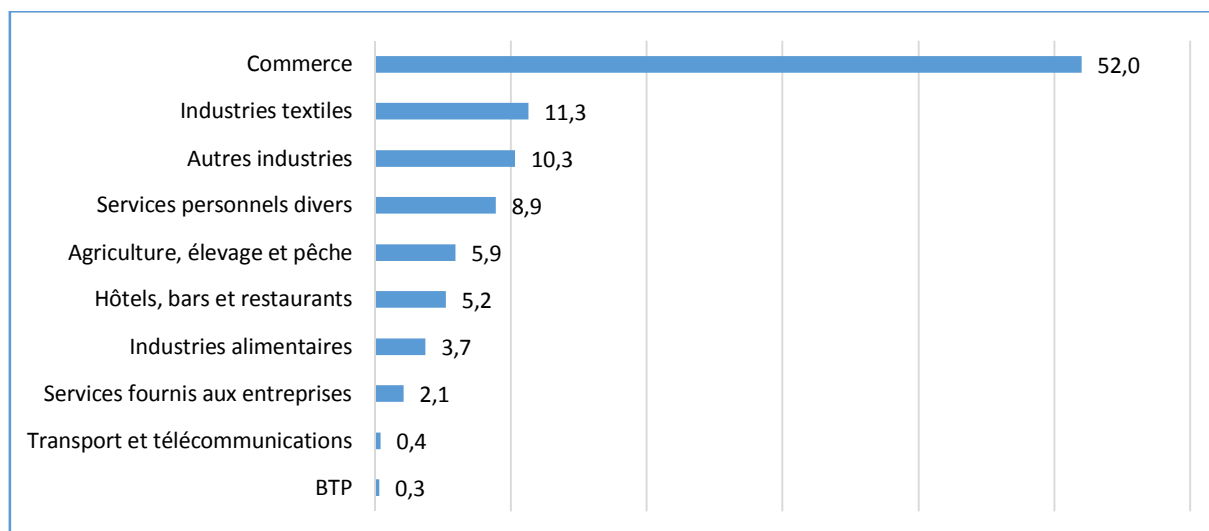
1. Agriculture, élevage et pêche
2. Industries alimentaires
3. Industries textiles
4. Autres Industries
5. Bâtiments et Travaux Publics
6. Commerce
7. Transport et télécommunications
8. Hôtels, bars et restaurants
9. Services fournis aux entreprises
10. Services personnels, divers

Les unités économiques recensées dans le cadre du RGE sont celles qui disposent d'un local aménagé. De ce fait, certains secteurs comme la pêche, les Bâtiments et Travaux publics (BTP), le transport et la sylviculture n'ont pas été complètement couverts dans cette première phase. Un travail spécifique est programmé pour pallier cette situation. En outre, un recensement national de l'agriculture est également en cours de préparation.

La répartition du nombre d'entreprises suivant la branche d'activité laisse entrevoir une prédominance du commerce avec plus de la moitié des unités économiques du pays (52,0%). Les industries manufacturées (25,3%) constituées des industries alimentaires (3,7%), des industries textiles (11,3%) et des autres industries (10,3%), viennent en seconde position.

Elles sont suivies des services (8,9%), du secteur « agriculture, élevage et pêche » (5,9%) et des BTP (0,3%).

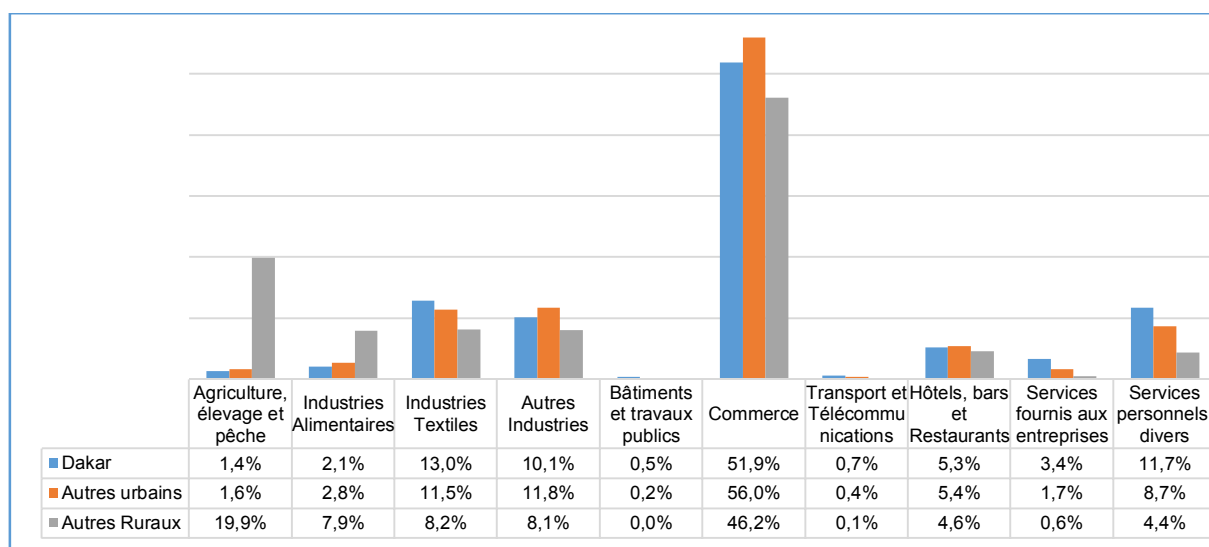
Graphique II.3: Répartition des entreprises selon la branche d'activité (%)



Source : ANSD/RGE 2016

La structure observée au niveau national relative à la répartition des unités selon les branches d'activité se confirme au niveau des milieux de Dakar, autres urbains et rural. Toutefois, au niveau de la zone rurale, le commerce concentre moins de la moitié des unités (46,2%) et la branche d'activité « agriculture, élevage et pêche » (19,9%) se place en deuxième position.

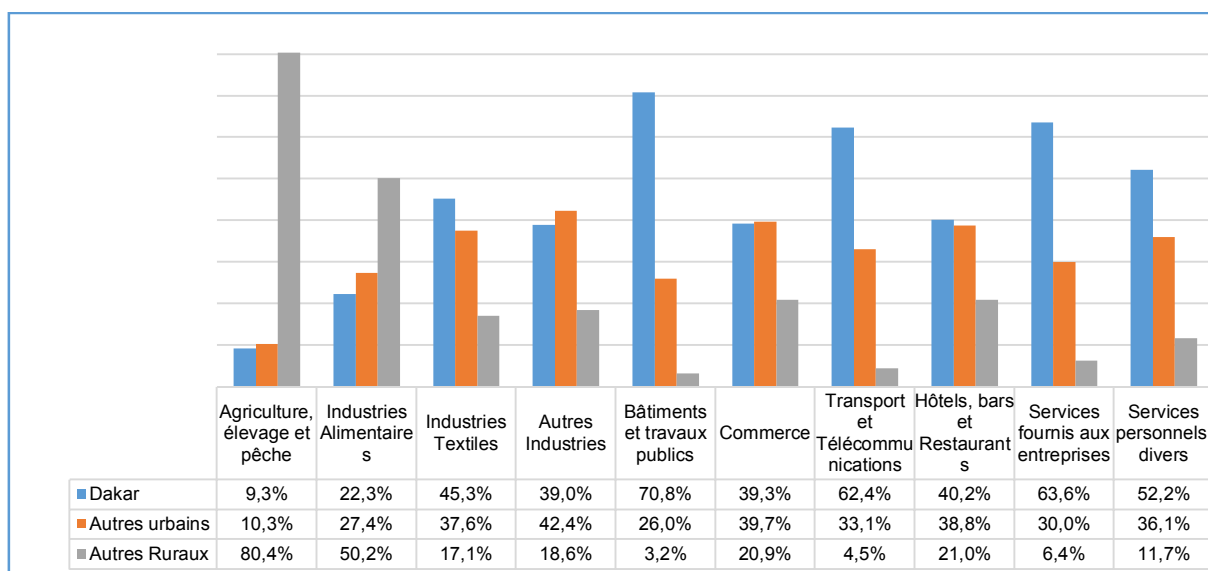
Graphique II.4: Répartition des unités économiques par milieu selon la branche d'activité



Source : ANSD/RGE 2016

Par rapport au milieu, la répartition des entreprises selon la branche d'activité laisse apparaître une représentativité élevée des BTP (70,8%), des « transports et télécommunications » (62,4%) et des « services fournis aux entreprises » (63,6%) dans la région de Dakar. En revanche, les « autres industries » (42,4%) et le commerce (39,7%) d'une part et la branche « agriculture, élevage et pêche » (80,4%) et celle des « industries alimentaires » (50,2%) d'autre part sont les plus fréquents dans les milieux urbain et rural respectivement.

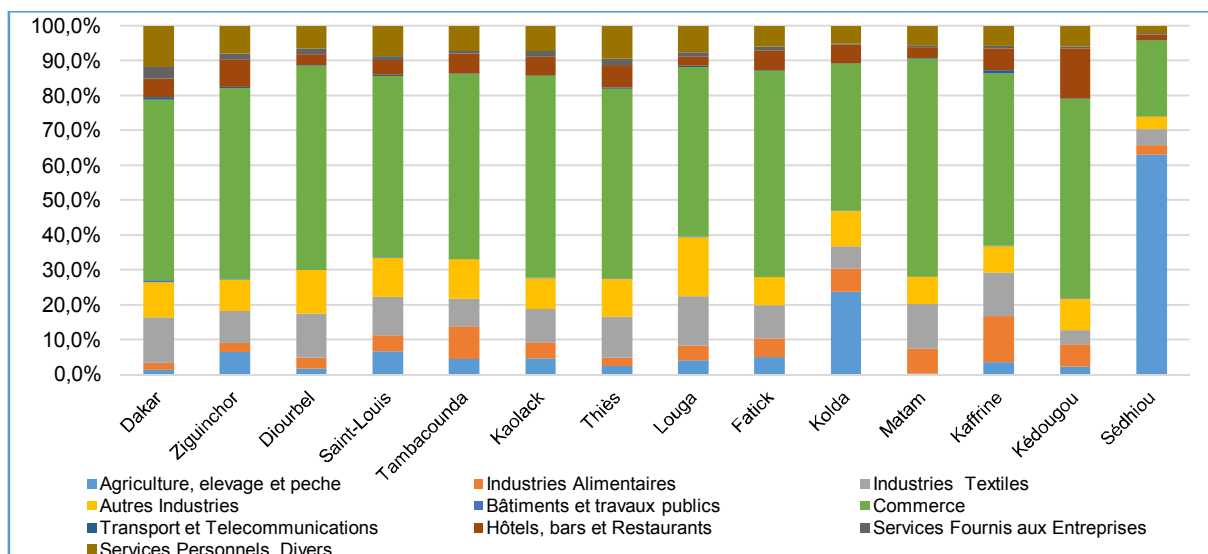
Graphique II.5: Répartition des entreprises par branche d'activité selon le milieu



Source : ANSD/RGE 2016

Le commerce demeure également la branche la plus représentée dans toutes les régions en dehors de la région de Sédhiou où la branche agricole (63,1%) occupe la première place. La branche « agriculture, élevage et pêche » recensée dans la région de Sédhiou est tirée par la culture d’anacarde. Cette branche agricole (23,8%) occupe également une place importante dans la région de Kolda.

Graphique II.6: Répartition des unités économiques par région selon la branche d'activité



Source : ANSD/RGE 2016

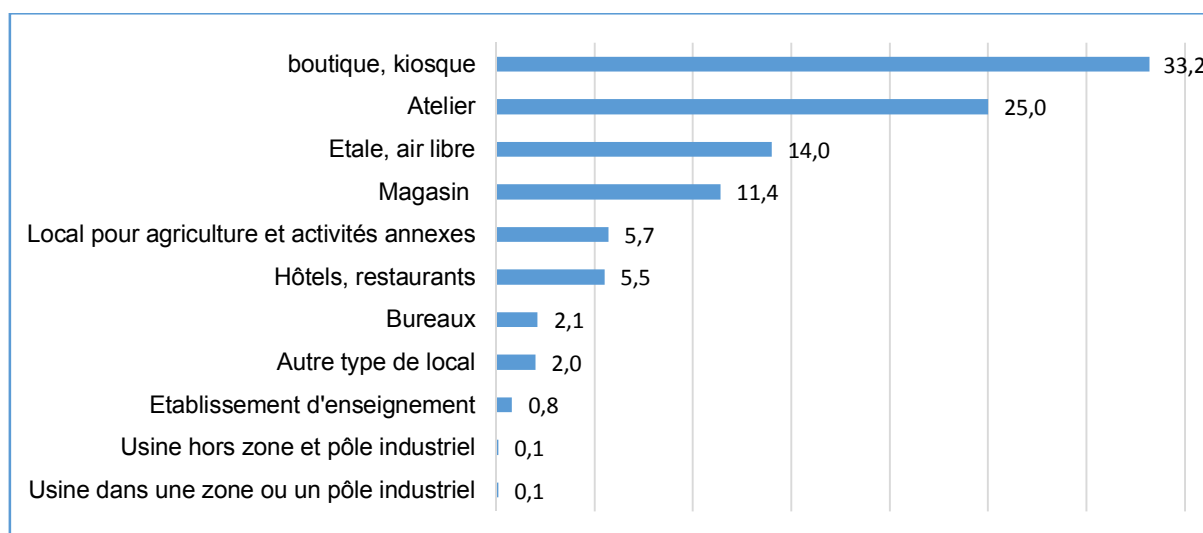
II.4. Conditions de travail

Au Sénégal, tout employeur a l’obligation de pourvoir à ses employés des conditions de travail convenables et favorables à un bien-être physique et mental. Les conditions de travail seront appréciées ici à travers le cadre de travail et les inscriptions aux institutions de prévoyance retraite et de sécurité sociale.

II.4.1. Cadre de travail

Le cadre de travail est appréhendé à travers le type de local utilisé par les entreprises pour l'exercice de leurs activités (atelier, bureau, magasin, hôtel ou restaurant, boutique, etc.). Il apparaît au niveau national que la « boutique, kiosque » est plus fréquente (33,2%). Viennent ensuite les « ateliers » (25,0%), le type « air libre » (14,0%) et les « magasins » (11,4%). En revanche, les « bureaux » (2,1%), les « établissements d'enseignement privé » (0,8%), les « usines dans une zone ou un pôle industriel » (0,1%) et les « usines hors zone et pôle industriel » (0,1%) sont les moins répandus.

Graphique II.7: Répartition des unités économiques selon le type de local (%)



Source : ANSD/RGE 2016

II.4.2. Inscriptions aux institutions de prévoyance retraite et de sécurité sociale

Au Sénégal, les entreprises doivent s'immatriculer obligatoirement au niveau de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et de la Caisse de Sécurité sociale (CSS) pour garantir des conditions de travail favorables aux employés et à leurs familles.

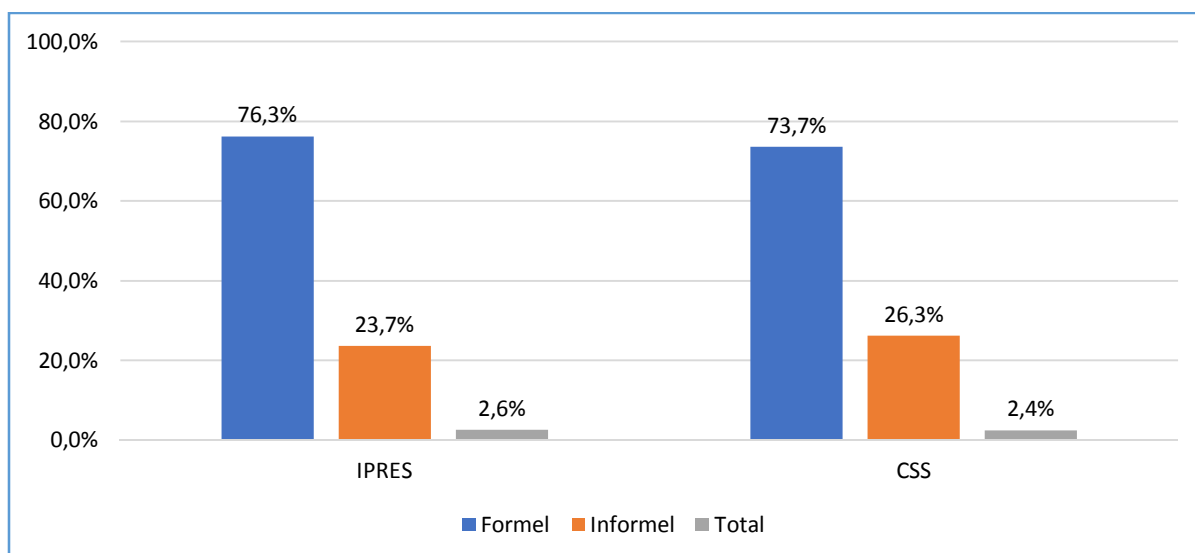
La législation en vigueur au Sénégal oblige tout employeur de personnel salarié à se faire immatriculer à la CSS dans les deux mois qui suivent l'embauche du premier salarié. Les activités de la CSS ont trait aux prestations familiales et à la prise en charge des accidents de travail.

L'IPRES est un organisme de droit privé placé sous la tutelle technique et financière de l'Etat. Il assure le service d'une pension ou allocation de retraite aux anciens salariés ayant cotisé au moins 1 an, des pensions ou allocations de réversion aux veufs, veuves et orphelins de père ou de mère, à charge en cas de décès d'un salarié.

Sur l'ensemble des unités économiques du pays, les inscriptions à l'IPRES (2,6%) et à la CSS (2,4%) demeurent relativement faibles.

L'analyse suivant le caractère formel ou informel révèle que 76,3% des entreprises du secteur formel sont immatriculées à l'IPRES et 73,7% à la CSS. Par ailleurs, les unités du secteur informel inscrites à l'IPRES et à la CSS sont dues à la non exigence de la tenue de comptabilité au niveau de ces deux institutions.

Graphique II.8: Répartition des entreprises inscrites à l'IPRES et à la CSS selon la formalité



Source : ANSD/RGE 2016

Les résultats mettent en évidence une certaine disparité selon la branche d'activité. Les unités économiques appartenant aux branches d'activité des BTP (62,6% pour l'IPRES et 61,1% pour la CSS), des transports et télécommunications (33,4% pour l'IPRES et 32,3% pour la CSS) et des services fournis aux entreprises (26,6% pour l'IPRES et 25,0% pour la CSS) sont relativement les plus immatriculées. En revanche, la proportion moindre des entreprises inscrites est notée au niveau des « industries textiles » (0,3% pour l'IPRES et 0,2% pour la CSS), de « l'agriculture, l'élevage et pêche » (0,7% pour l'IPRES et 0,7% pour la CSS) et du « commerce » (1,6% pour l'IPRES et 1,4% pour la CSS).

Tableau II.3: Taux d'inscription à l'IPRES et à la CSS selon la branche d'activité (%)

Branche d'activité	IPRES	CSS
Agriculture, élevage et pêche	0,7	0,7
Industries alimentaires	3,5	3,2
Industries textiles	0,3	0,2
Autres industries	1,9	1,7
BTP	62,6	61,1
Commerce	1,6	1,4
Transport et télécommunications	33,4	32,3
Hôtels, bars et restaurants	2,7	2,4
Services fournis aux entreprises	26,6	25,0
Services personnels, divers	4,6	4,2
Ensemble	2,6	2,4

Source : ANSD/RGE 2016

Le nombre d'entreprises inscrites à l'IPRES et à la CSS est relativement faible dans la région de Dakar (respectivement 5,2% et 4,8%), en zone urbaine (respectivement 1,4% et 1,2%) et de façon plus prononcée en zone rurale (respectivement 0,2% et 0,2%).

Tableau II.4: Taux d'inscription à l'IPRES et à la CSS selon le milieu (%)

Milieu	IPRES	CSS
Dakar	5,2	4,8
Autres urbains	1,4	1,2
Autres ruraux	0,2	0,2
Ensemble	2,6	2,4

Source : ANSD/RGE 2016

II.5. Taille des entreprises

Encadré 2: Définition de la taille des entreprises

La définition de la taille des entreprises repose sur le Projet de loi portant sur le développement des Petites et Moyennes Entreprises et la Modernisation de l'économie.

Aux fins de ce projet de loi, il est entendu par Petite et Moyenne Entreprise (PME) : toute personne physique ou morale autonome, commerçante ou productrice de biens et/ou services marchands, et dont le chiffre d'affaires hors taxes annuel n'excède pas deux milliards (2 000 000 000) de F CFA ; toute PME dont plus de 25% de part de capital est directement détenue par une entreprise privée ou publique, autre que les sociétés de capital-risque et les investisseurs institutionnels, cesse d'être autonome au sens de la présente loi.

La PME comprend l'Entrepreneur, la Très petite entreprise, la Petite Entreprise et la Moyenne Entreprise définis ci-dessous. L'entreprise doit être légalement déclarée et doit tenir une comptabilité régulière.

*L'**Entrepreneur** : toute personne physique exerçant, à titre individuel, une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes ne dépasse pas :*

30 000 000 FCFA pour les activités commerciales ;

20 000 000 FCFA pour les activités artisanales et assimilées ;

10 000 000 CFA pour les prestations de services.

***Très petite Entreprise (TPE)** : toute personne hors entrepreneur physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel déclaré hors taxes est inférieur ou égal à 100 000 000 FCFA.*

La Très petite Entreprise tient, au moins, un système allégé de comptabilité ;

***Petite Entreprise (PE)** : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 100 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 500 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité soit en interne, soit par un Comptable agréé ou par un Centre de Gestion Agréé (CGA) ou toute autre structure similaire agréée ;*

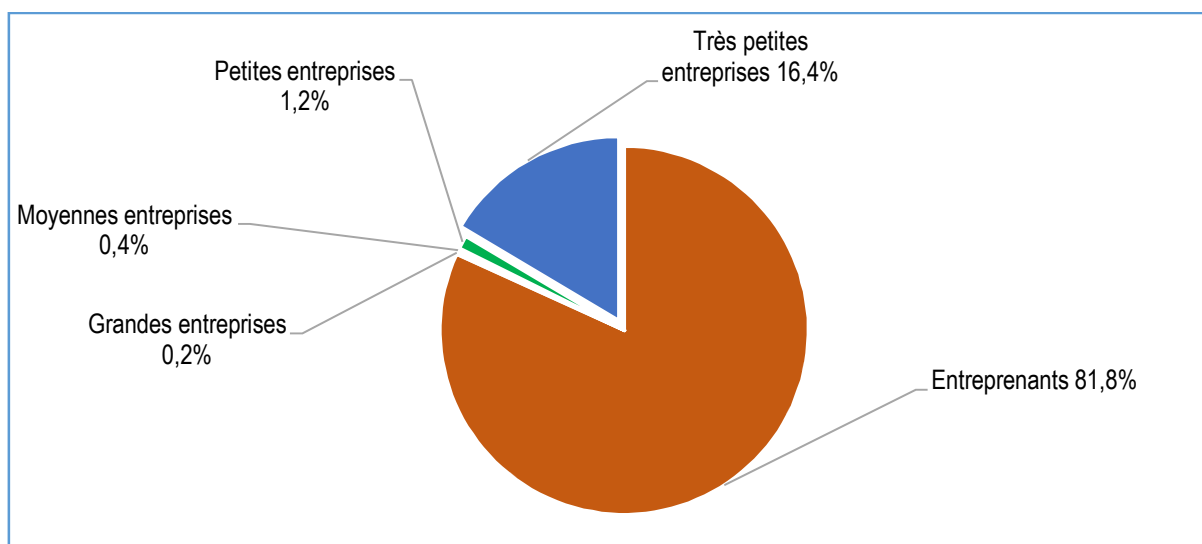
***Moyenne Entreprise (ME)** : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 500 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal et certifiée par un Expert-Comptable agréé ;*

*Dans le cadre du RGE, est considérée comme **grande entreprise** toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité, selon le système normal du SYSCOA, certifiée par un Expert-Comptable agréé.*

Cependant, il faut noter que toutes les unités économiques nées après 2014 ne sont pas prises en compte dans la définition de la taille des entreprises.

Le tissu économique du Sénégal est fortement dominé par les PME qui regroupent les entrepreneurs, les très petites, les petites et les moyennes entreprises. En effet, la répartition des unités économiques recensées laisse apparaître une forte prédominance des entrepreneurs (81,8%). Viennent ensuite les très petites entreprises (16,4%), les petites entreprises (1,2%) et les moyennes entreprises (0,4%). Les grandes entreprises ne représentent que 0,2%. (Voir Graphique II.9).

Graphique II. 9 : Répartition des unités économiques selon la taille



Source : ANSD/RGE 2016

II.5.1. Taille et branche d'activité

La répartition des unités économiques selon la branche d'activité et la taille révèle que, dans toutes les catégories d'entreprises, le commerce est le plus représenté. Il domine dans les entrepreneurs (58,3%) et couvre plus de la moitié des unités économiques dans les Petites et moyennes entreprises. En outre, parmi les grandes entreprises, plus de trois unités sur dix (31,0%) exercent des activités commerciales. Après le commerce, les autres industries et les BTP sont aussi représentatifs dans les grandes entreprises avec respectivement 10,3% et 10,6%. Le secteur des industries textiles (0,7%) est faible dans les grandes entreprises.

Tableau II.5 : Répartition des unités économiques par taille selon la branche d'activité (%)

Branche d'activité	Entrepreneur	Très Petite entreprise	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	Ensemble
Agriculture, élevage et pêche	0,0	40,9	1,6	3,2	3,2	3,3
Industries alimentaires	0,0	20,6	5,6	6,4	6,4	9,4
Industries textiles	13,4	1,2	1,2	0,3	0,3	0,7
Autres industries	11,7	7,7	7,3	10,3	10,3	17,3
BTP	0,1	0,7	3,7	10,6	10,6	9,1
Commerce	58,3	15,8	55,2	31,0	31,0	34,9
Transport et télécommunications	0,3	0,8	3,9	8,0	8,0	11,1
Hôtels, bars et restaurants	5,2	3,5	3,6	5,1	5,1	2,6
Services fournis aux entreprises	1,2	3,6	11,3	17,4	17,4	8,1
Services personnels, divers	9,7	5,2	6,7	7,7	7,7	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Dans toutes les branches d'activités, les entrepreneurs ou les très petites entreprises sont plus représentées. Cette prédominance est plus importante dans les branches de l'agriculture, l'élevage et la pêche, des services personnels divers, des industries, des hôtels, bars et restaurants où elles représentent au total plus de 95%. Les petites et les moyennes entreprises sont plus observées dans les BTP (27,7%). Cependant, elles sont moins présentes dans l'agriculture, élevage et pêche (0,05%) et les Industries textiles (0,1%).

Tableau II.6 : Répartition des unités économiques par branche d'activité selon la taille (%)

Branche d'activité	Entreprenant	Très petite entreprise	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	Total
Agriculture, élevage et pêche	0,0	99,5	0,3	0,2	0,1	100,0
Industries alimentaires	0,0	96,9	2,0	0,6	0,6	100,0
Industries textiles	98,1	1,8	0,1	0,0	0,0	100,0
Autres industries	87,1	11,5	0,8	0,3	0,4	100,0
BTP	25,4	39,9	16,0	11,7	7,1	100,0
Commerce	93,2	5,1	1,3	0,2	0,2	100,0
Transport et télécommunications	48,3	29,7	10,7	5,7	5,5	100,0
Hôtels, bars et restaurants	86,9	11,7	0,9	0,3	0,1	100,0
Services fournis aux entreprises	55,2	33,3	7,5	3,0	1,0	100,0
Services personnels, divers	88,8	9,9	0,9	0,3	0,1	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

II.5.2. Taille des unités économiques et régions administratives

Pour toutes les catégories d'entreprises, les régions de Dakar (39,4%) et Thiès (11,3%) concentrent le plus d'unités économiques. En effet, ces dernières couvrent plus de la moitié des entrepreneurs (53,3%), plus d'un tiers des très petites entreprises (35,9%) et plus de deux tiers des petites (75,7%) et moyennes entreprises (93,4%). Presque toutes les grandes entreprises sont concentrées à l'ouest du Sénégal : Dakar (91,6%) et Thiès (3,7%).

Tableau II.7 : Répartition des entreprises par taille selon la région (%)

Région	Entreprenant	Très petite entreprise	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise
Dakar	41,2	28,0	66,3	88,3	91,6
Ziguinchor	3,9	3,3	1,7	1,2	0,4
Diourbel	10,2	5,5	8,9	0,7	0,9
Saint-Louis	4,8	5,3	4,1	1,8	1,6
Tambacounda	4,6	5,4	1,2	0,0	0,0
Kaolack	6,3	5,0	3,1	1,3	1,4
Thiès	12,1	7,9	9,4	5,1	3,7
Louga	3,6	2,6	1,4	0,8	0,0
Fatick	2,4	2,1	0,7	0,2	0,1
Kolda	3,7	12,7	0,6	0,0	0,1
Matam	2,2	1,3	1,0	0,4	0,0
Kaffrine	2,5	3,1	0,8	0,1	0,1
Kédougou	1,1	0,9	0,2	0,1	0,0
Sédhiou	1,4	17,2	0,5	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Dans toutes les régions du Sénégal, les entrepreneurs et les très petites entreprises sont les plus représentés (plus de 95%). Les proportions de petites entreprises et de moyennes entreprises sont moins importantes dans les régions de Kolda (0,2%), Kédougou (0,2%) et Sédhiou (0,1%).

Tableau II.8 : Répartition des entreprises par région selon la taille (%)

Région	Entreprenants	Très petites entreprises	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises	Total
Dakar	85,1	11,6	2,0	0,7	0,5	100,0
Ziguinchor	85,2	14,1	0,6	0,1	0,0	100,0
Diourbel	89,2	9,6	1,2	0,0	0,0	100,0
Saint-Louis	81,0	17,8	1,0	0,1	0,1	100,0
Tambacounda	80,6	19,1	0,3	0,0	0,0	100,0
Kaolack	85,7	13,6	0,6	0,1	0,1	100,0
Thiès	87,3	11,5	1,0	0,1	0,1	100,0
Louga	86,8	12,6	0,5	0,1	0,0	100,0
Fatick	84,9	14,7	0,4	0,0	0,0	100,0
Kolda	59,3	40,5	0,2	0,0	0,0	100,0
Matam	88,5	10,8	0,6	0,1	0,0	100,0
Kaffrine	79,5	20,1	0,4	0,0	0,0	100,0
Kédougou	86,4	13,4	0,2	0,0	0,0	100,0
Sédhiou	28,2	71,7	0,1	0,0	0,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

II.6. Tenue de comptabilité

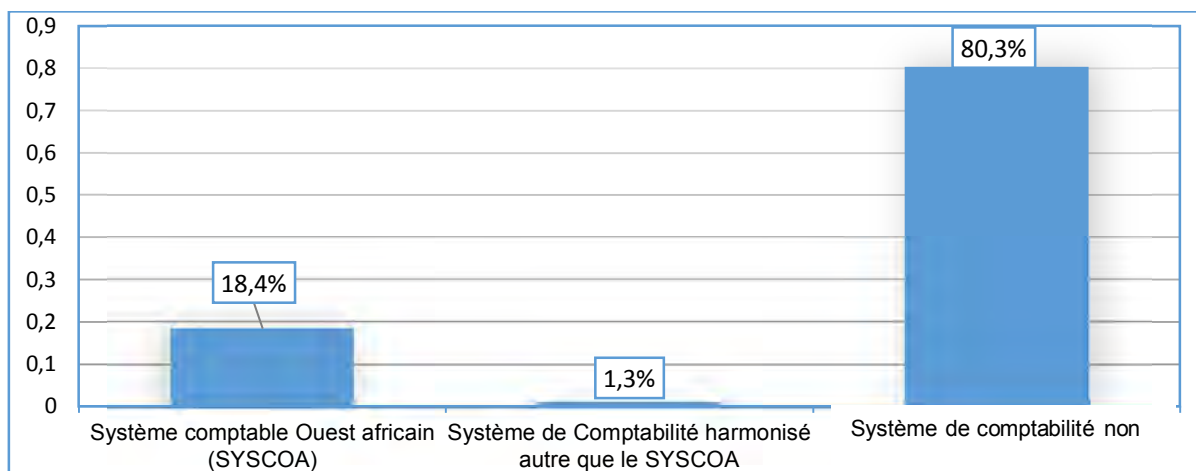
La tenue de comptabilité est l'enregistrement de toutes les pièces comptables de l'entreprise suivant les normes d'un plan comptable. L'un de ses objectifs est de répondre aux obligations légales de l'administration fiscale : TVA, déclaration sur le revenu et de certaines caisses sociales.

Comme dans les autres pays de l'UEMOA, le SYSCOA est le système de comptabilité utilisé au Sénégal depuis le 1^{er} janvier 1998. Le 1^{er} janvier 2001, l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à la comptabilité a été adopté. Ceci a pour but d'harmoniser les règles comptables applicables dans les pays membres de l'OHADA grâce au référentiel mis en place, le Système Comptable OHADA (en abrégé SYSCOHADA).

Dans le RGE, il a été défini trois systèmes de tenue de comptabilité que sont le Système Comptable Ouest africain (SYSCOA), le système de comptabilité harmonisé autre que le SYSCOA (Plan Comptable Bancaire (PCB), Référentiel Comptable des Systèmes Financiers Décentralisés (RC-SFD) et le code Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances (CIMA)) et une comptabilité non formelle, c'est-à-dire l'utilisation des carnets.

Ainsi, 15,2% des unités économiques tiennent une comptabilité écrite. Parmi celles-ci, 80,3% utilisent des carnets, donc une comptabilité informelle. Celles utilisant le SYSCOA représentent 18,4% et le reste utilise d'autres systèmes comptables harmonisés.

Graphique II.10: Répartition des entreprises tenant une comptabilité



Source : ANSD/RGE 2016

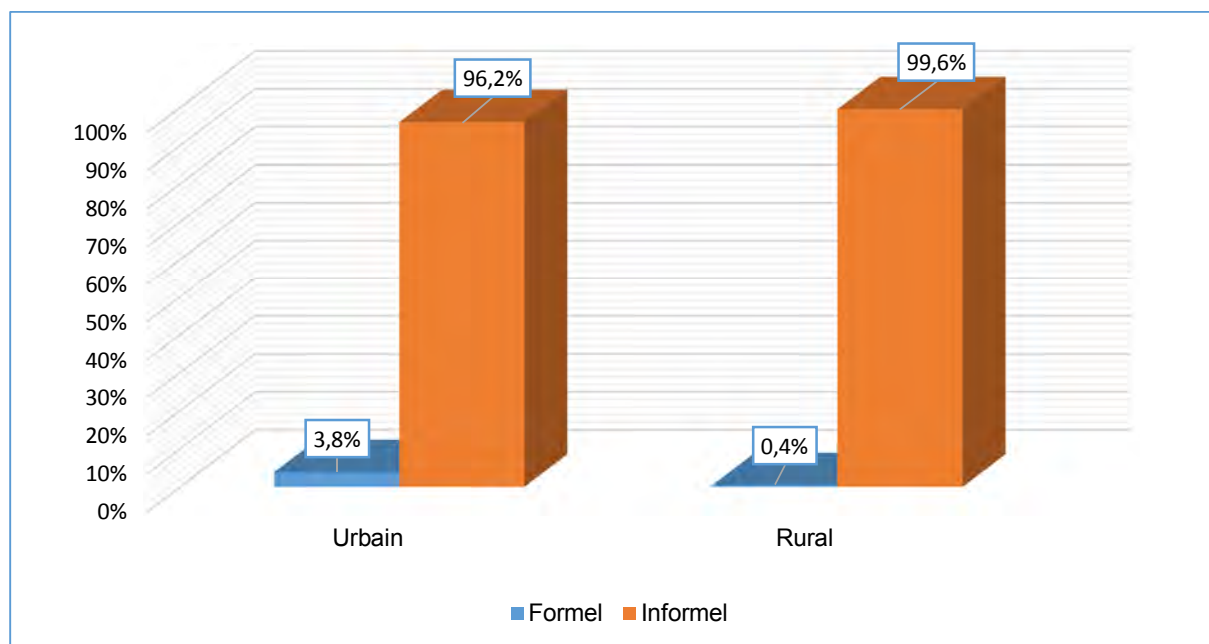
II.7. Forme d'exploitation (formelle ou informelle)

La tenue de comptabilité a permis de définir la forme d'exploitation des entreprises. A cet effet, une entreprise est dite formelle lorsqu'elle tient une comptabilité suivant un système de comptabilité normé. Le secteur informel occupe une bonne partie de l'économie et couvre 97,0% des unités économiques. Qu'elles soient formelles ou pas, les entreprises sont différemment réparties selon le milieu et la branche d'activité.

II.7.1. Forme d'exploitation et milieu de résidence

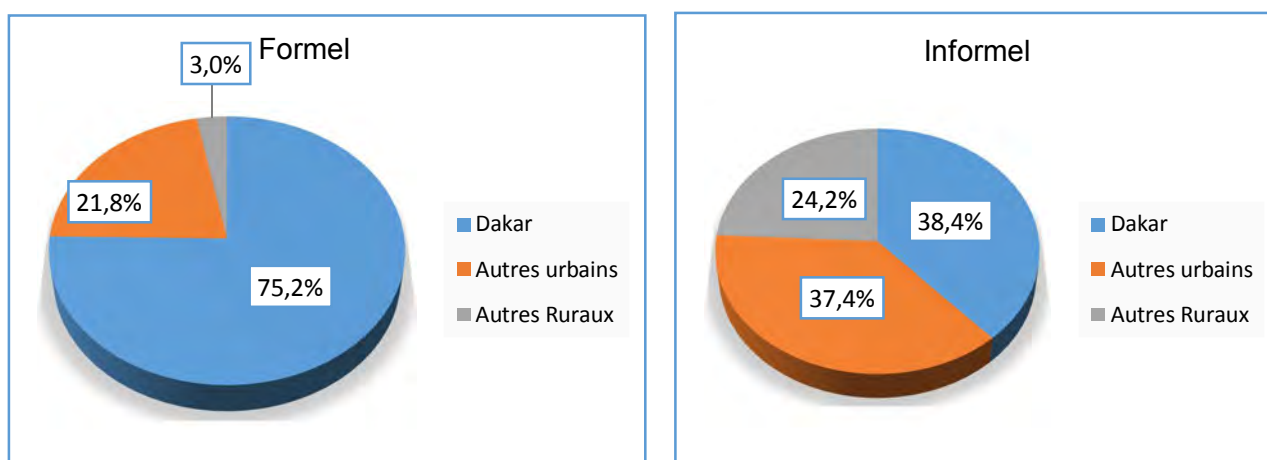
Dans le milieu urbain, 96,2% des entreprises recensées sont informelles alors qu'au niveau de la zone rurale, cette proportion est estimée à 99,6%.

Graphique II.11: Répartition des entreprises par milieu selon la forme d'exploitation



Source : ANSD/RGE 2016

Graphique II.12: Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon le milieu



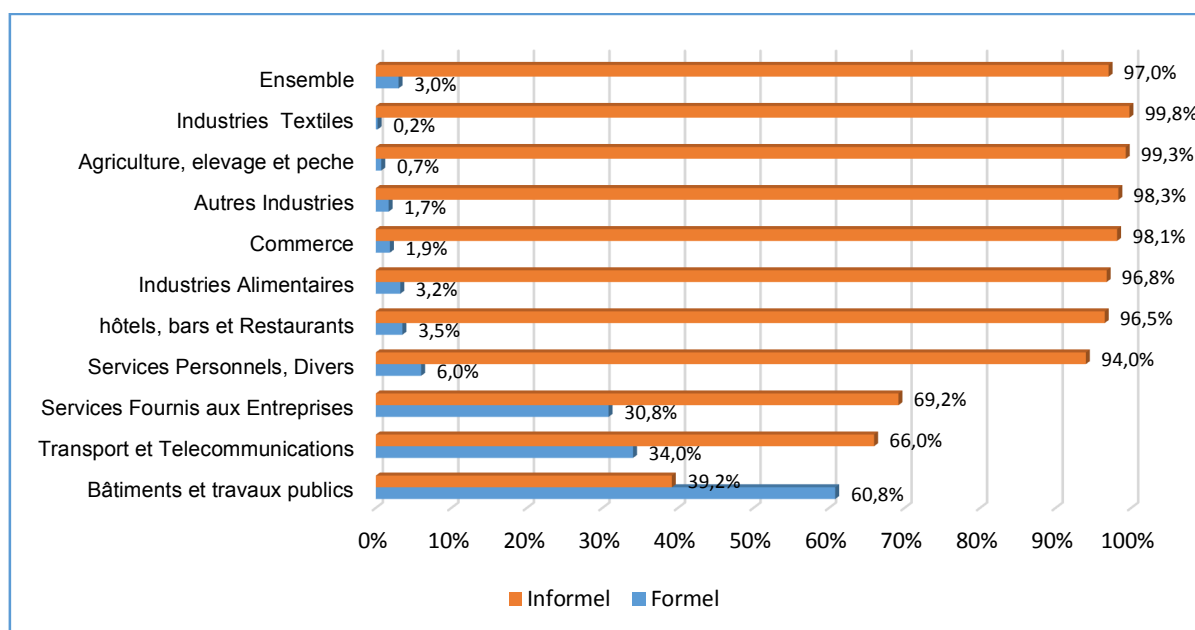
Source : ANSD/RGE 2016

II.7.2. Forme d'exploitation et branche d'activité

Dans la plupart des branches d'activité, la proportion des entreprises informelles est supérieure à 95%. L'agriculture et les industries textiles sont les branches d'activité les plus représentées dans l'informel avec des proportions d'unités supérieures à 99%.

En outre, certaines branches comme les BTP et les transports et télécommunications se démarquent de la moyenne (97,0%) avec seulement 39,2% d'unités informelles pour la première et 66,0% pour la seconde. En effet, les critères retenus pour la mise en œuvre du RGE, notamment la disponibilité d'un local aménagé a exclu beaucoup d'acteurs informels des BTP (maçons, peintres, ferrailleurs, etc.) et des transports (les transporteurs individuels). Les branches des services fournis aux entreprises et des services personnels divers sont présentes dans le formel avec respectivement 30,8% et 6,0%.

Graphique II.13: Répartition des entreprises par branche d'activité selon la forme d'exploitation

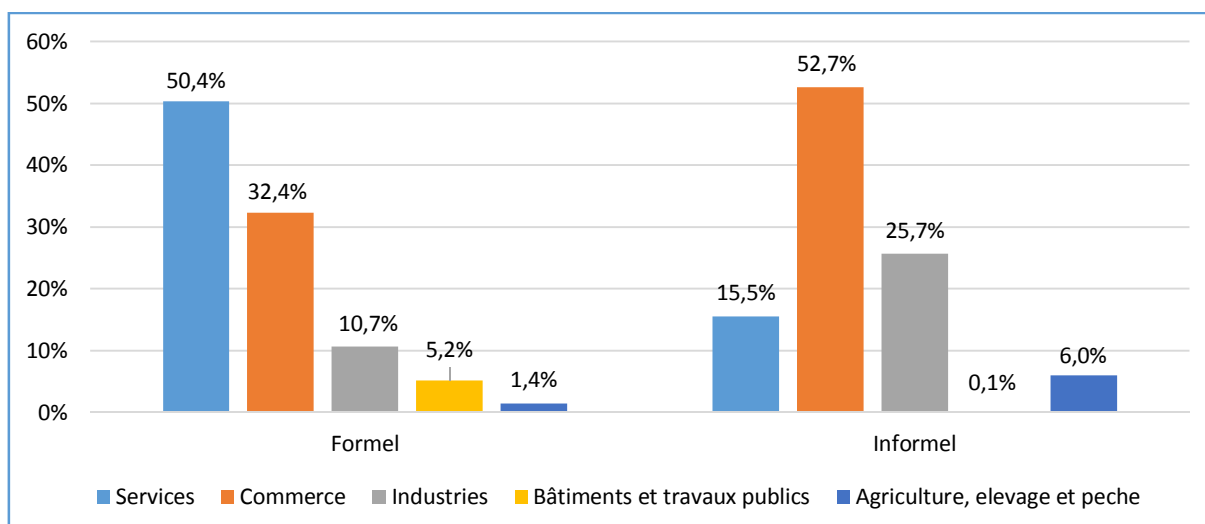


Source : ANSD/RGE 2016

S'agissant de la répartition des entreprises formelles et informelles selon les macro-secteurs, la majorité des unités formelles (50,4%) évolue dans les services avec les Services fournis aux entreprises et les services personnels divers qui représentent respectivement 21,7% et 17,8%. Les secteurs du commerce et des industries viennent ensuite avec 32,4% et 10,7%. Les BTP et l'agriculture viennent en dernier avec des proportions de 5,2% et 1,4% d'unités formelles.

Par rapport au secteur informel, le commerce regroupe plus de la moitié des unités économiques (52,7%). Après le commerce, viennent les Industries qui représentent 25,7% des unités informelles. Contrairement au formel, les services viennent en troisième position avec une proportion de 15,5% d'unités informelles. Quant aux BTP, ils sont en dernière place avec seulement 0,1%.

Graphique II.14: Répartition des unités formelles et informelles selon les macro-secteurs d'activité



Source : ANSD/RGE 2016

II.7.3. Forme d'exploitation et régions administratives

Les proportions des unités formelles sont inférieures à 2% dans toutes les régions sauf à Dakar (5,7%), Thiès (2,2%) et Saint-Louis (2,2%). La région de Ziguinchor vient ensuite avec 1,7%.

Tableau II.9: Répartition des unités économiques par région selon la forme d'exploitation (%)

Région	Formel	Informel	Total
Dakar	5,7	94,3	100,0
Ziguinchor	1,7	98,3	100,0
Diourbel	1,0	99,0	100,0
Saint-Louis	2,2	97,8	100,0
Tambacounda	1,0	99,0	100,0
Kaolack	1,1	98,9	100,0
Thiès	2,2	97,8	100,0
Louga	1,1	98,9	100,0
Fatick	1,1	98,9	100,0
Kolda	0,3	99,7	100,0
Matam	0,7	99,3	100,0
Kaffrine	0,4	99,6	100,0
Kédougou	0,5	99,5	100,0
Sédhiou	0,2	99,8	100,0
Ensemble	3,0	97,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Au regard de la concentration des unités formelles, plus de 80% sont localisées dans les régions de Dakar et Thiès avec respectivement 75,2% et 8,5%. Cependant, elle est moins importante dans les régions de Sédhiou et de Kédougou (0,2% chacune).

Concernant l'informel, l'axe Dakar, Thiès et Diourbel concentre près de 60% des unités. Dakar représente 38,4% tandis que Thiès concentre 11,6% des unités économiques informelles. Elles sont suivies des régions de Kaolack (6%) et de Kolda (5,3%). La région de Kédougou se retrouve en dernière position avec 1,6%.

Tableau II.10 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon la région (%)

Région	Formel	Informel
Dakar	75,2	38,4
Ziguinchor	2,2	3,9
Diourbel	3,0	9,6
Saint-Louis	3,5	4,9
Tambacounda	1,6	4,8
Kaolack	2,2	6,0
Thiès	8,5	11,6
Louga	1,3	3,4
Fatick	0,8	2,4
Kolda	0,5	5,3
Matam	0,5	2,1
Kaffrine	0,3	2,6
Kédougou	0,2	1,6
Sédhiou	0,2	3,5
Ensemble	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

II. 8. Actionnariat

Dans cette partie, on considère une entreprise comme étant sous contrôle sénégalais si les Sénégalais détiennent plus de 50% du capital actuel. Elle est sous contrôle étranger dans le cas contraire. Ainsi, il apparaît que 94,8% des unités économiques du Sénégal sont sous contrôle national et 5,2% sous contrôle étranger.

Hormis les entrepreneurs et les très petites entreprises, la proportion de petites et moyennes entreprises reste légèrement plus élevée dans les entreprises sous contrôle étranger (1,9%) que les entreprises sénégalaises (1,4%). Les grandes entreprises représentent moins de 1% de l'actionnariat avec 0,8% sous contrôle étranger et 0,2% pour les Sénégalais.

Tableau II.11: Répartition des unités économiques par type d'actionnariat selon la taille de l'entreprise (%)

Contrôle	Entrepreneur	Très petite entreprise	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	Total
Sénégalais	81,5	16,9	1,2	0,2	0,2	100,0
Etranger	88,5	8,7	1,1	0,8	0,8	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

La proportion des entreprises sous contrôle sénégalais est plus grande pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME). La part des entreprises sous tutelle étrangère est plus représentative pour les grandes entreprises (21,1%).

Tableau II.12: Structure de l'actionnariat suivant la taille de l'entreprise (%)

Contrôle	Entrepreneurs	Très petite entreprise	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	Ensemble
Sénégalais	94,4	97,2	95,1	85,1	78,9	94,8
Etranger	5,6	2,8	4,9	14,9	21,1	5,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Plus de la moitié des entreprises sous contrôle sénégalais (51,7%) comme étranger (57,9%) évoluent dans le commerce.

Tableau II.13: Répartition des unités économiques par type d'actionariat selon la branche d'activité (%)

Branche d'activité	Sénégalais	Etranger
Agriculture, élevage et pêche	6,2	0,8
Industries alimentaires	3,8	3,1
Industries textiles	11,7	5,1
Autres industries	10,6	4,8
BTP	0,2	0,2
Commerce	51,7	57,9
Transport et télécommunications	0,4	0,4
Hôtels, bars et restaurants	4,7	12,8
Services fournis aux entreprises	2,2	0,9
Services personnels, divers	8,5	14,1
Ensemble	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Les entreprises sous contrôle sénégalais sont plus nombreuses dans toutes les branches d'activité à plus de 90%, sauf pour la branche hôtels, bars et restaurants où les entreprises étrangères représentent 14,8%.

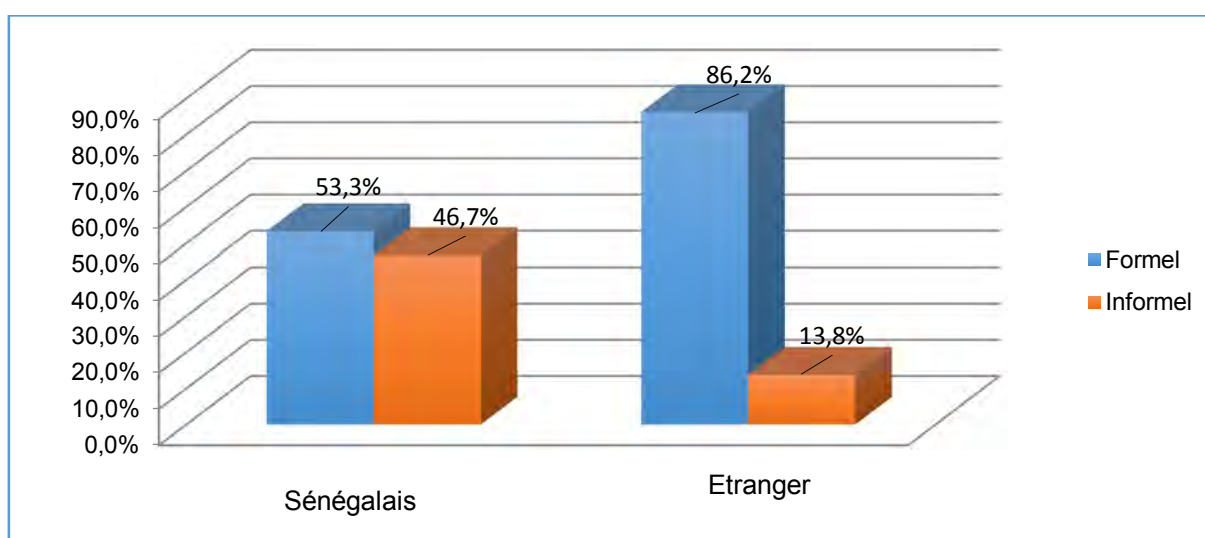
Tableau II.14: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon le type d'actionariat (%)

Branche d'activité	Sénégalais	Etranger	Ensemble
Agriculture, élevage et pêche	99,2	0,8	100,0
Industries alimentaires	95,0	5,0	100,0
Industries textiles	97,3	2,7	100,0
Autres industries	97,2	2,8	100,0
BTP	94,5	5,5	100,0
Commerce	93,3	6,7	100,0
Transport et télécommunications	94,2	5,8	100,0
Hôtels, bars et restaurants	85,2	14,8	100,0
Services fournis aux entreprises	97,4	2,6	100,0
Services personnels, divers	90,5	9,5	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Pour les personnes morales, la proportion des entreprises formelles sous contrôle étranger est plus importante (86,2%) que celle des entreprises formelles sous contrôle sénégalais (53,3%).

Graphique II. 15: Répartition des unités économiques par type d'actionariat selon la forme d'exploitation



Source : ANSD/RGE2016

Chapitre III : SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES



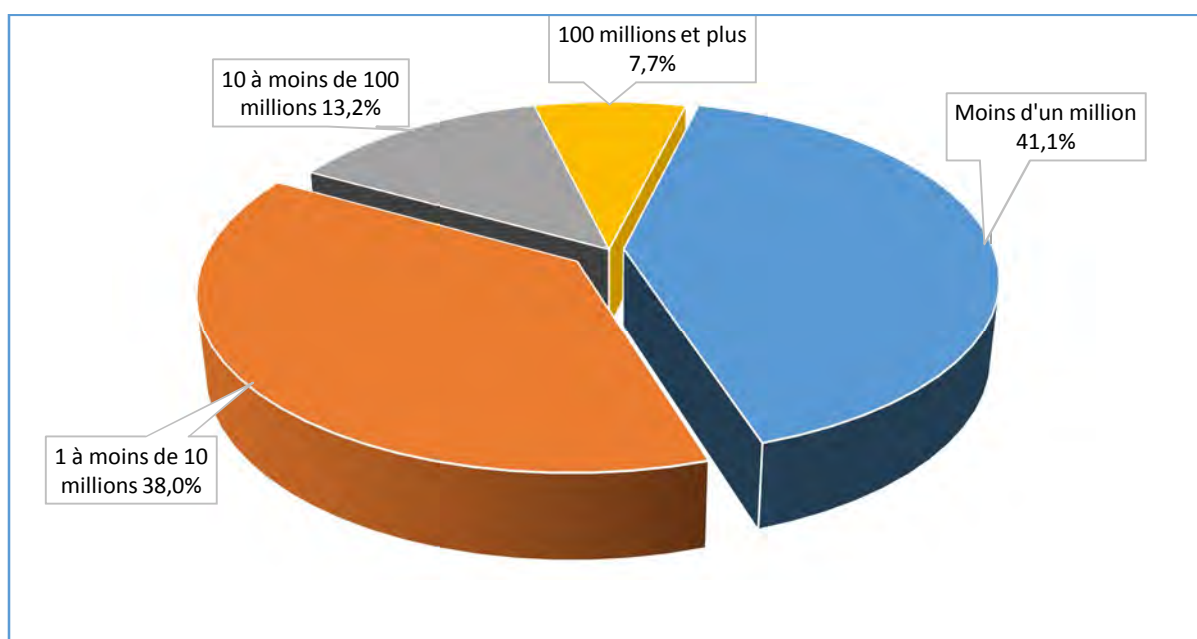
Ce chapitre analyse les indicateurs caractéristiques de la situation économique des entreprises. La première section s'intéresse au capital social. La deuxième se focalise sur le chiffre d'affaires (CA) et les deux dernières abordent le financement et l'emploi.

III.1. Capital social des personnes morales

Dans le cadre du RGE, le contrôle de l'entreprise est basé sur le capital social et non sur la prise de décision. Autrement dit, celui qui détient la plus grande part du capital, selon qu'il soit sénégalais (privé ou public) ou étranger, assure le contrôle de l'unité.

Le capital social d'une entreprise est égal au montant total des apports en nature et en espèce des associés ou actionnaires. Les entreprises ayant un capital social inférieur à un million sont les plus nombreuses (41,1%). Elles sont suivies de celles disposant d'un capital social compris entre un et dix millions représentant 38,0%. Par contre, la plus petite proportion est enregistrée par celles qui ont un capital social de plus de 100 millions, soit 7,7% des entreprises.

Graphique III.1: Répartition des personnes morales selon le capital social



Source : ANSD/RGE 2016

III .1.1. Capital social des personnes morales selon la région

Dans chacune des régions, hormis Dakar (18,5%) et Thiès (36,4%), plus de 50% des personnes morales recensées ont un capital social de moins d'un million. En outre, les personnes morales dont le capital social est compris entre 1 et 10 millions représentent près de 50% dans chacune de ces deux régions (Dakar et Thiès). Par ailleurs, le pourcentage le plus faible d'entreprises ayant un capital social supérieur ou égal à 100 millions se retrouve dans la région de Kolda (0,2%) contrairement à la région de Dakar où elles représentent 12,4%.

Tableau III.1 : Répartition des personnes morales par région selon le capital social (%)

Région	Moins d'un million	1 à moins de 10 millions	10 à moins de 100 millions	100 millions et plus	Ensemble
Dakar	18,5	49,7	19,5	12,4	100,0
Ziguinchor	57,6	34,4	6,7	1,3	100,0
Diourbel	58,9	33,9	4,8	2,4	100,0
Saint-Louis	56,6	30,0	9,8	3,5	100,0
Tambacounda	87,6	8,5	3,6	0,3	100,0
Kaolack	83,0	14,7	1,8	0,5	100,0
Thiès	36,4	48,4	9,8	5,3	100,0
Louga	68,8	24,0	5,5	1,7	100,0
Fatick	82,0	15,5	1,6	0,9	100,0
Kolda	86,2	10,9	2,7	0,2	100,0
Matam	60,0	26,7	11,1	2,2	100,0
Kaffrine	88,7	8,2	2,3	0,8	100,0
Kédougou	67,5	24,8	6,0	1,7	100,0
Sédhiou	78,4	15,5	5,2	1,0	100,0
Ensemble	41,1	38,0	13,2	7,7	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

III .1.2. Capital social des personnes morales selon la branche d'activité

Au Sénégal, près de 4 entreprises sur 10 ont un capital social de moins d'un million. A l'exception des BTP (11,5%), « du transport et télécommunications » (14,8%), des « services fournis aux entreprises » (19,1%) et des « Autres industries » (29,2%), plus de 35% des unités économiques recensées dans chaque branche ont déclaré que le montant des apports est inférieur à un million. En plus, dans les BTP et les services fournis aux entreprises, les personnes morales dont le capital social est compris entre 1 et 10 millions représentent respectivement 53,9% et 54,0%. Par ailleurs, dans le domaine des Autres industries, des transports et télécommunications et des BTP, plus de 15% des entreprises ont affirmé avoir un capital social de 100 millions au moins.

Tableau III.2: Répartition des personnes morales par branche d'activité selon le capital social (%)

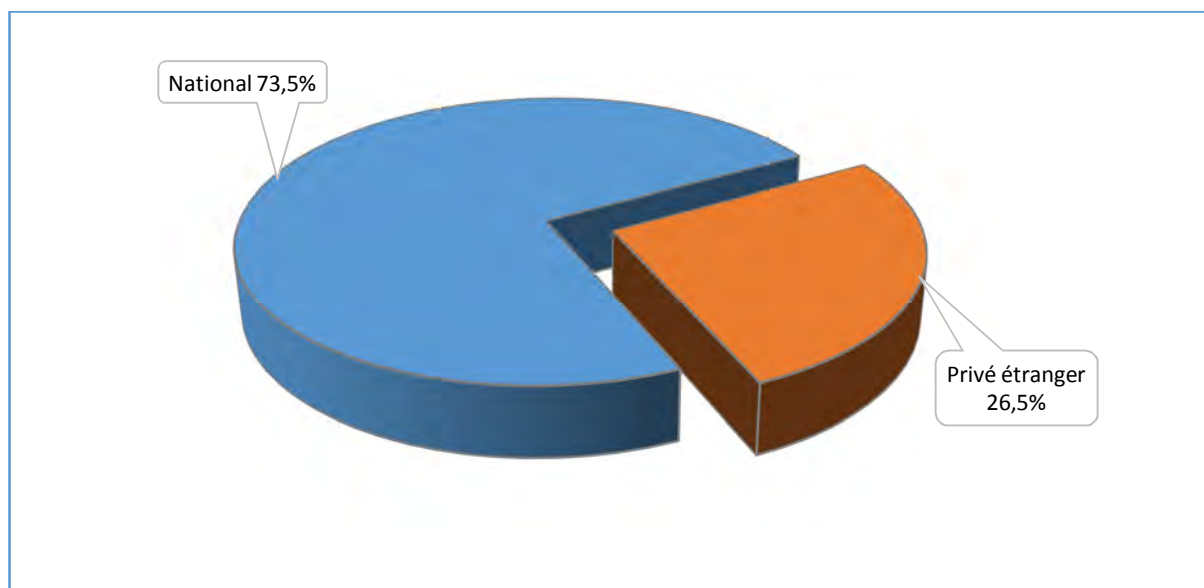
Branche d'activité	Moins d'un million	1 à moins de 10 millions	10 à moins de 100 millions	100 millions et plus	Total
Agriculture, élevage et pêche	77,5	16,3	4,4	1,8	100,0
Industries alimentaires	47,0	27,4	14,6	10,9	100,0
Industries textiles	51,5	38,6	6,8	3,0	100,0
Autres industries	29,2	35,8	15,9	19,1	100,0
BTP	11,5	53,9	19,4	15,3	100,0
Commerce	42,7	40,5	11,4	5,4	100,0
Transport et télécommunications	14,8	41,9	24,9	18,4	100,0
Hôtels, bars et restaurants	39,8	34,8	12,8	12,6	100,0
Services fournis aux entreprises	19,1	54,0	19,8	7,2	100,0
Services personnels, divers	40,3	42,7	12,1	4,9	100,0
Ensemble	41,1	38,0	13,2	7,7	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

III .1.3. Capital social des personnes morales selon la nationalité du dirigeant majoritaire

Le national (privé et public) domine dans le capital social des entreprises formelles avec une part de 73,5%. Les étrangers participent à hauteur de 26,5% du capital social.

Graphique III.2: Répartition du capital social des entreprises formelles selon la nationalité du dirigeant majoritaire

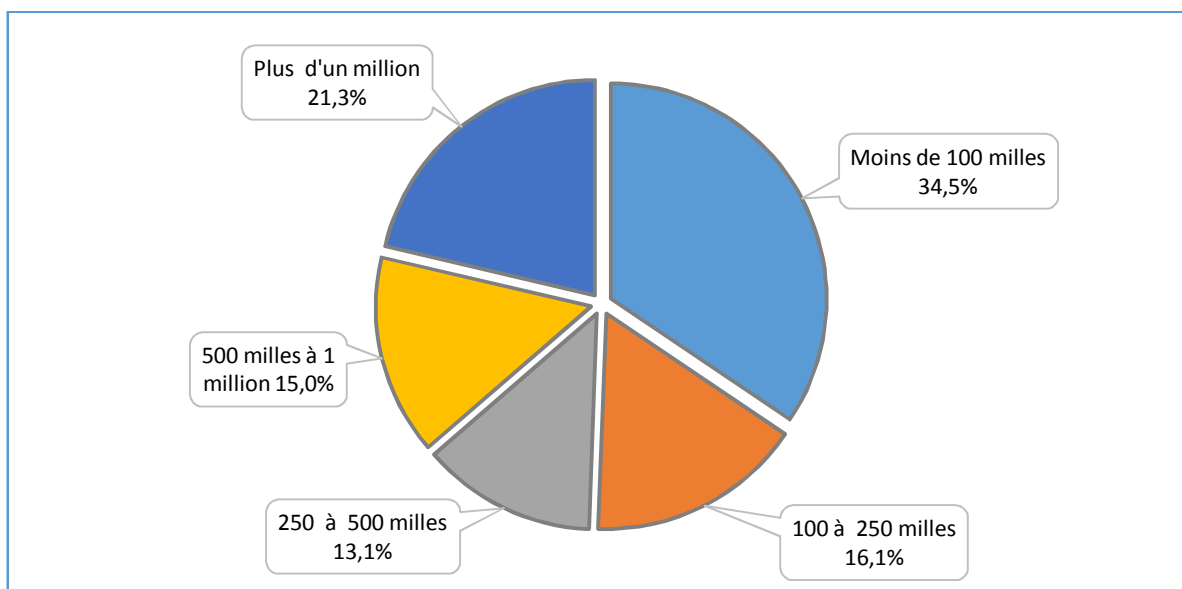


Source : ANSD/RGE 2016

III.2. Fonds de démarrage des personnes physiques

Il apparaît qu'il n'est pas nécessaire de disposer de beaucoup de ressources pour démarrer une activité économique. En effet, le graphique suivant révèle que 78,7% des personnes physiques ont commencé avec moins d'un million FCFA. Cette proportion est tirée par les entreprises ayant démarré avec moins de cent mille FCFA (34,5%). Toutefois, 21,3% d'entre elles mobilisent plus d'un million.

Graphique III.3: Répartition des personnes physiques selon le montant du fonds de démarrage



Source : ANSD/RGE 2016

Dans toutes les régions du Sénégal, la plupart des personnes physiques ont démarré avec moins de 100 mille pour mettre en place leurs activités économiques. Cette proportion varie de 26,2% à Thiès à 64,2% à Sédhiou. Toutefois, environ une entreprise sur quatre démarre son activité avec un montant supérieur à un million dans les régions de Dakar et Thiès.

Tableau III.3: Répartition des personnes physiques par région selon le fonds de démarrage (%)

Région	Moins de 100 milles	100 à 250 milles	250 à 500 milles	500 milles à 1 million	Plus d'un million	Total
Dakar	27,8	15,6	13,0	16,5	27,0	100,0
Ziguinchor	39,3	17,2	12,1	13,9	17,5	100,0
Diourbel	33,7	17,1	15,3	15,5	18,5	100,0
Saint-Louis	31,4	18,4	15,3	16,4	18,5	100,0
Tambacounda	56,8	12,8	8,4	9,1	12,9	100,0
Kaolack	47,6	17,6	11,5	12,4	10,9	100,0
Thiès	26,1	15,7	14,8	18,2	25,2	100,0
Louga	26,6	19,8	16,5	16,9	20,2	100,0
Fatick	44,7	15,3	13,7	14,2	12,1	100,0
Kolda	44,5	15,8	10,5	9,8	19,4	100,0
Matam	35,9	17,1	14,5	15,9	16,7	100,0
Kaffrine	41,0	18,8	12,0	11,9	16,3	100,0
Kédougou	34,3	20,9	14,3	13,8	16,6	100,0
Sédhiou	64,2	11,8	7,8	7,2	9,0	100,0
Ensemble	34,5	16,1	13,1	15,0	21,3	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Plus de la moitié des unités économiques évoluant dans les branches « Agriculture, élevage et pêche » (56,4%) et « Hôtels bars et restaurants » (55,1%) ont un fonds de démarrage inférieur à 100 mille. De même, concernant les « Transports et télécommunications », près d'une entreprise sur deux démarre son activité avec plus d'un million.

Tableau III.4: Répartition des personnes physiques selon le montant du fonds de démarrage par branche d'activité (%)

Branche d'activité	Moins de 100 milles	100 à 250 milles	250 à 500 milles	500 milles à 1 million	Plus d'un million	Total
Agriculture, élevage et pêche	56,4	12,7	7,6	7,2	16,1	100,0
Industries alimentaires	39,1	14,9	11,5	15,9	18,6	100,0
Industries textiles	21,0	21,8	20,9	20,9	15,3	100,0
Autres industries	29,8	19,6	16,5	16,1	18,0	100,0
BTP	20,0	15,2	11,0	14,5	39,3	100,0
Commerce	34,5	13,6	11,3	14,8	25,8	100,0
Transport et télécommunications	18,2	5,8	8,5	18,2	49,2	100,0
Hôtels, bars et restaurants	55,1	20,0	10,1	7,4	7,4	100,0
Services fournis aux entreprises	17,4	9,8	12,9	23,0	36,9	100,0
Services personnels, divers	33,1	22,0	15,4	14,4	15,0	100,0
Ensemble	34,5	16,1	13,1	15,0	21,3	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

III.3. Chiffre d'affaires

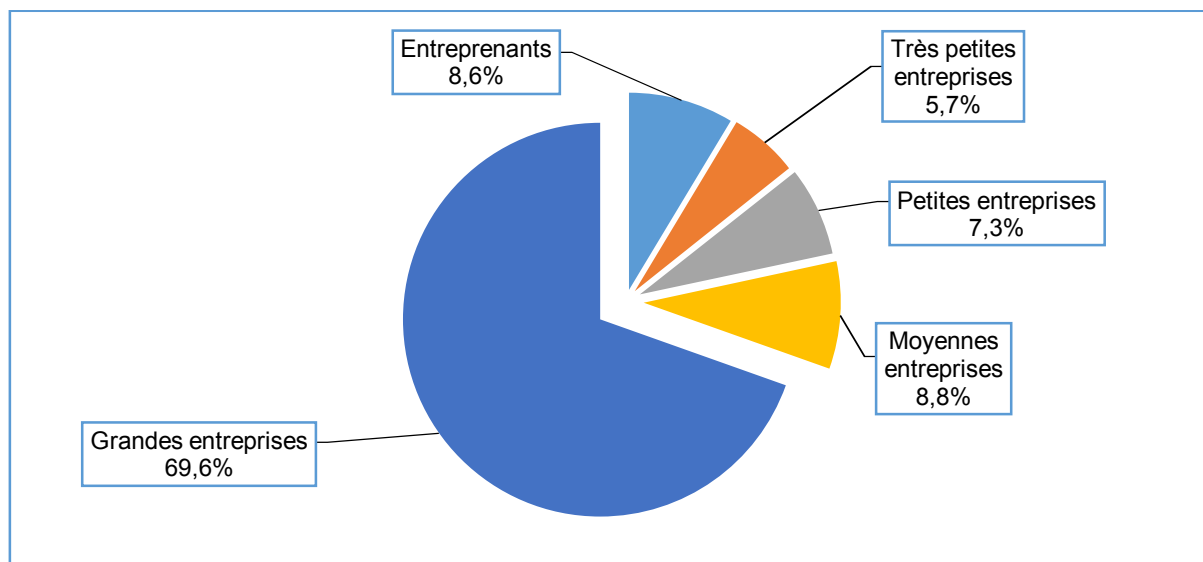
Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (Hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, de prestations de services et des produits des activités annexes pour une période donnée.

Il est un indicateur important qui permet d'apprécier le niveau d'activités d'une entreprise. Par conséquent, il a permis dans le cadre de ce RGE d'identifier l'activité principale des unités économiques et donc de les regrouper par branche d'activité. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises recensées s'élève à 11 349,7milliards FCFA.

III.3.1. Chiffre d'affaires et taille des entreprises

Les grandes entreprises, bien que moins nombreuses comparées aux PME (Entrepreneurs, très petites, petites et moyennes entreprises), restent plus dynamiques que celles-ci. En effet, elles génèrent 69,6% du chiffre d'affaires total. Les entrepreneurs qui représentent 81,8% des unités économiques recensées ne réalisent, quant à elles que 8,6% du chiffre d'affaires.

Graphique III. 4 : Répartition du chiffre d'affaires selon la taille de l'entreprise

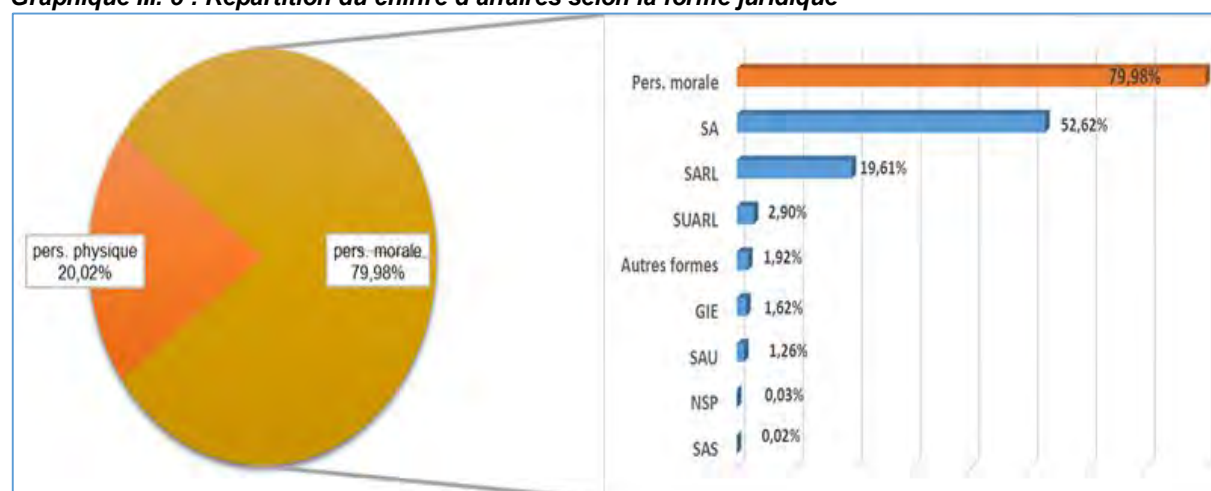


Source : ANSD/RGE 2016

III.3.2. Chiffre d'affaires, forme et régime juridique

Le chiffre d'affaires global est généré à près de 80,0% par les personnes morales alors que les personnes physiques y ont une part de 20,0%. Toutefois, la contribution selon le régime juridique dans le chiffre d'affaires des personnes morales est très inégalitaire. Les Sociétés anonymes (SA) et les Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) en génèrent respectivement 52,6% et 19,6%. Les autres formes présentent une part marginale (moins de 3,0%).

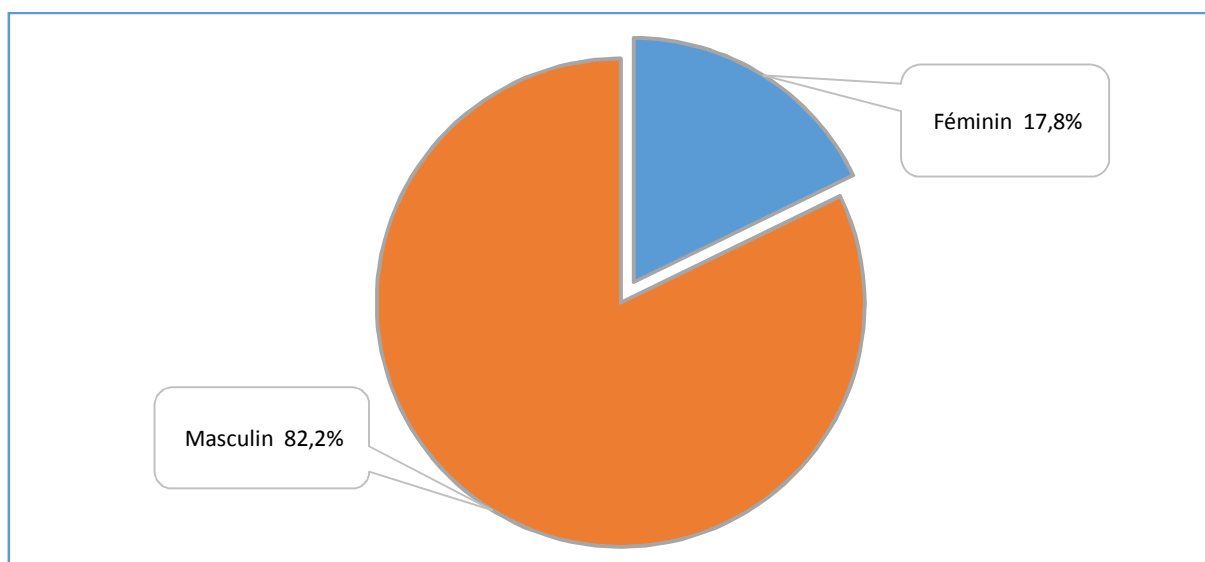
Graphique III. 5 : Répartition du chiffre d'affaires selon la forme juridique



Source : ANSD/RGE 2016

La répartition du chiffre d'affaires des personnes physiques selon le sexe révèle que les hommes en détiennent 82,2%.

Graphique III. 6: Répartition du chiffre d'affaires des personnes physiques selon le sexe



Source : ANSD/RGE 2016

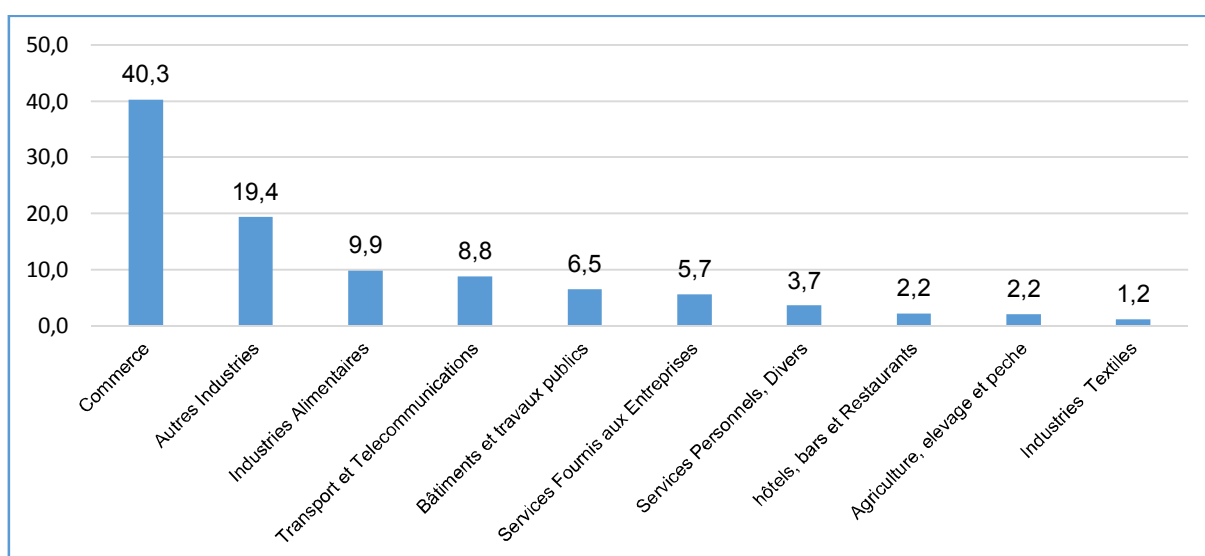
III.3.3. Chiffre d'affaires et branche d'activité

Suivant la branche d'activité, le commerce constitue l'activité dominante au Sénégal. Il a généré 40,3% du chiffre d'affaires global des entreprises. Il est suivi de la branche des Autres industries⁴ qui représente 19,4%, de l'Industrie alimentaire avec 9,9% et du « Transport et des Télécommunications » pour près de 9%. Les BTP et les « Services fournis aux entreprises » viennent ensuite avec respectivement 6,5% et 5,7%.

Par ailleurs, l'Industrie textile a le plus faible poids, suivie de la branche « agriculture, élevage et pêche », pesant respectivement 1,2% et 2,2% dans le chiffre d'affaires global.

Cependant, il faut signaler que la faible part de la branche « agriculture, élevage et pêche » pourrait être essentiellement imputée à la non prise en compte de ce secteur dans sa globalité lors de la première phase de collecte des données⁵ du fait de ses particularités.

Graphique III.7: Répartition du chiffre d'affaires selon la branche d'activité



Source : ANSD/RGE 2016

⁴Dans cette branche, on retrouve les industries extractives, chimiques, mécaniques, du bois, etc.

⁵Une autre phase de collecte est prévue incessamment et concerne essentiellement les unités d'exploitations agricoles (RGE-Volet agricole) et de transport non pris en compte dans la première phase.

III.3.4. Chiffre d'affaires des entreprises et régions administratives

L'examen de la répartition du chiffre d'affaires selon les régions met en exergue un écart important entre Dakar et les autres. En effet, la région de Dakar en détient à elle seule 85,3%, suivie de Thiès (4,1%), Saint Louis (2,6%), Diourbel (2,3%) et Kaolack (2,2%). La part de chacune des autres régions dans le chiffre d'affaires est inférieure à 1%.

La concentration de la majeure partie des grandes entreprises du pays et la localisation de la quasi-totalité des sièges sociaux à Dakar peuvent expliquer cette différence constatée dans la répartition du chiffre d'affaires.

Tableau III.5: Répartition du chiffre d'affaires des entreprises selon la région (%)

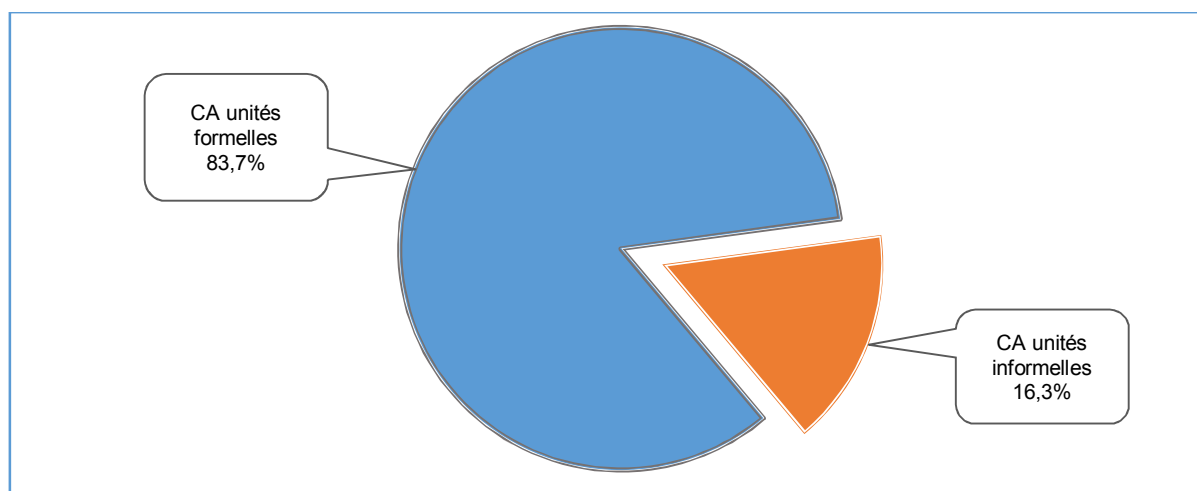
Région	Part dans le chiffre d'affaires
Dakar	85,3
Thiès	4,1
Saint-Louis	2,6
Diourbel	2,3
Kaolack	2,2
Ziguinchor	0,8
Tambacounda	0,5
Louga	0,5
Kaffrine	0,4
Kolda	0,4
Matam	0,4
Fatick	0,3
Sédhiou	0,2
Kédougou	0,1
Ensemble	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

III.3.5. Chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation

Concernant la répartition selon la forme d'exploitation, il ressort une large domination du secteur formel avec une part de 83,7%. Ainsi, le secteur informel ne contribue que pour 16,3% dans le chiffre d'affaires total.

Graphique III.8: Répartition du chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation

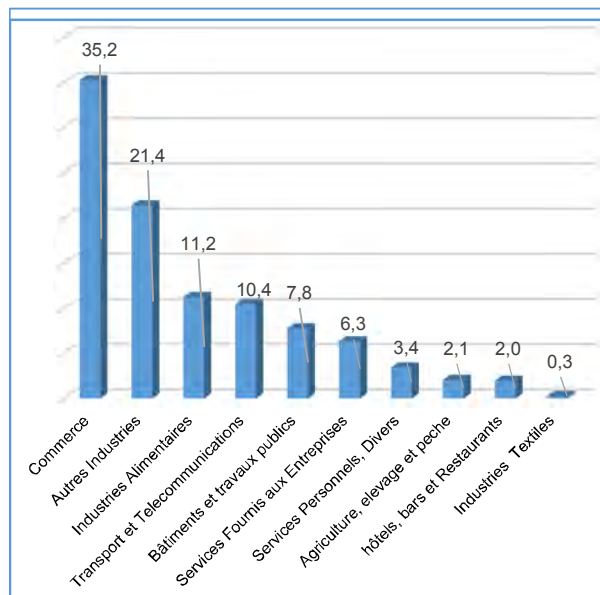


Source : ANSD/RGE 2016

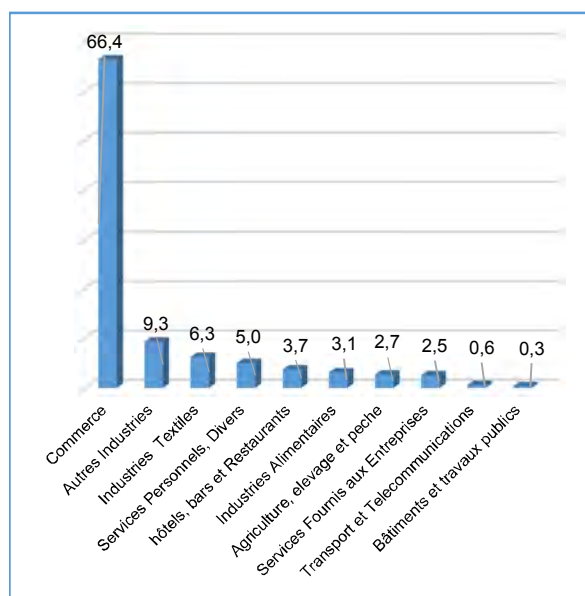
Le commerce constitue l'activité dominante aussi bien dans le formel que dans l'informel. Il détient respectivement 35,2% et 66,4% du chiffre d'affaires dans chacun de ces deux secteurs. En outre, les branches « Agriculture, élevage et Pêche » et « Hôtels, bars et restaurant » sont

les branches les moins représentées dans le formel, tandis que dans le secteur informel, celles qui ont le plus faible poids sont le « transport et télécommunications » et les BTP.

Graphique III. 9 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises formelles selon la branche (%)



Graphique III. 10 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises informelles selon la branche (%)



Source : ANSD/RGE 2016

Le poids des régions dans le chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation révèle que la région de Dakar reste largement en tête particulièrement dans le formel où elle représente 92,3%. Egalement, près de la moitié du CA du secteur informel est réalisée à Dakar (49,6%).

Tableau III.6: Répartition du chiffre d'affaires des entreprises formelles selon la région (%)

Région	Chiffre d'affaires
Dakar	92,302
Thiès	2,171
Saint-Louis	2,115
Kaolack	1,792
Ziguinchor	0,513
Diourbel	0,504
Louga	0,162
Kolda	0,106
Fatick	0,102
Matam	0,080
Tambacounda	0,066
Kaffrine	0,043
Kédougou	0,040
Sédhiou	0,004
Ensemble	100,000

Source : ANSD/RGE 2016

Tableau III.7: Répartition du Chiffre d'affaires des entreprises informelles selon la région (%)

Région	Chiffre d'affaires
Dakar	49,6
Thiès	13,7
Diourbel	11,3
Saint-Louis	5,0
Kaolack	4,2
Tambacounda	2,8
Ziguinchor	2,5
Louga	2,2
Kaffrine	2,1
Matam	1,8
Kolda	1,7
Fatick	1,5
Sédhiou	1,4
Kédougou	0,3
Ensemble	100,0

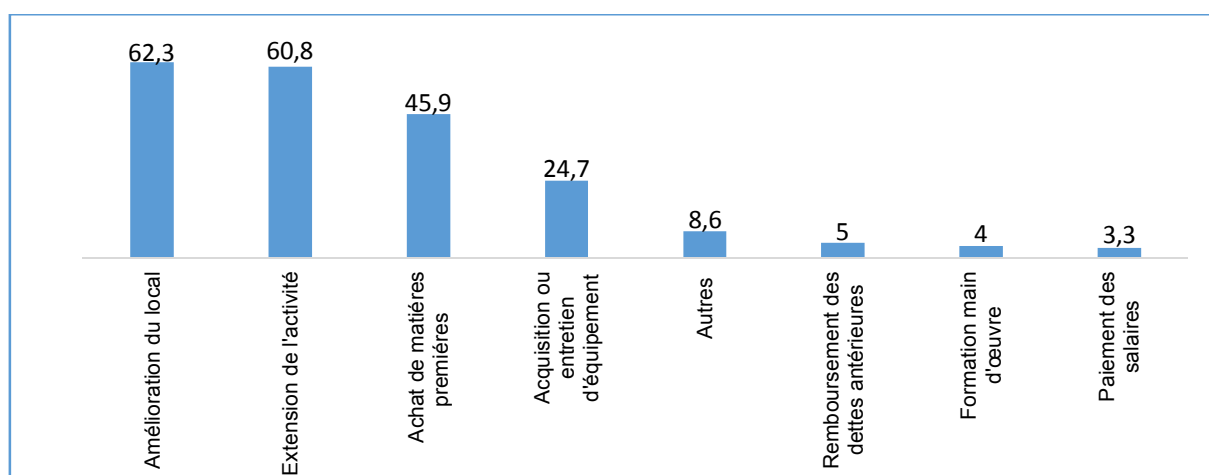
III.4. Financement

Le RGE a offert une réelle opportunité d'identifier les besoins de financement des unités économiques de production marchande. Cette partie traite des aspects relatifs aux motifs de ces besoins. Dans le but de faire face à ce besoin de financement, l'entreprise fait appel aux bailleurs (sollicitation) qui peuvent donner une réponse favorable (obtention) ou non.

III.4.1. Besoins de financement des entreprises

L'analyse du graphique ci-après montre que la majeure partie des unités économiques a déclaré avoir eu des besoins de financement, soit pour améliorer leurs locaux (62,3%), soit pour étendre leurs activités (60,8%). En outre, 45,9% d'entre elles ont déclaré en avoir besoin pour acheter des matières premières et 24,7% pour acquérir ou entretenir des biens d'équipement. Les unités ayant besoin de rembourser leurs dettes antérieures, de former leur personnel ou d'assurer le paiement de leurs salariés représentent respectivement 5,0%, 4,0% et 3,3%.

Graphique III. 11 : Pourcentage d'entreprises selon le type de besoin de financement (%)



Source : ANSD/RGE 2016

Toutefois, il faut noter que les motifs de besoin de financement varient selon le caractère formel ou informel et la branche d'activité de l'entreprise. En effet, il ressort des besoins de financement selon les secteurs (formel ou informel) que les motifs les plus évoqués dans l'informel sont l'amélioration du local (63,4%), l'extension de l'activité (62,8%), l'achat de matières premières (47,2%) et l'acquisition ou l'entretien d'équipement (25,1%). Par contre, dans le formel, l'extension de l'activité (27,4%) prédomine, suivie de l'amélioration du local (21,8%), de l'acquisition ou de l'entretien d'équipement (14,9%) et de l'achat de matières premières (14,0%).

Tableau III.8 : Proportion d'entreprises selon la nature du besoin de financement et la forme d'exploitation (%)

Besoins de financement	Informel	Formel	Ensemble
Amélioration du local	63,4	21,8	62,3
Extension de l'activité	62,8	27,4	60,8
Achat de matières premières	47,2	14,0	45,9
Acquisition ou entretien d'équipement	25,1	14,9	24,7
Remboursement des dettes antérieures	5,0	5,2	8,6
Formation main d'œuvre	4,0	5,8	5,0
Paiement des salaires	3,2	6,0	4,0
Autres besoins de financement	0,8	0,7	3,3

Source : ANSD/RGE 2016

Selon la forme juridique, 63,1% des personnes physiques veulent améliorer leur local et 62,4% souhaitent étendre leurs activités. Une proportion de 46,7% a exprimé des besoins pour l'achat de matières premières et 24,8% pour l'acquisition ou entretien d'équipement. Par contre, les personnes morales ont besoin d'étendre leurs activités (42,1%), d'améliorer leur local (36,5%), d'acheter des matières premières (30,8%) ou d'acquérir des biens d'équipements (25,5%).

Tableau III.9: Proportion d'entreprises selon la nature du besoin de financement et la forme juridique (%)

Besoins de financement	Personne physique	Personne morale
Amélioration du local	63,1	36,5
Extension de l'activité	62,4	42,1
Achat de matières premières	46,7	30,8
Acquisition ou entretien d'équipement	24,8	25,5
Remboursement des dettes antérieures	5,0	5,7
Formation main d'œuvre	3,8	10,1
Paiement des salaires	3,2	6,5
Autres besoins de financement	0,8	1,3

Source : ANSD/RGE 2016

Selon la branche d'activité de l'entreprise, quatre motifs reviennent souvent dans les déclarations des unités économiques. Il s'agit essentiellement des besoins d'amélioration du local, d'extension de l'activité, et d'achat de matières premières.

Les besoins d'extension d'activité et d'amélioration de locaux peuvent être expliqués par la forte présence de petites et moyennes unités qui exercent leurs activités dans des kiosques ou ateliers.

Tableau III. 10: Proportion d'entreprises selon la nature du besoin de financement et la branche d'activité (%)

Besoins de financement	Agriculture élevage. et pêche	Industries alimentaires	Industries Textiles	Autres industries	BTP	Commerce	Transport. et télécommunications	Hôtels bars. et restaurants	Services fournis aux entreprises	Services personnels divers
Amélioration du local	74,3	66,0	67,4	65,5	30,0	58,8	35,8	68,5	43,3	65,0
Extension de l'activité	72,3	60,6	64,7	63,7	31,5	60,6	45,1	60,0	51,0	61,2
Achat de matières premières	49,9	49,6	46,7	51,9	23,2	47,4	24,3	43,4	23,9	36,6
Acquisition ou entretien d'équipement	43,2	32,0	41,3	34,8	22,1	15,4	29,6	19,1	22,3	35,9
Formation main d'œuvre	8,3	5,7	6,4	6,2	6,2	2,1	5,9	3,0	4,7	6,4
Remboursement des dettes antérieures	7,9	5,2	4,3	4,8	4,4	5,0	5,3	5,2	4,8	4,4
Paiement des salaires	7,4	3,8	4,7	3,2	4,6	2,0	5,7	3,1	5,2	5,5
Autres	1,0	0,7	0,7	0,9	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7	1,5

Source : ANSD/RGE 2016

L'analyse suivant le sexe du propriétaire révèle que chez les femmes entrepreneures, les besoins les plus soulevés sont l'extension de l'activité et l'amélioration du local avec des proportions respectives de 64,8% et 64,7% et l'achat de matière première (49,7%). Concernant les hommes, les besoins d'amélioration du local et d'extension de l'activité représentent 62,9 % et 62,0%.

Tableau III. 11 : Proportion de personnes physiques par besoins de financement selon le sexe du propriétaire (%)

Besoins de financement	Masculin	Féminin
Amélioration du local	62,9	64,7
Extension de l'activité	62,0	64,8
Achat de matières premières	45,9	49,7
Acquisition ou entretien d'équipement	27,5	19,5
Remboursement des dettes antérieures	4,9	5,3
Formation main d'œuvre	4,4	2,6
Paiement des salaires	3,5	2,5
Autres	0,8	0,6

Source : ANSD/RGE 2016

Suivant le régime juridique, les besoins les plus déclarés sont l'extension de l'activité, l'amélioration du local, l'achat de matières premières et l'acquisition ou l'entretien d'équipement. Le besoin de financement pour la formation de la main d'œuvre est beaucoup plus évoqué par les GIE (15,9%).

Tableau III. 12 : Proportion d'entreprises par besoins de financement suivant le régime juridique (%)

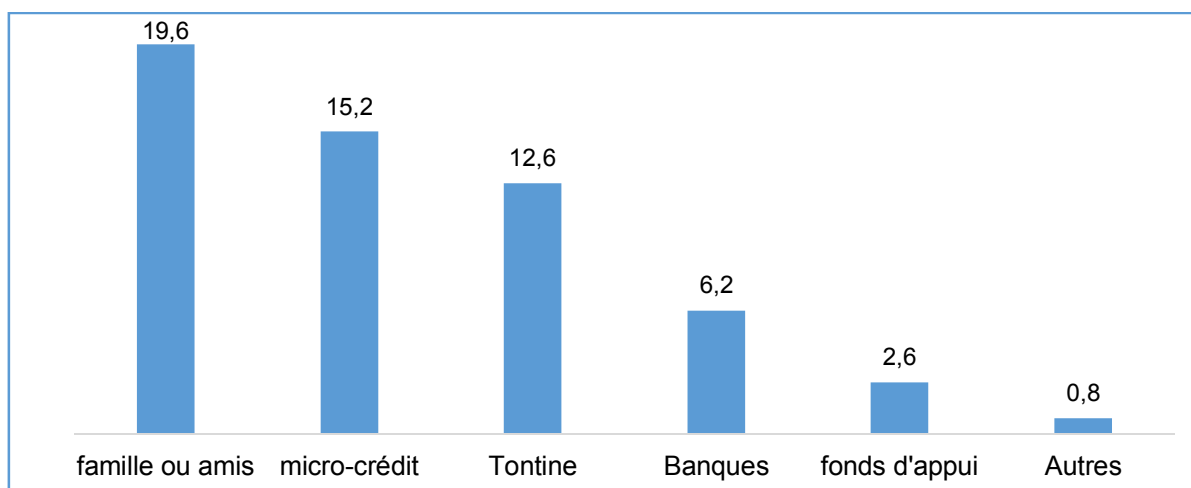
	Entreprise individuelle	Indéterminé	GIE	SAS	SAU	SUARL	SARL	SA
Extension de l'activité	58,4	63,0	67,4	46,2	35,5	25,7	19,5	15,9
Amélioration du local	53,2	64,6	62,3	34,6	26,2	18,2	12,8	11,2
Achat de matières premières	41,4	47,5	56,3	30,8	28	13	9	6,5
Acquisition ou entretien	23,8	24,9	42,2	23,1	15,9	12,9	11,2	8,9
Remboursement des dettes	5,6	4,9	7,1	3,9	8,4	4,3	4,3	4
Paiement des salaires	4,8	2,9	7,6	19,2	11,2	5,7	4,7	4,3
Formation main d'œuvre	4,6	3,7	15,9	7,7	7,5	6,2	4,6	5,2
Autres	0,8	0,7	2	0	0	0,6	0,4	0,5

Source : ANSD/RGE 2016

III.4.2. Sollicitation et sources de financement des entreprises

L'analyse du financement des entreprises révèle que 19,6% des unités économiques ont sollicité un financement auprès de leurs familles ou amis, 15,2% font recours au micro-crédit et 12,6% participent à des tontines. En outre, 6,2% ont formulé un besoin de financement auprès des banques et 2,6% auprès des fonds d'appui.

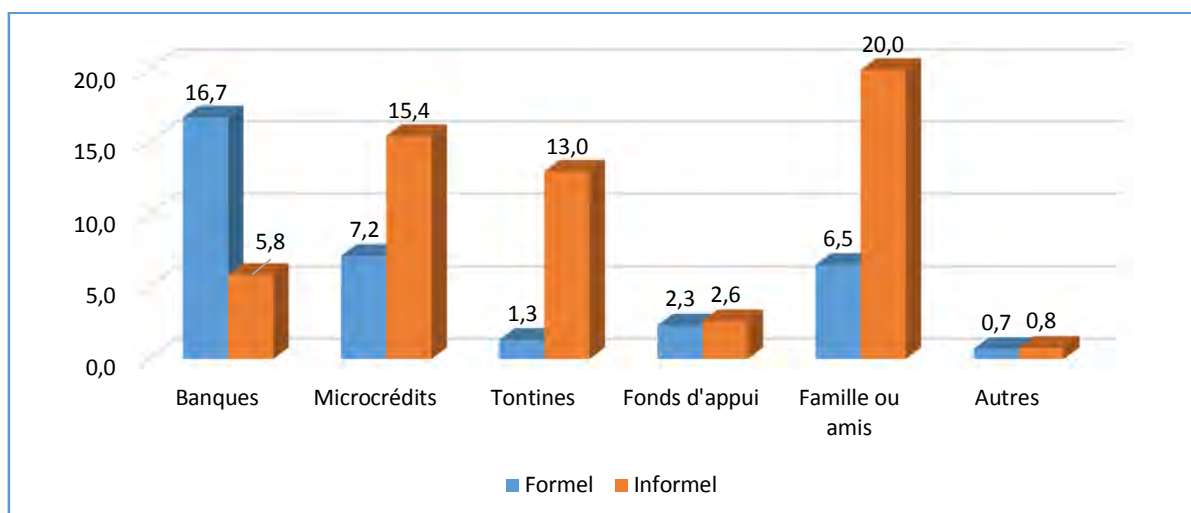
Graphique III. 12 : Sollicitation de financement des unités économiques par source (%)



Source : ANSD/RGE 2016

Les sollicitations de financement faites auprès des banques sont plus importantes dans le secteur formel (16,7%). Les unités économiques du secteur informel font plus recours à leurs familles ou leurs amis (20,0%), au micro-crédit (15,4%) et aux tontines (13,0%).

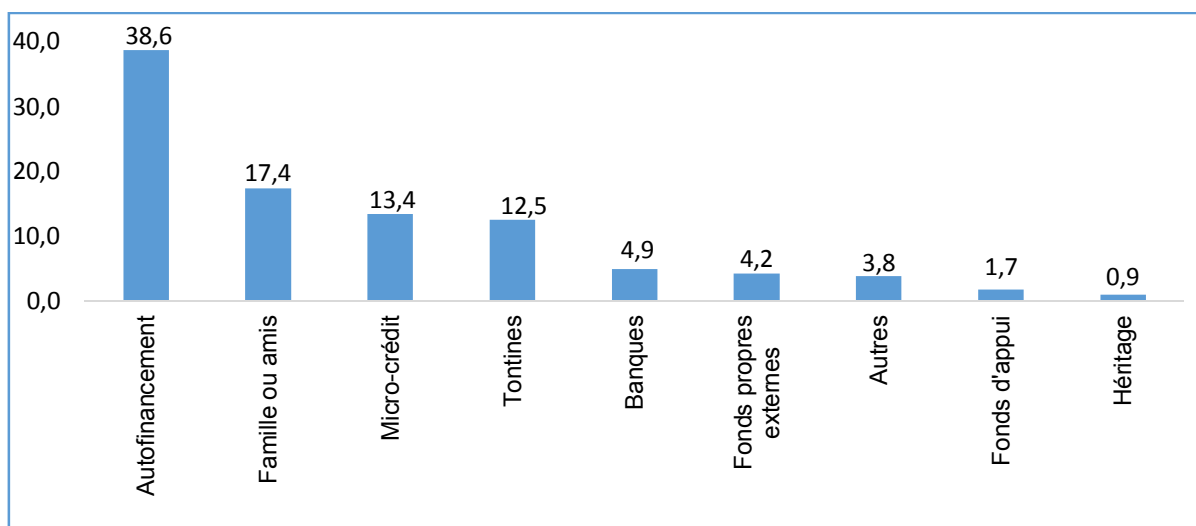
Graphique III.13: Pourcentage d'unités économiques selon la source de financement sollicitée et la forme d'exploitation (%)



Source : ANSD/RGE 2016

La répartition des entreprises selon la source de financement permet de conclure que 38,6% d'entre elles s'autofinancent. Quant aux unités économiques ayant bénéficié de financement provenant de leurs familles ou de leurs amis, elles représentent 17,4%, celles dont les activités sont financées par le micro-crédit sont de 13,4%. Les entreprises financées par les tontines, les banques et leurs fonds propres externes représentent respectivement 12,5%, 4,9% et 4,2%. Les fonds d'appui et l'héritage constituent les sources de financement dont les entrepreneurs ont le moins bénéficié avec respectivement 1,7% et 0,9%.

Graphique III.14: Répartition des entreprises selon la source de financement obtenu (%)



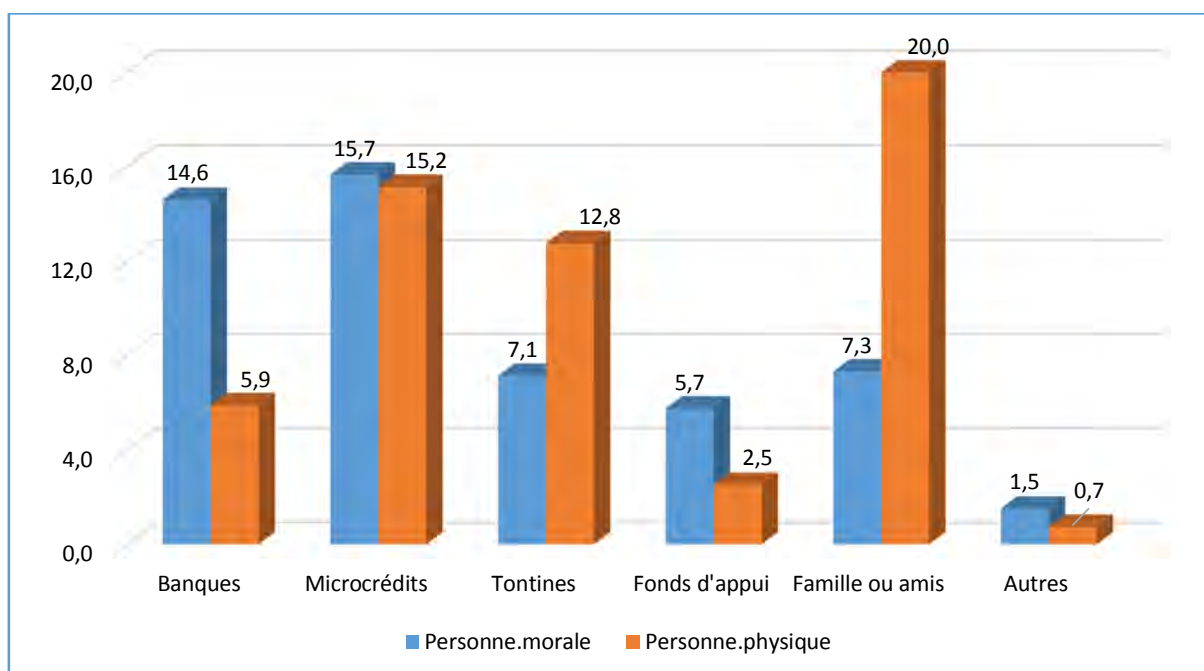
Source : ANSD/RGE 2016

Les personnes physiques s'autofinancent à 39,0% et bénéficient de l'appui de leurs familles ou amis à 17,7%. Cependant, l'accompagnement des banques (4,6%) et des fonds d'appui (1,6%) est relativement faible.

Concernant les personnes morales, la première source de financement demeure également l'autofinancement (26,5%), suivie des banques, du microcrédit, des fonds propres externes et des fonds d'appui avec respectivement 12,0%, 13,8%, 5,4% et 4,6%.

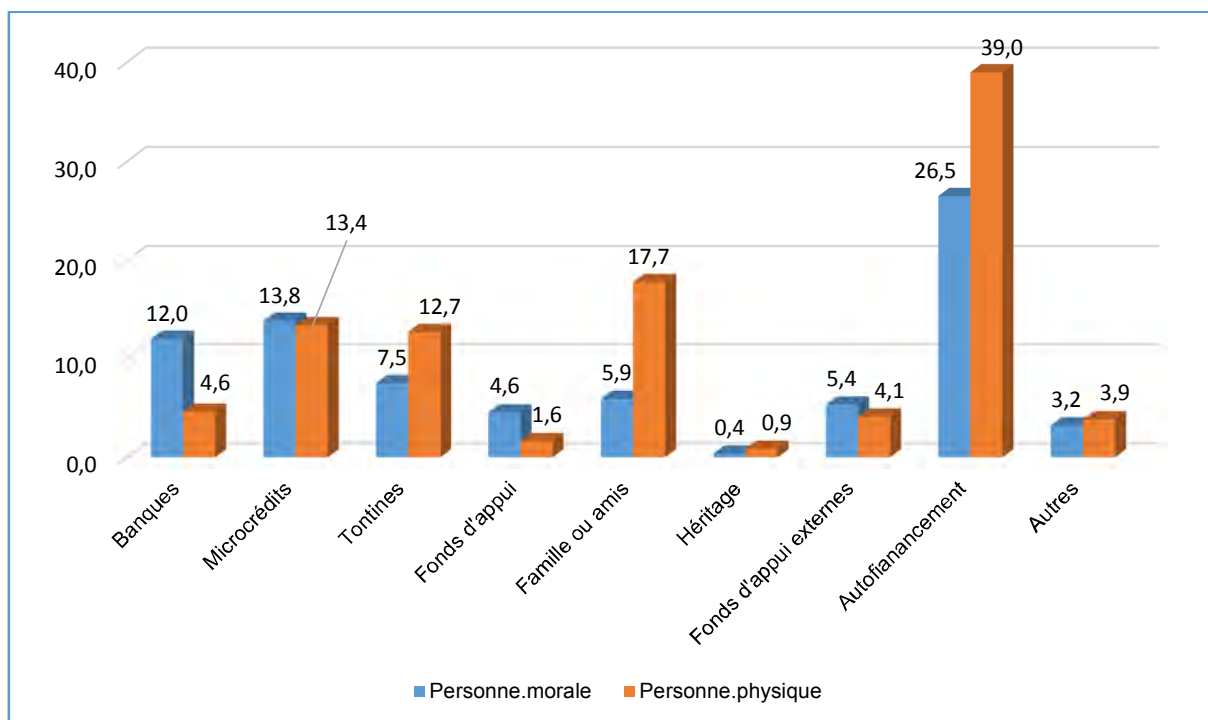
La plupart des personnes morales sollicitent, soit les banques (14,6%), soit le micro-crédit (15,7%). Les personnes physiques, quant à elles, font plus recours à leurs familles ou à leurs amis (20,0%), au micro-crédit (15,2%) ou participent à des tontines (12,8%) pour se financer.

Graphique III. 15 : Sollicitations de financement des unités économiques selon la forme juridique (%)



Source : ANSD/RGE 2016

Graphique III.16: Sources de financement des unités économiques selon la forme juridique



Source : ANSD/RGE 2016

III.5. Emploi

L'emploi est un facteur de production important au sein de l'entreprise. Il joue également un rôle non négligeable dans la société car contribuant à l'amélioration du niveau de vie des ménages. Le RGE a permis de dénombrer 611 543 emplois permanents et 232 725 emplois saisonniers, soit un total de 844 268 personnes employées.

Encadré 3 : Concepts d'emplois permanents et saisonniers

Dans le cadre du Recensement général des entreprises, l'employé peut être permanent ou saisonnier selon les critères qu'il remplit. Un employé est permanent lorsqu'il est embauché pour un poste sur une durée indéterminée. Par contre, les employés saisonniers, dans le cadre de cette étude, constituent non seulement les personnes qui effectuent des travaux sur une base saisonnière mais également celles qui exercent un travail temporaire (basé sur un délai bien défini) pour l'entreprise. Le travailleur saisonnier est embauché pour aider l'entreprise à répondre à la demande accrue à court terme pour ses produits ou services.

III.5.1. Emploi et branche d'activité

Dans les branches d'activité du Commerce, des Industries Textiles, des Autres Industries, des Hôtels bars et restaurants, de l'Agriculture l'élevage et la pêche et des Services personnels divers, plus de 70% des employés exercent dans l'informel. En revanche, dans les bâtiments et travaux publics, le transport et les télécommunications et les services fournis aux entreprises, plus de 80% de la main-d'œuvre évolue dans le secteur formel.

Tableau III.13: Répartition de l'emploi par branche d'activité selon les caractères formel et informel des entreprises (%)

Branche d'activité	Formel	Informel	Total
Agriculture, élevage et pêche	19,5	80,5	100,0
Industries alimentaires	58,6	41,4	100,0
Industries textiles	1,8	98,2	100,0
Autres industries	44,8	55,2	100,0
BTP	94,4	5,6	100,0
Commerce	8,9	91,1	100,0
Transport et télécommunication	87,7	12,3	100,0
Hôtels, bars et restaurants	37,0	63,0	100,0
Services fournis aux entreprises	85,7	14,3	100,0
Services personnels, divers	27,9	72,1	100,0
Ensemble	30,7	69,3	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Une part importante des travailleurs exerce dans le commerce (32,8%). Les autres industries emploient 14,9% du personnel. Il s'en suit l'agriculture, l'élevage et la pêche (10,5%), les Services personnels divers (9,6%) et enfin les industries textiles (8,3%). Les autres branches d'activité contribuent chacune à moins de 7% dans l'emploi.

Dans le formel, le personnel recruté au niveau des autres industries et dans les services fournis aux entreprises représente respectivement 21,6% et 15,0%. Par contre, les travailleurs du commerce dominant dans l'informel où ils représentent 43,2%. Les autres branches d'activité ont chacune moins de 13% de personnes qui travaillent dans l'informel.

Tableau III.14: Répartition de l'emploi par forme d'exploitation selon la branche d'activité des entreprises (%)

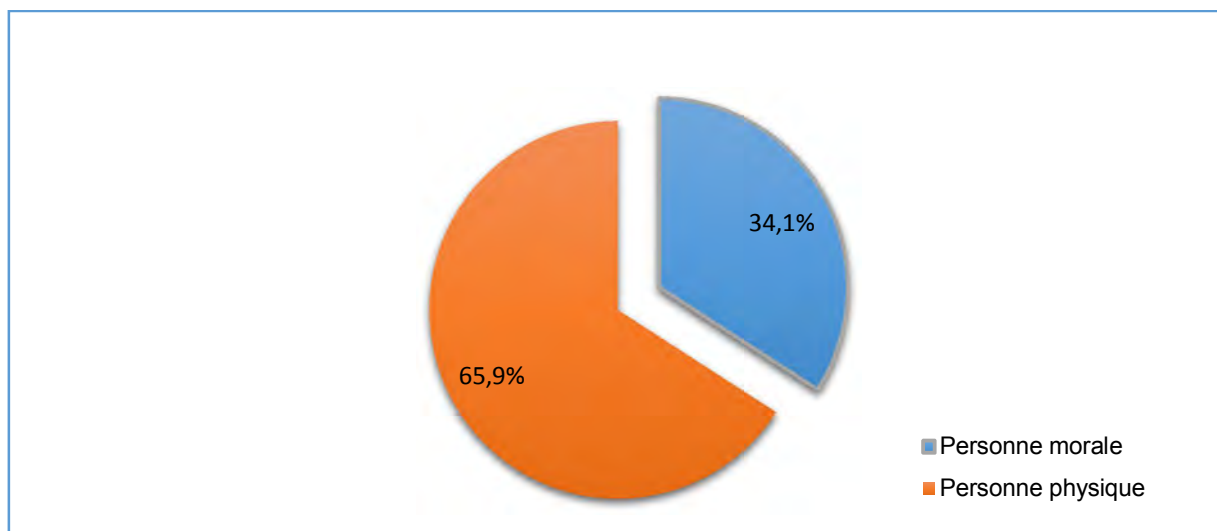
Branche d'activité	Formel	Informel	Total
Agriculture, élevage et pêche	6,6	12,2	10,5
Industries alimentaires	12,2	3,8	6,4
Industries textiles	0,5	11,8	8,3
Autres industries	21,6	11,9	14,9
Bâtiments et travaux publics	10,0	0,3	3,3
Commerce	9,5	43,2	32,8
Transport et télécommunications	9,4	0,6	3,3
Hôtels, bars et restaurants	6,6	5,0	5,5
Services fournis aux entreprises	15,0	1,1	5,4
Services personnels, divers	8,7	10,0	9,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

III.5.2. Emploi et forme juridique

La répartition de l'emploi selon la forme juridique montre une forte présence de la main d'œuvre dans les entreprises personnes physiques (65,9%).

Graphique III. 17: Répartition de l'emploi selon la forme juridique en 2014



Source : ANSD/RGE 2016

III.5.3. Emploi et régions administratives

Une différence remarquable est notée sur la répartition de l'emploi entre les régions. En effet, Dakar concentre 51,7% des employés, alors que partout ailleurs, le niveau de l'emploi est inférieur à 10%. La région de Kédougou se démarque nettement avec 0,7% des personnes employées.

La quasi-totalité des travailleurs du secteur formel se trouve dans la région de Dakar (87,4%). Les autres régions du Sénégal représentent chacune moins de 6%.

Dans l'informel, Dakar vient toujours en premier avec 35,9% du personnel. Dans les autres régions, l'informel emploie moins de 12%.

Globalement les régions nouvellement créées (Kédougou, Matam, Fatick et Kaffrine) contribuent chacune pour moins de 3%.

Le faible niveau de productivité du secteur informel est établi par le nombre d'employés utilisés et le chiffre d'affaires réalisé s'il est comparé au secteur formel qui réalise un chiffre d'affaires plus élevé et avec moins de personnel.

Tableau III. 15 : Répartition de l'emploi par forme d'exploitation des entreprises selon la région (%)

Région	Formel	Informel	Ensemble
Dakar	87,4	35,9	51,7
Diourbel	0,3	8,2	5,8
Fatick	0,3	2,2	1,7
Kaffrine	0,1	2,4	1,7
Kaolack	0,7	8,2	5,9
Kédougou	0,1	1,0	0,7
Kolda	0,2	5,2	3,7
Louga	0,2	3,4	2,4
Matam	0,1	1,6	1,2
Saint-Louis	5,1	7,9	7,0
Sédhiou	0,0	5,2	3,6
Tambacounda	0,3	3,9	2,8
Thiès	4,3	11,3	9,2
Ziguinchor	0,9	3,5	2,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

III.5.4. Emploi et forme d'exploitation

Le nombre d'employés de l'informel dépasse largement celui du formel dans chacune des régions du Sénégal et représente plus de 90% du personnel en activité. Pour Dakar et Saint Louis où l'emploi informel est moins représenté, la proportion est respectivement de 61,1% et 72,7%.

Tableau III. 16: Répartition de l'emploi par région selon la forme d'exploitation des entreprises (%)

Région	Formel	Informel	Ensemble
Dakar	51,9	48,1	100,0
Diourbel	1,8	98,2	100,0
Fatick	6,4	93,6	100,0
Kaffrine	1,4	98,6	100,0
Kaolack	3,8	96,2	100,0
Kédougou	5,8	94,2	100,0
Kolda	1,4	98,6	100,0
Louga	2,0	98,0	100,0
Matam	1,8	98,2	100,0
Saint-Louis	22,4	77,6	100,0
Sédhiou	0,1	99,9	100,0
Tambacounda	3,0	97,0	100,0
Thiès	14,5	85,5	100,0
Ziguinchor	9,8	90,2	100,0

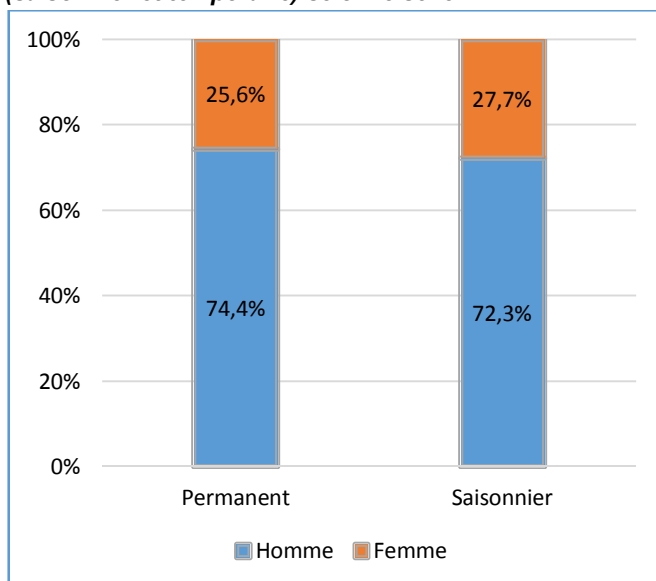
Source : ANSD/RGE 2016

III.5.5. Emploi et sexe

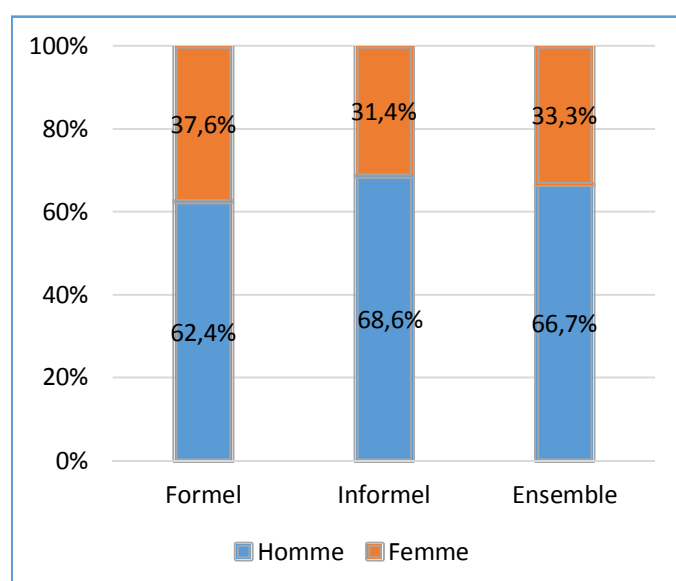
Au niveau national, 66,7% des travailleurs sont des hommes. Ils représentent la majeure partie des permanents (74,4%). En revanche, la place des femmes est moins figurante, soit 33,3% des employés. Elles constituent 25,6% des permanents et 27,7% des saisonniers.

La plupart des travailleurs évoluant dans le secteur informel sont des hommes (68,6%). Dans le formel, les femmes sont également minoritaires et représentent 37,6% des employés.

Graphique III. 19 : Répartition de l'emploi (saisonnier et temporaire) selon le sexe



Graphique III. 18 : Répartition de l'emploi selon le caractère formel ou informel suivant le sexe



Source : ANSD/RGE 2016

Chapitre IV : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS



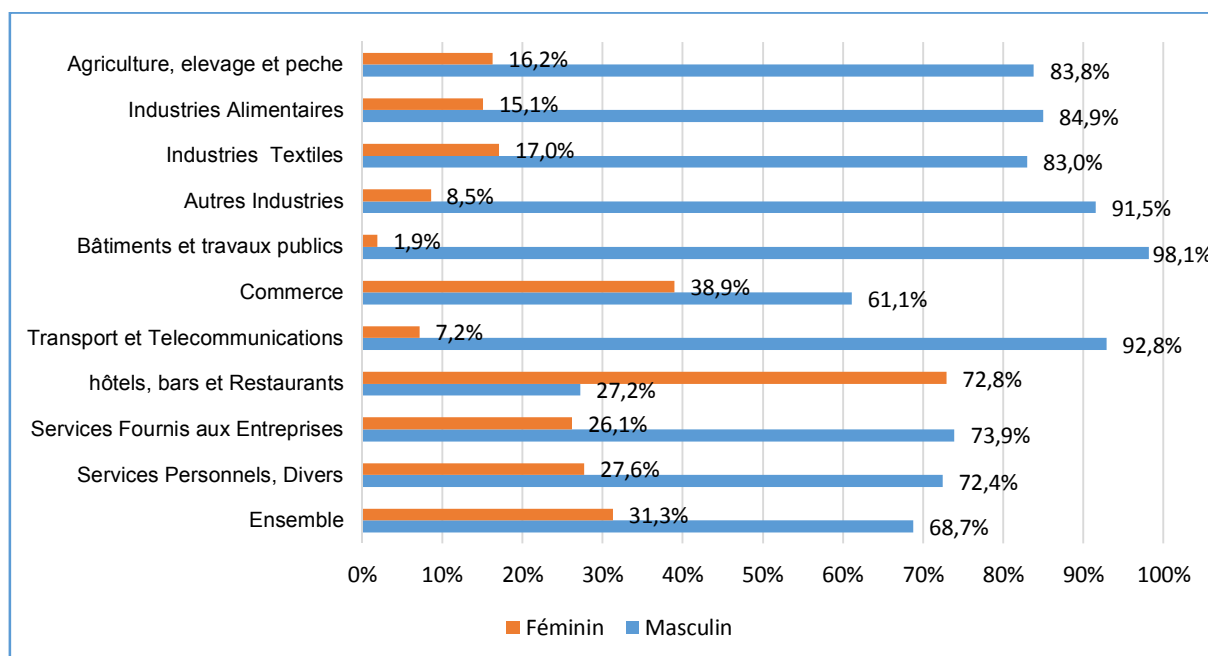
L'entreprise individuelle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise. L'entrepreneuriat au Sénégal est caractérisé sous plusieurs formes. Suivant les caractéristiques des entreprises individuelles, les propriétaires des unités économiques peuvent volontairement exercer dans différentes branches d'activité. Il importe, à cet effet, d'analyser le profil des chefs d'entreprise suivant les particularités des unités économiques. Ce présent chapitre décrit les caractéristiques sociodémographiques telles que le sexe et l'âge des chefs d'entreprise au Sénégal. Il passe aussi en revue la répartition des propriétaires d'entreprises individuelles selon le niveau d'instruction et la nationalité. Les entreprises individuelles représentent 82,3% des unités détenant au moins un papier administratif.

IV.1. Sexe des propriétaires des entreprises individuelles

La majorité des entreprises individuelles au Sénégal est détenue par des hommes, tandis que 31,3% appartiennent à des femmes. Le profil genre des propriétaires des entreprises individuelles est une variable déterminante qui évalue la distribution des hommes et des femmes en fonction des branches d'activité et de la taille des entreprises. Ces propriétaires sont inégalement répartis en fonction des activités des entreprises.

Les chefs d'entreprise de sexe féminin sont plus présents dans les services d'hôtels, bars et restaurants où 72,8% des unités économiques du secteur appartiennent aux femmes. Elles sont aussi actives dans des branches d'activité telles que le commerce (38,9%) et les services personnels divers (27,6%). Cependant, la gente féminine est moins représentée dans les activités des bâtiments et travaux publics où seules 1,9% des propriétaires du secteur sont des femmes.

Graphique IV. 1 : Répartition des chefs d'entreprise par branche d'activité selon le sexe

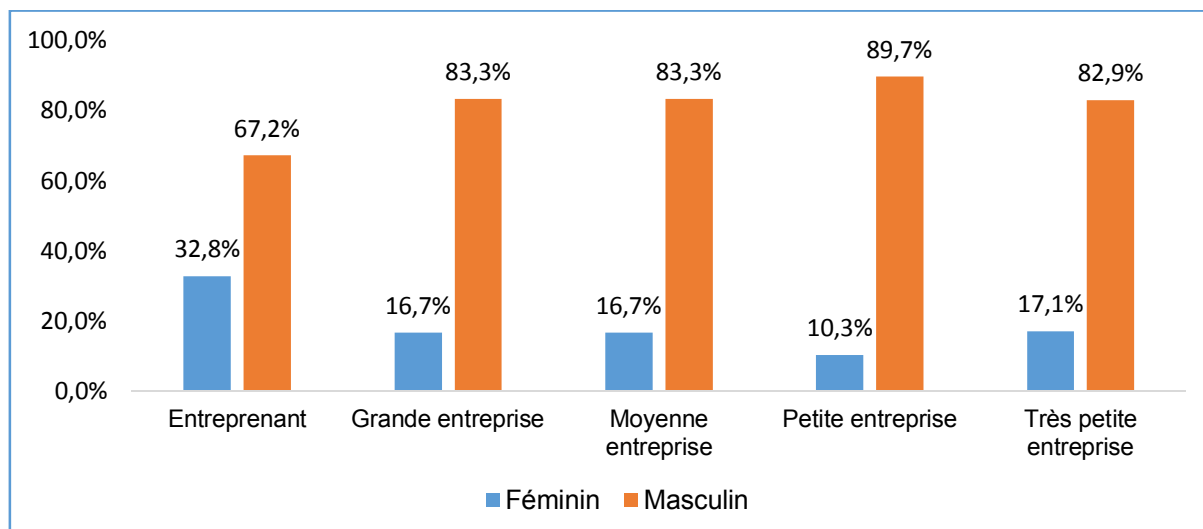


Source : ANSD/RGE 2016

La répartition des propriétaires des unités économiques selon le genre et la taille de l'entreprise décèle quelques disparités. Pour tous les types d'entreprises, les unités économiques appartiennent en grande partie à des hommes. Par ailleurs, il faut remarquer

que les femmes sont généralement des entrepreneurs (32,8%). Elles sont beaucoup moins présentes que les hommes dans les petites entreprises où elles représentent 10,3%.

Graphique IV. 2 : Répartition des chefs d'entreprise selon le sexe par taille de leurs entreprises



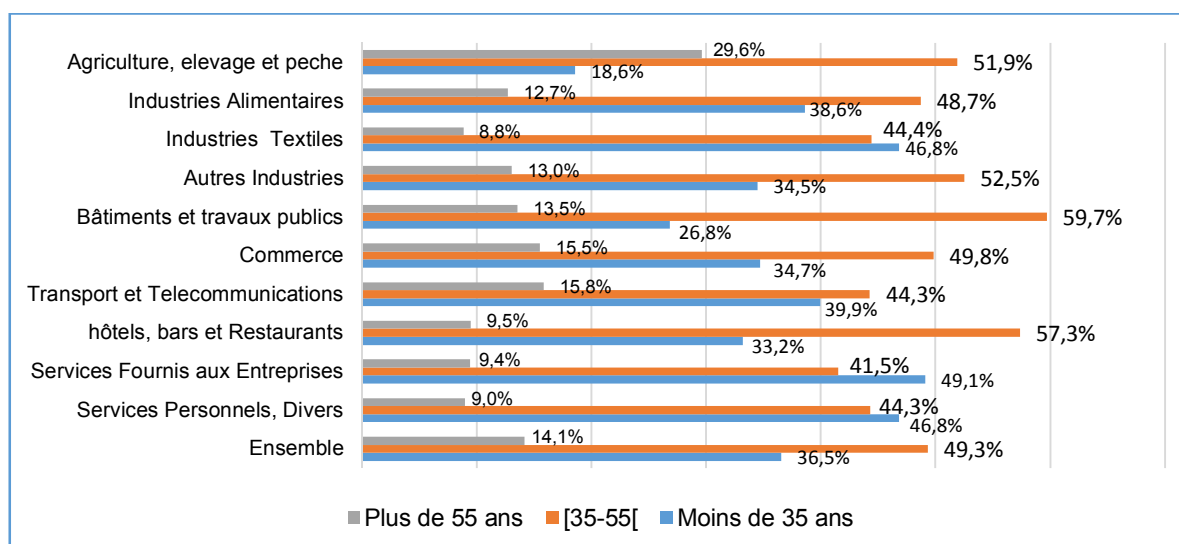
Source : ANSD/RGE 2016

IV.2. Age des entrepreneurs individuels

Les entreprises individuelles sont généralement dirigées par une population âgée entre 35 et 55 ans (49,3%). Les propriétaires des unités économiques âgés de moins de 35 ans sont estimés à 36,5% et ceux âgés de plus de 55 ans s'élèvent à 14,1%. Il ressort de cette étude que les chefs d'entreprise sont en moyenne âgés de 46 ans. L'âge moyen des propriétaires est identique aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'âge médian des propriétaires des entreprises individuelles s'élève à 39 ans. Il faut noter que 50% des chefs d'entreprise de sexe masculin ont au moins 38 ans et 50% des femmes propriétaires des unités économiques ont moins de 40 ans.

Il importe de remarquer que dans les bâtiments et travaux publics, (59,7%), les services d'hôtels, bars et restaurants et les autres industries, les chefs d'entreprise âgés entre 35 et 55 ans sont majoritaires avec respectivement 59,7%, 57,3% et 52,5%. Par contre, dans les services fournis aux entreprises, les services personnels divers et les industries textiles les jeunes âgés de moins de 35 ans sont plus représentatifs avec plus de 45%. Par ailleurs, les entrepreneurs âgés de plus de 55 ans sont plus représentés dans l'agriculture, l'élevage et la pêche (29,6%), dans les transports et télécommunications (15,8%) et dans le commerce (15,5%).

Graphique IV. 3 : Répartition des propriétaires des unités économiques par branche d'activité selon le groupe d'âges



Source : ANSD/RGE 2016

Pour chaque groupe d'âges, les chefs d'entreprise exerçant dans le commerce sont plus représentés. En effet, 57,3% des propriétaires âgés de plus de 55 ans et ceux âgés entre 35 et 55 ans (52,9%) s'activent dans le commerce. Les industries de textiles sont dirigées par 15,4% des personnes âgées de moins de 35 ans et les autres industries par 11,3% des propriétaires âgés entre 35 et 55 ans. Les activités agricoles, pastorales et de la pêche sont exploitées par 11,7% des personnes âgées de plus de 55 ans.

Tableau IV. 1 : Répartition des propriétaires des unités économique par groupe d'âges selon la branche d'activité (%)

Branche d'activité	Moins de 35 ans	Entre 35 et 55 ans	Plus de 55 ans
Agriculture, élevage et pêche	2,8	5,9	11,7
Industries alimentaires	3,8	3,6	3,2
Industries textiles	15,4	10,8	7,5
Autres industries	10,0	11,3	9,8
BTP	0,1	0,1	0,1
Commerce	49,6	52,9	57,3
Transport et télécommunications	0,3	0,2	0,3
Hôtels, bars et restaurants	4,7	6,1	3,5
Services fournis aux entreprises	2,0	1,3	1,0
Services personnels, divers	11,1	7,8	5,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

IV.3 Niveau d'instruction des entrepreneurs individuels

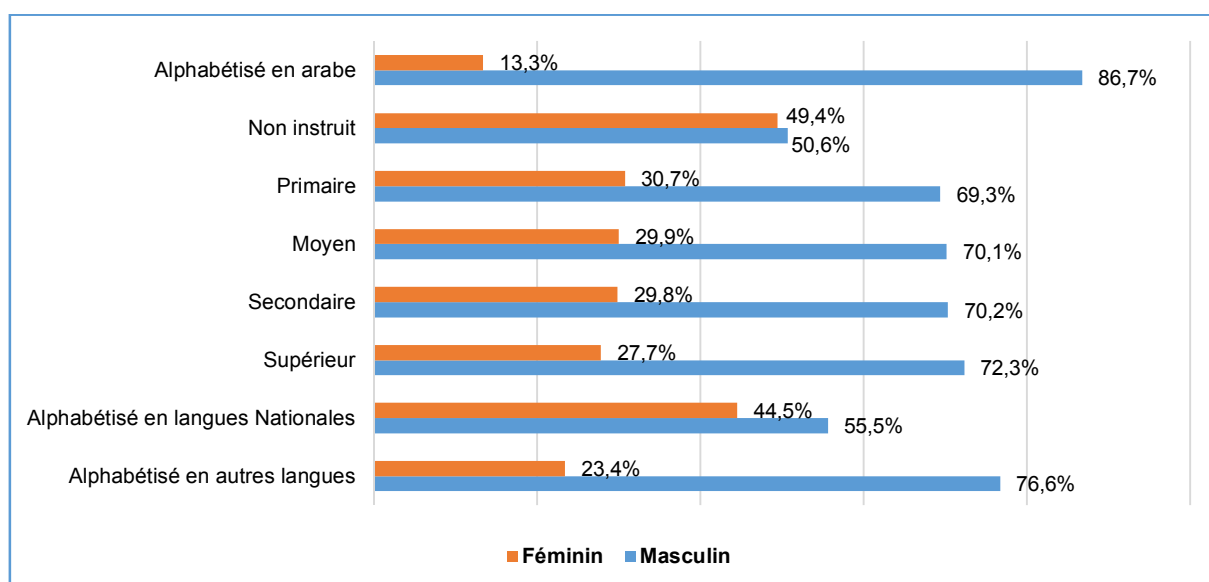
Il ressort du RGE que les propriétaires des entreprises individuelles sont généralement non instruits (28,8%). Ceux qui sont instruits ont souvent un niveau primaire (23,2%) ou alphabétisés en arabe (29,3%). La plupart des femmes ne sont pas instruites soit 46,0% tandis que seuls 21,2% des hommes n'ont aucun niveau d'étude.

Tableau IV. 2 : Répartition des entrepreneurs individuels par sexe selon le niveau d'instruction (%)

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble
Non instruit	21,2	46,0	28,8
Primaire	23,3	23,0	23,2
Moyen	8,0	7,6	7,8
Secondaire	6,1	5,8	6,0
Supérieur	3,2	2,7	3,0
Alphabétisé en arabe	36,8	12,6	29,3
Alphabétisé en langues Nationales	1,2	2,1	1,4
Autre niveau d'instruction	0,1	0,1	0,1
Ne sait pas	0,2	0,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

La proportion des chefs d'entreprise non instruits est presque identique chez les hommes et les femmes avec respectivement 50,6% et 49,4%. Il faut cependant remarquer que les hommes propriétaires des unités économiques sont relativement plus instruits et alphabétisés que les femmes. En effet, 72,3% des chefs d'entreprise ayant un niveau supérieur sont des hommes.

Graphique IV. 4 : Niveau d'instruction des entrepreneurs individuels

Source : ANSD/RGE 2016

Les entrepreneurs individuels non instruits sont relativement plus présents dans les branches d'activité telles que l'Agriculture, l'élevage et la pêche (42,0%) et les services d'Hôtels, bars et restaurants (38,9%). Les services fournis aux entreprises et les transports et télécommunications sont généralement dirigés par des personnes ayant un niveau supérieur.

Il faut toutefois remarquer que, pour la presque totalité des branches d'activité, les propriétaires alphabétisés en langue arabe sont bien représentés. En effet, les chefs d'entreprise alphabétisés en arabe et actifs dans les industries alimentaires, les industries textiles et le commerce sont respectivement estimés à 34,6%, 31,9% et 31,1%. Par contre, ils sont moins représentés dans les services fournis aux entreprises avec une proportion de 9,8%. Cette branche d'activité est généralement exploitée par des entrepreneurs individuels ayant un niveau supérieur (31,5%).

Tableau IV. 3 : Répartition des entrepreneurs individuels par branche d'activité selon le niveau d'instruction (%)

Branche d'activité	Non instruit	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Alphabétisé en arabe	Alphabétisé en langues Nationales	Alphabétisé en autres langues étrangères	Total
Agriculture, élevage et pêche	42,0	16,6	6,3	5,3	2,2	24,6	2,7	0,2	100,0
Industries alimentaires	35,4	15,8	5,0	3,7	1,7	34,6	3,3	0,5	100,0
Industries textiles	20,1	33,8	8,0	3,9	1,1	31,9	0,9	0,3	100,0
Autres industries	23,3	33,0	7,4	4,1	1,2	29,8	1,0	0,2	100,0
BTP	11,0	32,7	11,5	11,8	11,0	21,5	0,0	0,5	100,0
Commerce	31,8	19,5	7,3	5,8	2,6	31,1	1,6	0,4	100,0
Transport et télécom.	10,6	12,7	14,0	20,4	19,7	21,6	0,2	0,7	100,0
Hôtels, bars et restaurants	38,9	24,8	8,1	5,7	2,3	18,6	1,4	0,3	100,0
Services fournis aux entreprises	4,5	10,8	15,3	27,1	31,5	9,8	0,2	0,8	100,0
Services personnels, divers	17,4	28,2	11,8	9,9	6,5	25,1	0,7	0,5	100,0
Ensemble	28,9	23,2	7,8	6,0	3,0	29,3	1,4	0,3	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Le commerce est la branche d'activité la plus exploitée par les entrepreneurs quel que soit leur niveau d'instruction. Cette activité est pratiquée par 58,3% des chefs d'entreprise non instruits et 56,2% des propriétaires des unités alphabétisés en arabe. Les propriétaires non instruits ne sont pas présents dans les BTP et sont moins représentés dans les transports et télécommunications (0,2%).

Tableau IV. 4 : Répartition des entrepreneurs individuels par niveau d'instruction selon la branche d'activité (%)

Branche d'activité	Non instruit	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Alphabétisé en arabe	Alphabétisé en langues nationales	Alphabétisé en d'autres langues étrangères
Agriculture, élevage et pêche	7,9	3,9	4,4	4,8	4,0	4,6	10,3	2,7
Industries alimentaires	4,5	2,5	2,4	2,2	2,1	4,3	8,3	5,6
Industries textiles	8,2	17,2	12,0	7,6	4,4	12,8	7,1	8,6
Autres industries	8,4	14,8	9,9	7,1	4,0	10,6	7,3	7,3
BTP	0,0	0,1	0,1	0,2	0,4	0,1	0,0	0,1
Commerce	58,3	44,5	49,4	51,1	45,0	56,2	57,6	55,9
Transport et télécom.	0,1	0,1	0,5	0,9	1,7	0,2	0,0	0,5
Hôtels, bars et restaurants	7,1	5,6	5,4	5,0	3,9	3,3	5,1	4,4
Services fournis aux entreprises	0,2	0,7	3,0	6,9	16,1	0,5	0,2	3,7
Services personnels, divers	5,2	10,5	12,9	14,1	18,5	7,4	4,0	11,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Les propriétaires des entreprises formelles sont généralement instruits. Plus de la moitié, soit 53,3% de ces chefs d'entreprise, a un niveau supérieur. Les entrepreneurs non instruits disposant d'entreprises formelles s'élèvent à 2,9%. D'autre part, les unités économiques informelles sont en majorité dirigées par des personnes alphabétisées en arabe, non instruites ou ayant juste un niveau primaire. Ces propriétaires sont respectivement estimés à 29,5%, 29,1% et 23,3%.

Tableau IV. 5 : Niveau d'instruction des propriétaires d'entreprises individuelles selon la forme d'exploitation de l'entreprise (%)

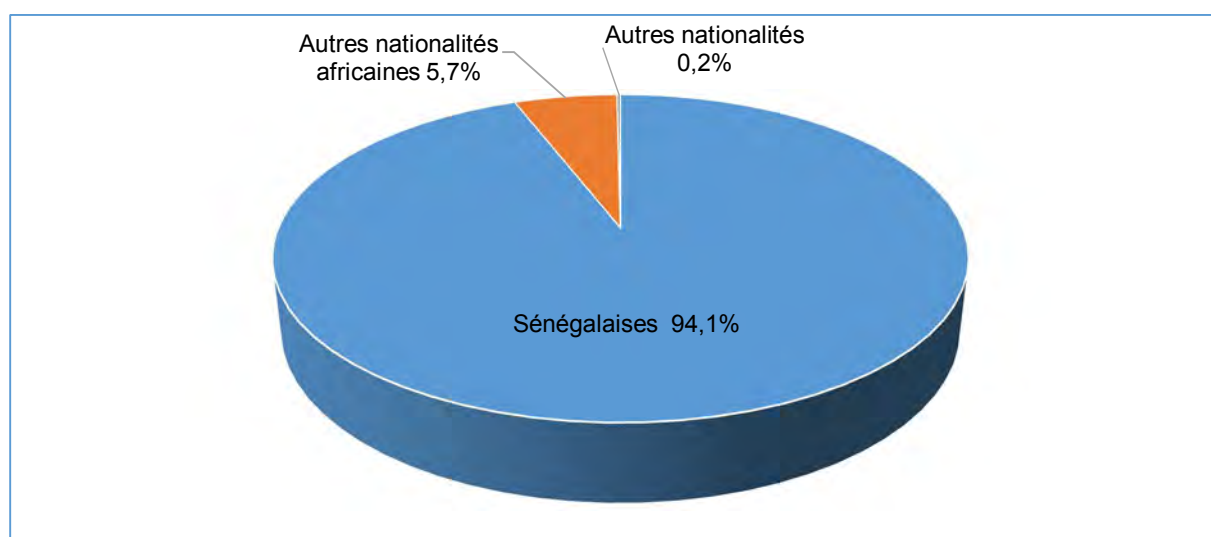
Niveau d'instruction	Formel	Informel
Non instruit	2,9	29,1
Primaire	6,1	23,3
Moyen	9,5	7,8
Secondaire	18,8	5,9
Supérieur	53,3	2,6
Alphabétisé en arabe	8,3	29,5
Alphabétisé en langues nationales	0,2	1,5
Alphabétisé en d'autres langues	0,9	0,4
Ensemble	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

IV.4 Nationalité des entrepreneurs individuels

La presque totalité des entreprises individuelles est dirigée par des sénégalais (94,1%). Par ailleurs, les propriétaires d'autres nationalités africaines sont estimés à près de 5,7% avec la forte présence des guinéens (3,9%). Cependant, les chefs d'entreprise de nationalités européennes et asiatiques sont faiblement représentés et sont évalués à 0,2% avec la présence des français et des chinois.

Graphique IV. 5 : Nationalité des propriétaires des entreprises individuelles



Source : ANSD/RGE 2016

Les entreprises dirigées par les européens sont en grande partie formelles. Il ressort de cette étude que 10,6% des chefs d'entreprise d'autres nationalités tiennent une comptabilité suivant les normes du SYSCO-OHADA. Les propriétaires des autres nationalités africaines détiennent une faible proportion d'unités formelles (0,5%).

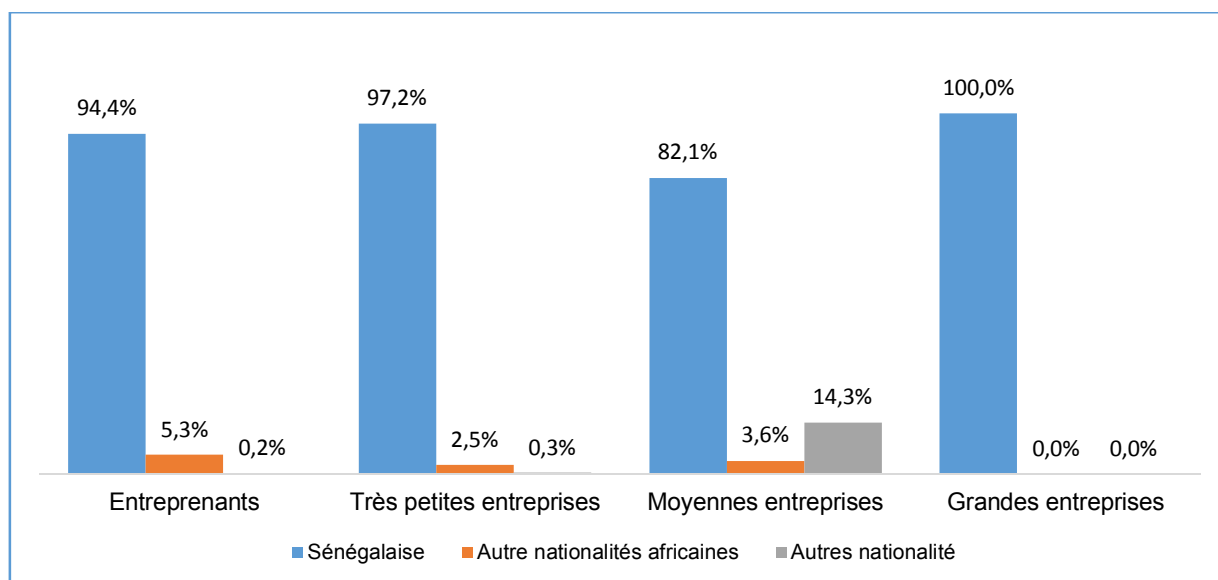
Tableau IV. 6 : Répartition des propriétaires des unités économiques par nationalité selon la forme d'exploitation (%)

Nationalité	Formel	Informel	Total
Sénégalaise	0,9	99,1	100,0
Autres nationalités africaines	0,5	99,5	100,0
Autres nationalités	10,6	89,4	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Pour tous les types d'entreprises, les propriétaires de nationalités sénégalaises sont plus représentés. Les chefs d'entreprises d'autres nationalités africaines sont généralement des entrepreneurs (5,3%). Cependant, les chefs d'entreprise d'autres nationalités sont plus observés dans les moyennes entreprises où ils représentent 14,3%.

Graphique IV. 6 : Répartition des propriétaires des unités économiques par taille d'entreprise selon la nationalité du propriétaire



Source : ANSD/RGE 2016

Le commerce reste la branche d'activité la plus exercée par les entrepreneurs individuels, quelle que soit leur nationalité. Après le commerce, les chefs d'entreprises sénégalais sont plus présents dans les industries textiles (12,1%), les autres industries (10,8%) et les services personnels divers (8,2%). A l'opposé, les propriétaires ayant d'autres nationalités africaines s'activent généralement dans les services personnels divers (14,5%) et les hôtels, bars et restaurants (13,3%).

Tableau IV. 7 : Répartition des propriétaires des unités économiques par nationalité selon la branche d'activité (%)

Branche d'activité	Sénégalaise	Autres nationalités africaines	Autres nationalités
Agriculture, élevage et pêche	5,7	0,6	1,6
Industries alimentaires	3,7	2,9	4,7
Industries textiles	12,1	5,2	4,0
Autres industries	10,8	4,4	7,0
BTP	0,1	0,0	0,1
Commerce	52,6	58,6	61,9
Transport et télécommunications	0,3	0,1	0,3
Hôtels, bars et restaurants	4,8	13,3	9,9
Services fournis aux entreprises	1,6	0,3	2,0
Services personnels, divers	8,2	14,5	8,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Les propriétaires des entreprises individuelles sont généralement des hommes âgés en moyenne de 38 ans. Ils s'activent en grande partie dans le commerce et les industries de textiles. Les chefs d'entreprise de sexe féminin, âgées en moyenne de 46 ans, sont plus représentées dans les services d'hôtels, bars et restaurants et le commerce.

Près de 90% des entreprises individuelles formelles sont dirigées par des personnes instruites et 39,7% des unités économiques informelles sont détenues par une population instruite.

Chapitre V : DIFFICULTES DES ENTREPRISES ET DISPOSITIFS D'APPUI



Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la création de richesse et d'emploi pour l'économie nationale. Toutefois, l'environnement des affaires très concurrentiel et les problèmes structurels de l'économie induisent auprès des entreprises des contraintes qui peuvent entraver leur développement ou menacer leur survie.

Conscient de cela, l'Etat a mis en place un ensemble dispositif d'aide et de soutien aux entreprises afin d'augmenter leur productivité et de réduire leur vulnérabilité.

Dans ce chapitre, les difficultés des entreprises et les dispositifs d'appui mis en place seront analysés.

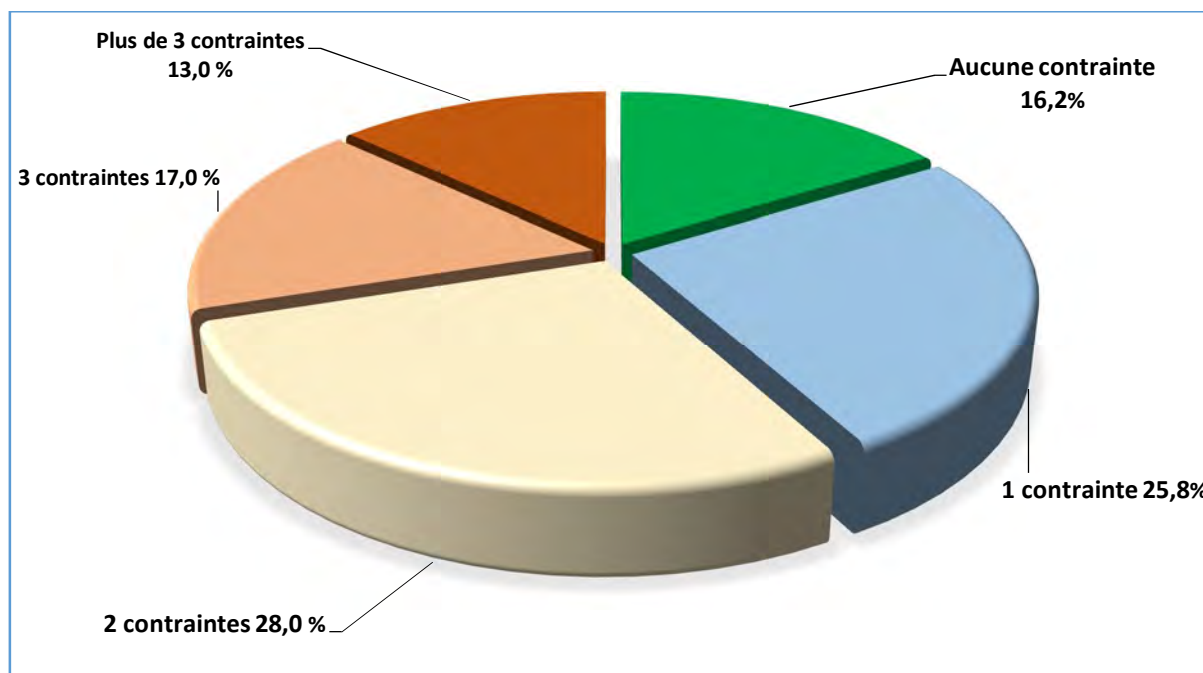
V.1. Difficultés des entreprises

L'entreprise est au cœur de l'activité économique d'un pays. Quels que soient sa forme juridique, son mode de fonctionnement, sa branche d'activité ou encore sa taille, elle contribue à la croissance économique. Cependant, elle peut être confrontée à des difficultés d'une ou de plusieurs natures qui remettent en cause la pérennité de son activité.

Dans le cadre du RGE, pour déterminer les difficultés des entreprises, deux questions ont été posées aux entrepreneurs : une première pour répertorier l'ensemble des contraintes auxquelles son unité économique est confrontée et une deuxième pour déterminer le rang de chacune d'elles.

Il en ressort que plus de 4 entreprises sur 5 ont rencontré des obstacles dans l'exercice de leurs activités. Aussi, 30,0% des unités économiques ont-elles au moins trois (3) contraintes. Cependant, 25,8% des entreprises sont confrontées à une seule difficulté et 28,0% en ont déclarées deux (2).

Graphique V.1: Répartition des entreprises selon le nombre de difficultés rencontrées



Source : ANSD/RGE 2016

Par ailleurs, l'insuffisance de la demande (problème d'écoulement de la production de biens ou de services) a été citée comme première contrainte par la plus grande proportion d'entreprises, soit 23,5%. Elle est suivie du manque de local adapté (14,9%), des impôts et taxes trop élevés (12,6%), de la difficulté d'approvisionnement en matières premières (9,5%), de la difficulté d'accès au crédit (7,5%), du manque de technologie spécialisée ou machines

et pièces de rechange (6,4%), du coût du transport élevé (5,7%) et des difficultés d'approvisionnement en énergie (4,8%).

Cependant, de faibles proportions d'entreprises ont identifié comme premiers obstacles l'insuffisance de personnel qualifié (3,0%), le coût élevé de la main d'œuvre (2,9%), les formalités administratives contraignantes (2,3%), les difficultés d'accès à la commande publique (1,9%) et l'accès limité aux structures d'appui aux entreprises (1,7%).

Les deuxième et troisième contraintes les plus récurrentes sont l'insuffisance de la demande, le manque de local adapté, les taxes et impôts trop élevés, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et les difficultés d'accès au crédit.

Tableau V. 1 : Répartition des entreprises selon la première, la deuxième et la troisième difficulté (%)

Contrainte	Première contrainte	Deuxième contrainte	Troisième contrainte
Insuffisance de la demande	23,5	17,0	13,8
Manque de local adapté	14,9	16,6	15,8
Taxes et impôts trop élevés	12,6	9,7	7,2
Difficultés d'approvisionnement en matières premières	9,5	9,5	7,9
Difficultés d'accès au crédit	7,5	8,8	11,6
Manque de technologie spécialisée/machines et pièces de rechange	6,4	7,0	6,6
Coût du transport élevé	5,7	7,4	6,9
Difficultés d'approvisionnement en énergie	4,8	5,1	6,6
Insuffisance de personnel qualifié	3,0	1,3	1,5
Coût élevé de la main d'œuvre	2,9	2,2	1,7
Formalités administratives contraignantes	2,3	2,4	2,6
Difficultés d'accès à la commande publique	1,9	3,3	4,5
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	1,7	4,1	6,2
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	1,5	2,4	2,8
Corruption	1,3	2,0	2,9
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	0,7	1,1	1,3

Source : ANSD/RGE 2016

V.1.1. Difficultés des entreprises et forme d'exploitation de l'entreprise

Dans le secteur moderne, 58,4% des entreprises ne rencontrent aucun obstacle principal dans l'exercice de leurs activités. Cependant, malgré la relance de l'activité sénégalaise en 2010, suite à la crise économique et financière internationale (2008 – 2009), la majeure partie des unités de production informelles rencontre des difficultés dans l'exercice de leurs activités. En effet, dans ce secteur, plus de 3 entrepreneurs sur 4 déclarent que leurs unités de production font face à des obstacles. Aussi, plus de la moitié des unités informelles est-elle confrontée à plusieurs contraintes.

Tableau V. 2: Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon le nombre de contraintes (%)

	Aucune contrainte	Une contrainte	Deux contraintes	Trois contraintes	Plus de trois contraintes	Total
Formel	58,4	11,6	12,0	7,9	10,1	100,0
Informel	14,9	26,2	28,5	17,3	13,1	100,0
Ensemble	16,2	25,8	28,0	17,0	13,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Dans le secteur informel, 30,5% des entreprises sont confrontées à une demande insuffisante, 25,1% manquent de local adapté pour exercer leurs activités et 14,6% ont des difficultés pour s'approvisionner en matières premières. Ces proportions sont respectivement de 10,8%, 5,7% et 4,5% pour le secteur moderne. Cependant, 17,2% des entreprises formelles déclarent les taxes et impôts élevés contre 16,3% pour celles dans l'informel.

Tableau V.3: Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon la contrainte (%)

Contrainte	Formel	Informel
Taxes et impôts trop élevés	17,2	16,3
Demande insuffisante	10,8	30,5
Difficultés d'accès au crédit	9,3	15,1
Formalités administratives contraignantes	6,9	4,0
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	5,9	6,6
Difficultés d'approvisionnement en énergie	5,8	9,4
Manque de local adapté	5,7	25,1
Difficultés d'accès à la commande publique	5,6	5,3
Difficultés d'approvisionnement en matière première (quantités et qualité)	4,5	14,6
Insuffisance de personnel qualifié	4,1	3,6
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	4,1	1,7
Coût du transport élevé	4,0	10,6
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	4,0	3,8
Manque de technologie spécialisée/ machines et pièces de rechange	3,8	10,9
Coût élevé de la main d'œuvre	3,7	4,0
Corruption	2,8	3,6

Source : ANSD/RGE 2016

Par ailleurs, l'analyse des difficultés selon l'actionnariat montre que les tendances restent les mêmes pour les entreprises formelles sous contrôle sénégalais et celles sous contrôle étranger (Cf. Annexe V.1).

V.1.2. Analyse de la difficulté des entreprises selon le milieu

Les proportions d'entreprises ayant des difficultés sont plus importantes dans les autres milieux ruraux (90,9%) et dans les autres milieux urbains (82,9%). Ce taux est de 80,6% dans la région de Dakar.

Tableau V. 4 : Répartition des entreprises par milieu selon le nombre de contraintes (%)

	Dakar	Autres urbains	Autres ruraux
Aucune contrainte	19,4	17,1	9,1
Une contrainte	26,5	27,1	22,6
Plusieurs contraintes	54,1	55,8	68,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

V.1.3. Analyse de la difficulté des entreprises selon la branche d'activité

La majorité des entreprises des « Bâtiments et travaux publics » (56,0%) ont déclaré n'avoir aucune principale difficulté dans leurs activités. Sur l'ensemble des autres branches, la plupart des unités économiques font face à des obstacles. Cependant, les proportions d'entreprises ayant des contraintes sont plus importantes dans les branches de « l'agriculture, l'élevage et la pêche » (88,6%), des autres industries (87,7%), des industries de textiles (87,2%) et des industries alimentaires (85,4%).

Tableau V.5: Répartition des entreprises par branche d'activité selon le nombre de contraintes (%)

Branche d'activité	Aucune contrainte	Une contrainte	Deux contraintes	Trois contraintes	Plus de trois contraintes	Total
Agriculture, élevage et Pêche	11,4	23,1	29,1	19,5	17,0	100,0
Industries Alimentaires	14,6	24,7	26,9	18,0	15,9	100,0
Industries Textiles	12,8	23,7	29,5	19,2	14,8	100,0
Autres Industries	12,3	22,7	27,5	19,5	18,1	100,0
BTP	56,0	11,1	13,6	8,8	10,5	100,0
Commerce	16,5	27,3	28,2	16,3	11,7	100,0
Transport et Télécommunications	36,1	19,7	19,8	12,2	12,2	100,0
Hôtels, bars et Restaurants	18,2	27,0	28,7	15,4	10,7	100,0
Services Fournis aux Entreprises	36,6	23,9	20,7	11,0	7,8	100,0
Services Personnels, Divers	18,6	25,4	28,3	16,0	11,6	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Par ailleurs, le manque de local adapté a été identifié comme première difficulté par 22,8% des entreprises du secteur de « l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ». Aussi, 19,9% des unités du « transport et des télécommunications » ont-ils déclaré que les impôts et taxes élevés constituent leur première contrainte. S'agissant des autres branches d'activité, l'insuffisance de la demande est la plus grande difficulté à laquelle les entreprises sont confrontées.

En outre, le manque de local adapté représente la deuxième contrainte la plus citée dans l'agriculture, l'élevage et la pêche (17,8%), les industries alimentaires (16,7%), les industries du textile (16,1%), les autres industries (15,7%), « les hôtels, bars et restaurants » (22,5%) et les services personnels divers (18,4%). Dans les branches d'activité telles que le « transport et télécommunications » et le commerce, l'insuffisance de la demande et les taxes et impôts élevés restent les deuxièmes difficultés les plus récurrentes avec respectivement 19,2% et 13,4% des entreprises. Enfin, 14,6% des unités des Bâtiments et Travaux publics considèrent les difficultés d'accès au crédit comme leur deuxième obstacle.

Tableau V.6: La première et la deuxième contrainte selon la branche d'activité (%)

Branche d'activité	Première contrainte		Deuxième contrainte	
	Contrainte	Pourcentage	Contrainte	Pourcentage
Agriculture, élevage et pêche	Manque de local adapté	22,8	Manque de local adapté	17,8
Industries alimentaires	Insuffisance de la demande	17,2	Manque de local adapté	16,7
Industries textiles	Insuffisance de la demande	20,3	Manque de local adapté	16,1
Autres industries	Insuffisance de la demande	19,9	Manque de local adapté	15,7
Bâtiments et travaux publics	Insuffisance de la demande	17,2	Difficultés d'accès au crédit	14,6
Commerce	Insuffisance de la demande	26,8	Insuffisance de la demande	19,2
Transport et télécommunications	Taxes et impôts trop élevés	19,9	Taxes et impôts trop élevés	13,7
Hôtels, bars et restaurants	Insuffisance de la demande	31,2	Manque de local adapté	22,5
Services fournis aux entreprises	Insuffisance de la demande	17,4	Taxes et impôts trop élevés	13,4
Services personnels, divers	Insuffisance de la demande	20,2	Manque de local adapté	18,4

Source : ANSD/RGE 2016

V.1.4. Difficultés et taille de l'entreprise

Comme expliqué dans le rapport de l'Enquête nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ENPME), l'Etat a consenti d'importants efforts dans la résolution des problèmes des entreprises. En effet, sur le plan du financement des PME en particulier et de l'économie en général, l'Etat a pris d'importantes mesures d'assainissement du secteur financier durant la dernière décennie. A cela, s'est ajoutée la surliquidité des banques, le développement rapide de la micro finance, la mise en place de mutuelles de financement par certaines organisations professionnelles et patronales (Union nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal ,

Mouvement des Entreprises Du Sénégal), qui sont des facteurs contributifs à l'amélioration de l'accès au financement.

Par rapport à la fiscalité, la réforme du code général des impôts, entrée en vigueur en janvier 2013, a permis de simplifier les procédures fiscales, d'améliorer les relations entre l'administration et les entreprises. Elle a également permis de relever le plafond de l'impôt synthétique (la Contribution Globale Unique) favorable aux petites et moyennes entreprises, en vue de les inciter à se formaliser. Cependant, malgré ces efforts, les entrepreneurs, les très petites et les petites entreprises restent confrontées à des contraintes.

En effet, seulement 13,9% des entrepreneurs, 16,5% des très petites et 46,3% des petites entreprises ne subissent aucune difficulté majeure dans l'exercice de leurs activités. Cependant, seulement 21% des moyennes entreprises et 14,8% des grandes ont déclaré être confrontées à des contraintes.

Tableau V.7: Répartition des entreprises par taille selon le nombre de contraintes (%)

	Aucune contrainte	Une contrainte	Deux contraintes	Trois contraintes	Plus de trois contraintes	Total
Entrepreneur	13,9	26,1	29,1	17,6	13,3	100,0
Très petite entreprise	16,5	23,0	26,5	17,8	16,3	100,0
Petite entreprise	46,3	16,5	15,5	11,4	10,4	100,0
Moyenne entreprise	79,0	5,9	5,4	4,0	5,7	100,0
Grande entreprise	85,2	3,4	2,8	3,4	5,1	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Par ailleurs, pour de grandes proportions des entrepreneurs, des très petites et petites entreprises, l'insuffisance de la demande, le manque de local adapté, les taxes et impôts trop élevés, l'accès au crédit, l'approvisionnement en matières premières et le coût du transport élevé sont considérés comme des contraintes principales. A cela s'ajoute, pour 19,2% des très petites entreprises, le manque de technologie spécialisée. Aussi, 12,1% des moyennes entreprises et 10,1% des grandes sont-elles confrontées aux impôts et taxes trop élevés.

Tableau V.8: Proportion d'entreprises ayant déclaré une contrainte selon la taille (%)

	Entrepreneur	Très petite entreprise	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise
Insuffisance de la demande	32,1	22,3	13,0	3,7	2,1
Manque de local adapté	25,3	26,3	9,1	1,5	1,6
Taxes et impôts trop élevés	18,4	10,6	21,8	12,1	10,1
Difficultés d'accès au crédit	15,1	17,6	10,3	5,3	2,1
Difficultés d'approvisionnement en matière première	14,8	14,5	6,3	2,5	2,4
Coût du transport élevé	10,4	9,6	7,1	2,2	2,6
Manque de technologie spécialisée	9,9	19,2	4,3	1,6	1,9
Difficultés d'approvisionnement en énergie	9,3	9,2	5,9	3,4	2,3
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	6,5	7,8	6,1	3,3	2,1
Difficultés d'accès à la commande publique	5,8	4,8	5,6	2,8	2,0
Formalités administratives contraignantes	4,4	3,5	7,0	6,1	6,0
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	4,0	3,6	5,0	2,0	2,6
Corruption	4,0	2,9	3,7	1,8	1,0
Coût élevé de la main d'œuvre	3,8	6,1	3,8	2,1	1,6
Insuffisance de personnel qualifié	3,4	6,2	2,8	2,5	1,4
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	1,9	1,9	3,6	3,4	4,4

Source : ANSD/RGE 2016

V.2. Connaissance et appréciation des dispositifs d'appui

Les structures d'appui ont un rôle indispensable à jouer dans le processus de développement des entreprises. En effet, le gouvernement définit ses orientations et ses stratégies qui doivent être réalisés à travers ces structures qu'il a mises en place.

Ainsi, le Comité⁶ de Suivi des mesures d'aides accordées aux PME, institué à cet effet, aura pour mission de veiller à l'application des mesures et engagements à l'appui des unités économiques et surtout, des petites et moyennes entreprises (PME).

Encadré 4 : Dispositifs d'appui des entreprises au Sénégal

Les services des Chambres de Commerce : Ils sont essentiellement composés d'organisations patronales faitières constituées par un ensemble de syndicats, c'est le cas du CNP (Conseil National du Patronat) et de la CNES (Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal) qui regroupent les syndicats patronaux de base. Etant la plus ancienne institution d'appui du Sénégal, ils représentent aujourd'hui un levier puissant du développement économique de notre pays, de par leur position stratégique à cheval entre le secteur public et le privé, leur implantation sur toute l'étendue du territoire.

Les services des Chambres de métiers : Ils regroupent l'ensemble des artisans du Sénégal et veillent à la qualification professionnelle des artisans et à la promotion des produits artisanaux. Ce dispositif d'appui comprend 120 corps de métiers divisés en trois sections : artisanat de production, artisanat d'art et artisanat de service et s'étend sur l'ensemble des régions du territoire national.

Le Guichet unique de l'APIX : L'APIX est une structure autonome dont la création remonte à Juillet 2000. Pour répondre aux besoins des investisseurs, l'APIX, par le biais du guichet unique, offre un appui personnalisé. Le guichet unique certifié est un instrument d'accompagnement dans la création d'une entreprise Il facilite les procédures administratives et domaniales et fournit l'assistance dans l'obtention des incitations à l'investissement.

L'ADEPME (Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises) : Créée par le décret n°2001 1036 du 29 novembre 2001, l'ADEPME est une structure administrative autonome chargée d'assister et d'encadrer les PME qui en font la demande ou qui bénéficient de prêts accordés ou avalisés par l'Etat.

Le Programme de Mise à Niveau : L'objectif principal du Programme de Mise à Niveau est de promouvoir l'amélioration de la compétitivité des produits et services offerts par les entreprises sénégalaises sur le marché national et à l'exportation.

Le FONGIP et le FONSIS : Ce sont les nouveaux outils venus renforcer le dispositif actuel de financement des PME en mettant en place des instruments innovants de garantie. Toutefois, l'efficacité de ces outils pourrait être appréciée à travers le suivi des indicateurs d'accès au financement du présent rapport. Ils sont présents dans plusieurs régions telles que Dakar, Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor, celles du Centre et Sine-Saloum ainsi que celles orientales.

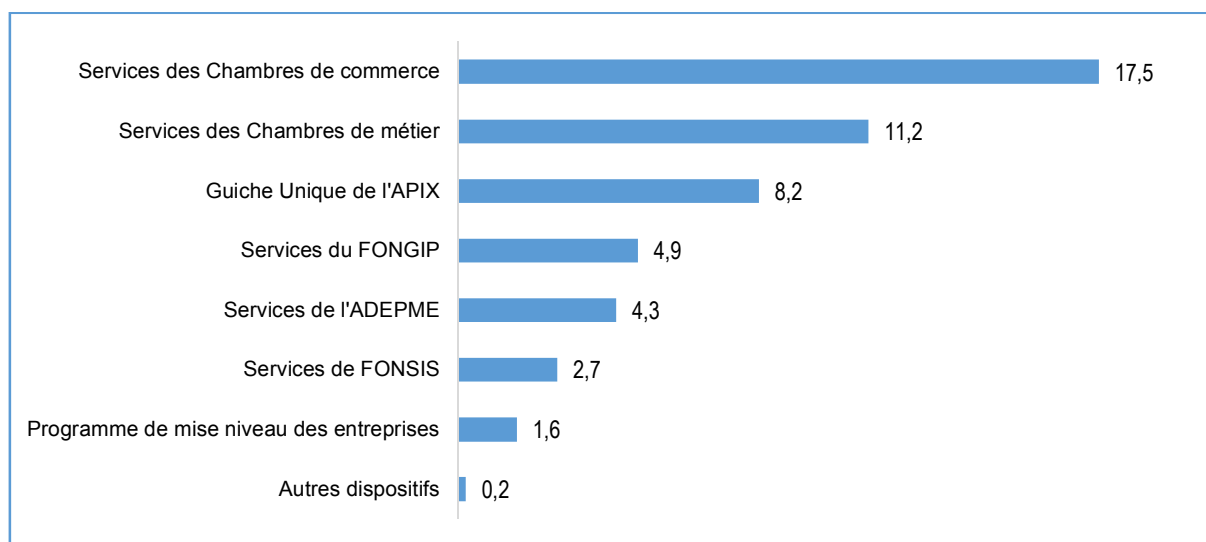
⁶Voir loi d'orientation n°2008-29 du 28 juillet 2008.

V.2.1. Connaissance des dispositifs d'appui

Dans cette partie, il sera abordé le niveau de connaissance des dispositifs d'appui par les entrepreneurs.

Les dispositifs les mieux connus par les entreprises sont les services des Chambres de Commerce (17,5%) et ceux des Chambres de métiers (11,2%). Ils sont suivis par le Guichet unique de l'APIX (8,2%), le FONGIP (4,9%), les services de l'ADEPME (4,3%), le FONSI (2,7%), le Programme de mise à niveau des entreprises (1,6%) et les autres dispositifs d'aide (0,2%).

Graphique V. 2 : Proportion des entreprises connaissant les dispositifs d'appui (%)



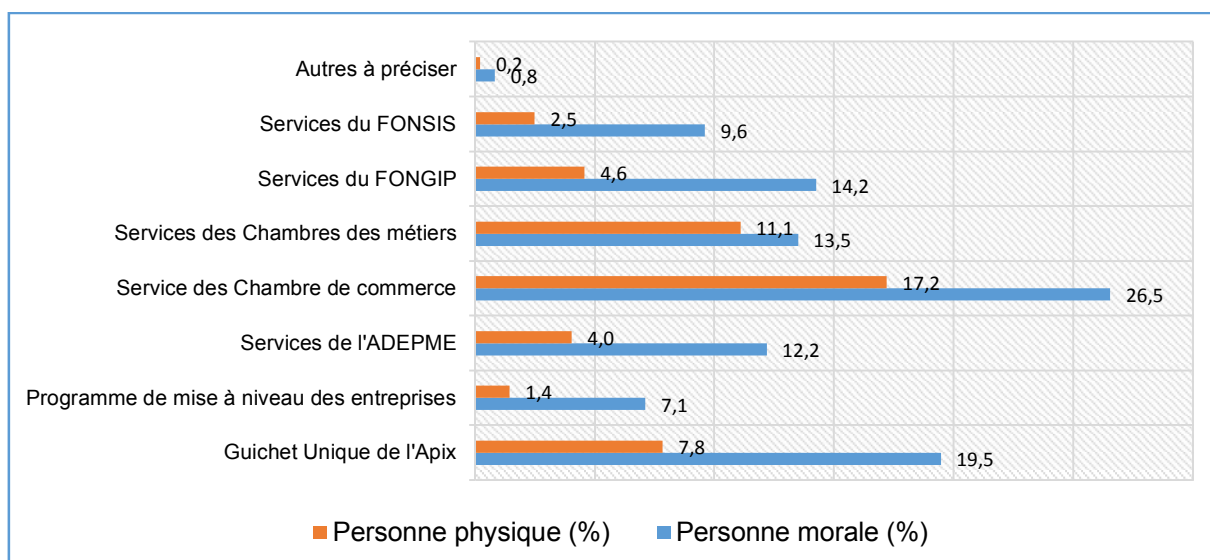
Source : ANSD/RGE 2016

V.2.2. Connaissance des dispositifs d'appui et la forme juridique

Les services de Chambre du commerce représentent le dispositif d'appui le plus connu par les personnes morales, soit 26,5%. En outre, le Guichet unique de l'APIX, le FONGIP, les Chambres de métiers et les services de l'ADEPME sont les autres dispositifs relativement bien connus par les unités appartenant à cette forme juridique avec des proportions respectives de 19,5%, 14,2%, 13,5% et 12,2%.

Par ailleurs, 17,2% des personnes physiques sont au fait de l'existence des services des Chambres de commerce, 11,1% et 7,8% connaissent respectivement les services des Chambres des métiers et le Guichet unique de l'APIX. Aussi, 4,6% et 4% de ces entreprises connaissent-elles respectivement l'existence des services du FONGIP et ceux de l'ADEPME. En outre, le Programme de mise à niveau des entreprises, le FONSI et les autres dispositifs d'appui sont connus par au plus 2,5% des personnes physiques.

Graphique V.3 : Proportion d'entreprises connaissant les dispositifs selon la forme juridique



Source : ANSD/RGE 2016

V.2.3. Connaissance des dispositifs d'appui selon le caractère formel ou informel de l'entreprise

Le niveau de connaissance des services fournis par les instruments d'appui aux entreprises diffère selon la formalité des entreprises. En effet, pour certaines institutions, l'accès aux services nécessite une moindre formalité possible de l'entreprise. Par contre, d'autres appuient l'entreprise sur la base d'une disponibilité de projet entrepreneurial solide ou rentable. Ainsi le Guichet unique de l'APIX et les Chambres de commerce sont les institutions les plus connues par les entreprises du secteur moderne, soit 21,3%. Les dispositifs d'appui tels que le FONGIP (14,2%), l'ADEPME (13,3%) ont un niveau de connaissance relativement représentative. Dans ce même secteur, un nombre relativement faible d'entreprises connaissent le FONSI (10,8%), les services des Chambres de métiers (10,2%) et du Programme de mise à niveau des entreprises (8,2%). Cependant, plus du tiers des entreprises du secteur informel connaissent les services des Chambres de commerce. Le Guichet Unique de l'APIX vient en troisième position avec 15,8% après les Chambres de métiers, connus par 23,0% des entreprises informelles. Le FONGIP, le FONSI, l'ADEPME et le Programme de mise à niveau des entreprises sont relativement moins connus par les entreprises de ce secteur.

Tableau V. 9: Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon la connaissance des dispositifs d'appui (%)

Dispositif d'appui	Formel	Informel
Guichet Unique de l'APIX	21,3	15,8
Programme de mise à niveau des entreprises	8,2	2,8
Services de l'ADEPME	13,3	8,1
Services des Chambres de Commerce	21,3	35,6
Services des Chambres de métiers	10,2	23
Services du FONGIP	14,2	9,3
Services du FONSI	10,8	4,9
Ensemble	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

V.2.4. Niveau de connaissance des dispositifs d'appui selon la branche d'activité

Les services des Chambres de Commerce représentent le dispositif d'aide le mieux connu par l'ensemble des branches d'activité, hormis les autres industries. La proportion d'entreprises

ayant connaissance de ce dispositif est relativement plus importante dans les secteurs des services fournis aux autres entreprises (33,0%) et des Transports et Télécommunications (30,0%).

Les entreprises des autres industries connaissent mieux les services des Chambres des métiers avec une proportion de 20,7%.

Tableau V. 10: Le dispositif d'appui le mieux connu par les entreprises selon la branche d'activité (%)

Branche d'activité	Dispositif le mieux connu	Pourcentage d'entreprises
Agriculture, Elevage et Pêche	Service des Chambres de commerce	10,0
Industries Alimentaires	Service des Chambres de commerce	12,1
Industries Textiles	Service des Chambres de commerce	19,5
Autres Industries	Service des Chambres des métiers	20,7
Bâtiments et travaux publics	Service des Chambres de commerce	22,2
Commerce	Service des Chambres de commerce	17,1
Transport et Télécommunications	Service des Chambres de commerce	30,0
Hôtels Bars et Restaurants	Service des Chambres de commerce	12,9
Services fournis aux Entreprises	Service des Chambres de commerce	33,0
Services personnels divers	Service des Chambres de commerce	20,4

Source : ANSD/RGE 2016

V.2.5. Niveau de connaissance des dispositifs d'appui et la région administrative

Les Services des Chambres de Commerce représentent le dispositif d'appui le mieux connu au niveau de l'ensemble des régions du Sénégal, hormis celles de Tambacounda et Kafrine. En effet, les services des chambres de métiers sont mieux connus pour ces deux dernières régions (5,6% pour Tambacounda et 6,2% pour Kafrine). Cependant, les Services des Chambres de Commerce restent le deuxième dispositif le plus connu dans ces deux régions.

Les services de l'ADEPME sont connus par 7,6% des entreprises de Dakar et 5,2% de celles de Thiès, à l'inverse des autres régions où les proportions sont relativement faibles.

En outre, le FONGIP est plus connu à Dakar (8,4%), à Ziguinchor (7,1%) et à Saint Louis (6,1%). Enfin, les entreprises connaissant l'existence du FONSIS représentent une proportion assez faible.

Tableau V.11: Proportion d'entreprises connaissant les dispositifs d'appui selon la région (%)

	Service des Chambres de Commerce	Guichet Unique de l'Apix	Services des Chambres de métiers	Services de l'ADEPME	Services du FONGIP	Services du FONSIS	Programme de mise à niveau des entreprises
Dakar	24,1	16,7	12,6	7,6	8,4	5,1	2,6
Thiès	19,9	5,8	13,5	5,2	4,1	2,2	1,8
Ziguinchor	17,6	4,0	11,1	3,1	7,1	2,5	2,2
Diourbel	5,3	1,6	4,9	0,9	0,9	0,4	0,6
Saint-Louis	22,0	6,5	16,3	4,6	6,1	3,5	1,9
Tambacounda	5,4	1,2	5,6	0,4	1,0	0,3	0,3
Kaolack	23,3	3,2	16,9	2,1	2,9	0,8	0,6
Louga	14,9	2,2	13,7	1,7	1,6	0,8	0,7
Fatick	15,3	4,0	15,2	2,0	3,9	2,5	1,3
Kolda	8,8	1,9	6,9	1,3	2,3	0,8	0,4
Matam	22,1	1,7	17,4	1,1	1,4	0,8	0,3
Kafrine	6,1	0,5	6,2	1,1	1,0	0,5	1,5
Kédougou	14,9	0,7	11,4	0,3	0,4	0,6	0,4
Sédhiou	1,9	0,5	1,5	0,2	1,1	0,4	0,1
Ensemble	14,4	3,6	10,9	2,3	3,0	1,5	1,1

Source : ANSD/RGE 2016

V.3. Appréciation des dispositifs d'appui des entreprises

L'appréciation faite sur les différents dispositifs d'appui existants est évaluée sous différents niveaux par les entreprises. Cette appréciation ne tient pas compte des missions desdits dispositifs d'appui.

Le Guichet unique de l'APIX et le Programme de mise à niveau des entreprises sont respectivement les dispositifs pour lesquels 20,4% et 17,8% des entreprises sont très satisfaites de leurs services. En outre, les proportions d'entreprises étant très satisfaites des services de l'ADEPME, de ceux des Chambres de commerce et des Chambres de métiers sont successivement de 9,7%, 9,4% et 8,3%.

Par ailleurs, 7,7% et 6,8% des entreprises sont très satisfaites des services fournis par respectivement le FONSIIS et le FONGIP qui sont des institutions récemment mises en place.

La proportion d'entreprises satisfaites des services fournis par le Guichet unique de l'APIX s'élève à 51,1%. Par ailleurs, 21,1% des unités économiques sont satisfaites des services du FONGIP contre 25,8% qui expriment une satisfaction moyenne des services fournis par les Chambres de commerce. Les services du Guichet unique de l'APIX sont aussi jugés moyennement satisfaisants par 17,0% des entreprises.

Cependant, certaines entreprises ont négativement apprécié les services fournis par ces institutions. En effet, plus de la moitié (51,4%) des entreprises ayant sollicité les services du FONGIP a déclaré être non satisfaite. Cette même appréciation est faite par 41,1% des unités économiques sur les services fournis par le FONSIIS.

Par ailleurs, les services des Chambres de métiers (36,5%), les services de l'ADEPME (34,9%) et le Programme de mise à niveau des entreprises (26,7%) sont les autres dispositifs procurant moins de satisfaction en ce qui concerne les sollicitations des entreprises.

Tableau V. 12 : Répartition des entreprises selon le niveau d'appréciation des dispositifs d'appui

	Très satisfaisante	Satisfaisante	Moyennement satisfaisante	Pas satisfaisante	Ensemble
Guichet Unique de l'APIX	20,4	51,4	17,0	11,2	100,0
Programme de mise à niveau des entreprises	17,8	31,7	23,8	26,7	100,0
Services de l'ADEPME	9,7	31,3	24,1	34,9	100,0
Services des Chambres de commerce	9,4	45,3	25,8	19,5	100,0
Services des Chambres de métiers	8,3	30,3	24,9	36,5	100,0
Services du FONGIP	6,8	21,1	20,7	51,4	100,0
Services du FONSIIS	7,7	27,4	23,8	41,1	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

V.3.1. Appréciation des dispositifs d'appui selon la taille de l'entreprise

Du fait qu'elles bénéficient d'une partie importante des services d'appui et de leur effectif assez faible, les grandes entreprises ayant sollicité des services d'appui ont une appréciation satisfaisante pour l'ensemble de ces dispositifs (100% de ces entreprises sont satisfaites des services du FONSIIS et des services de l'ADEPME, plus de 90% pour le Guichet unique de l'APIX et le Programme de mise à niveau des entreprises). Cependant, ces entreprises sont moins satisfaites des services fournis par les Chambres de Métiers (50%).

En outre, le Guichet unique de l'APIX est l'institution qui procure le plus de satisfaction aux entrepreneurs, très petites et petites entreprises, soit des proportions respectives de 86,8%,

91% et 92%. Aussi, la totalité des moyennes entreprises ayant sollicité les chambres de métier sont satisfaites de leurs services.

Tableau V.13: Proportions d'entreprises ayant apprécié positivement les dispositifs d'appui selon la taille (%)

	Entreprenants	Très petites entreprises	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises
Guichet Unique de l'APIX	86,8	91,0	92,0	96,2	94,0
Programme de mise à niveau des entreprises	68,1	78,5	77,2	92,6	92,0
Services de l'ADEPME	58,6	76,1	82,2	92,9	100,0
Services des Chambres de Commerce	78,3	85,7	87,6	97,4	88,0
Services des Chambres de métiers	61,1	72,5	85,6	100,0	50,0
FONGIP	43,8	58,2	55,7	77,8	88,9
FONSIS	53,2	68,2	64,4	83,3	100,0
Autres dispositifs	76,8	88,7	75,0	83,3	100,0

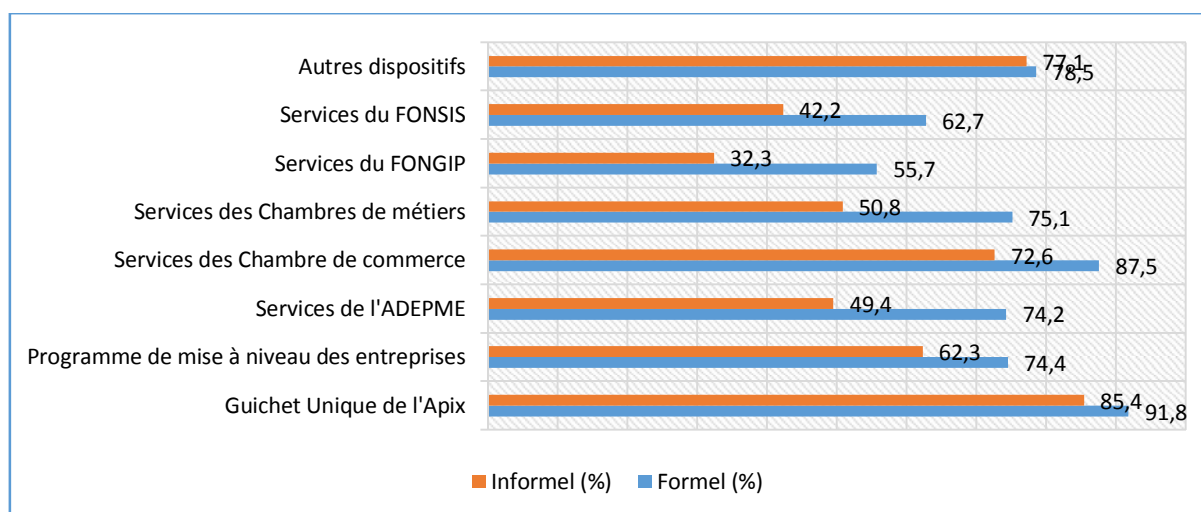
Source : ANSD/RGE 2016

V.3.2. Appréciation des dispositifs d'appui selon le caractère formel et informel

Les entreprises formelles bénéficient plus de services fournis par la plupart des institutions d'appui que les unités informelles. Le Guichet unique de l'APIX et les services des Chambres de Commerce sont les dispositifs qui satisfont les plus grandes parts d'entreprises du secteur moderne, soient respectivement 91,8% et 87,5%. En outre, les autres dispositifs, les services des Chambres de métiers, les services de l'ADEPME, le Programme de mise à niveau des entreprises, satisfont plus de 7 unités formelles sur 10. Quant aux nouvelles institutions d'aide comme le FONSIS et le FONGIP, les proportions d'entreprises ayant apprécié positivement leurs services sont respectivement à hauteur de 62,7% et 55,7%.

Le Guichet unique de l'APIX reste le dispositif procurant le plus de satisfaction au niveau des unités informelles avec un pourcentage d'entreprises de 85,4% suivi des autres dispositifs d'appui (77,1%), les services des Chambres de Commerce (72,6%) et le Programme de mise à niveau des entreprises (62,3%). Les services du FONSIS et ceux du FONGIP sont déclarés satisfaisants par respectivement 42,2% et 32,3% des entreprises informelles.

Graphique V.4: Proportion des entreprises satisfaites des services d'appui selon la forme d'exploitation



Source : ANSD/RGE 2016

V.3.3. Appréciation des dispositifs d'appui et la branche d'activité

Les niveaux de satisfaction des sollicitations des entreprises à l'endroit des institutions d'appui comme le Guichet Unique de l'APIX, les Services des Chambres de Commerce, les Services des Chambres de métiers et le Programme de mise à niveau des entreprises sont relativement plus élevés que ceux des autres dispositifs, quelle que soit la branche d'activité.

Le Guichet Unique de l'APIX est le dispositif ayant satisfait une plus grande part des unités économiques, soit 87,5% dans l'ensemble des branches d'activité. En effet, pour toutes les branches, la proportion d'entreprises satisfaites des services du Guichet unique de l'APIX est supérieure à 80%.

En outre, les services des Chambres de Commerce satisfont également une grande proportion des entreprises, soit 76,1% dont 83,7% des unités du secteur des Bâtiments et travaux publics et 63,5% des Industries textiles. De même, la proportion globale des entreprises ayant une appréciation positive du Programme de mise à niveau des entreprises est de 64,6%. Le pourcentage d'entreprises satisfaites du secteur des Services Personnels et Divers est de 72,3% tandis que celui des entreprises exerçant dans les hôtels, bars et restaurants est de 58,5%. La quatrième institution qui satisfait les unités économiques correspond aux services des Chambres de métiers avec une proportion globale de 57,3% dont 72,8% du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Tableau V.14: Appréciation des dispositifs selon la branche d'activité (%)

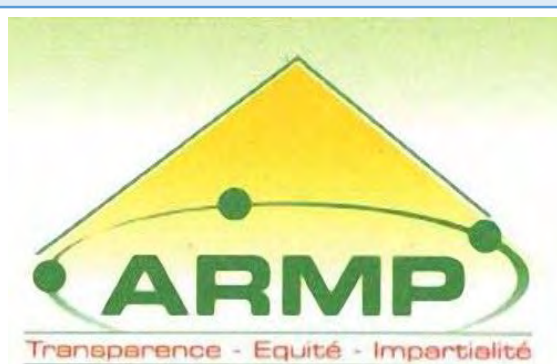
	Guichet Unique de l'APIX	Service des Chambre de commerce	Programme de mise à niveau des entreprises	Services des Chambres de métiers
Agriculture, élevage et pêche	84,6	77,0	66,7	72,8
Industries alimentaires	90,8	77,4	70,8	56,9
Industries textiles	81,2	63,5	60,3	47,4
Autres industries	81,9	67,9	65,9	46,6
Bâtiments et travaux publics	90,0	83,7	62,5	53,8
Commerce	85,8	73,8	62,8	55,6
Transport et télécommunications	92,3	79,5	62,5	63,0
Hôtels, bars et restaurants	88,5	76,5	58,5	58,3
Services fournis aux entreprises	92,5	83,6	63,2	63,6
Services personnels, divers	87,1	77,9	72,3	54,8
Ensemble	87,5	76,1	64,6	57,3

Source : ANSD/RGE 2016

Au total, l'insuffisance de la demande, le manque de local adapté et les impôts et taxes trop élevés sont, dans l'ensemble, les principales difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises. Ce constat reste inchangé par rapport à la répartition selon la branche d'activité et le caractère formel ou informel de l'entreprise. Cependant, une grande partie des grandes entreprises subit les effets des formalités administratives contraignantes et des lourdeurs des procédures de règlement des contentieux.

Les régions de Dakar et Thiès regorgent la plus grande proportion d'entreprises ayant connaissance des dispositifs d'appui. Dans l'ensemble, les services des Chambres de Commerce, les services des Chambres de métiers et le Guichet unique de l'APIX sont les trois (03) dispositifs d'appui les plus connus et les mieux appréciés par les entreprises sénégalaises.

Chapitre VI : MARCHES PUBLICS ET AFFILIATION A DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET PATRONALES



Dans ce chapitre, il est question de traiter de la connaissance du processus des marchés publics, l'appréciation de la transparence du système de passation des marchés et l'appartenance à des organisations professionnelles ou patronales.

VI.1. Marchés publics

La commande publique est un contrat, conclu à titre onéreux, passé avec des personnes physiques ou morales, pour répondre aux besoins des unités économiques en matière de fournitures, de services et de travaux. Chaque année, des moyens financiers conséquents sont mobilisés par l'Etat du Sénégal et ses démembrements au titre de la commande publique. Cette dernière est partagée entre les entreprises qui soumissionnent et gagnent les marchés publics. Toutefois, la soumission à cette commande nécessite une bonne connaissance du processus.

VI.1.1. Connaissance des marchés publics

Il ressort des résultats du recensement que seulement 11,8% des unités recensées connaissent l'existence des marchés publics, dont la majeure partie est en zone urbaine. En effet, Dakar, à elle seule, regroupe 45,4% des entreprises connaissant la commande publique et 36,3% sont dans les autres zones urbaines.

Suivant la zone d'implantation des entreprises, la proportion des répondants qui ont connaissance de la commande publique est de 14,2% à Dakar, 11,5% dans les autres zones urbaines et 8,5% dans les autres zones rurales.

Tableau VI. 1 : Connaissance de l'existence des marchés publics (%)

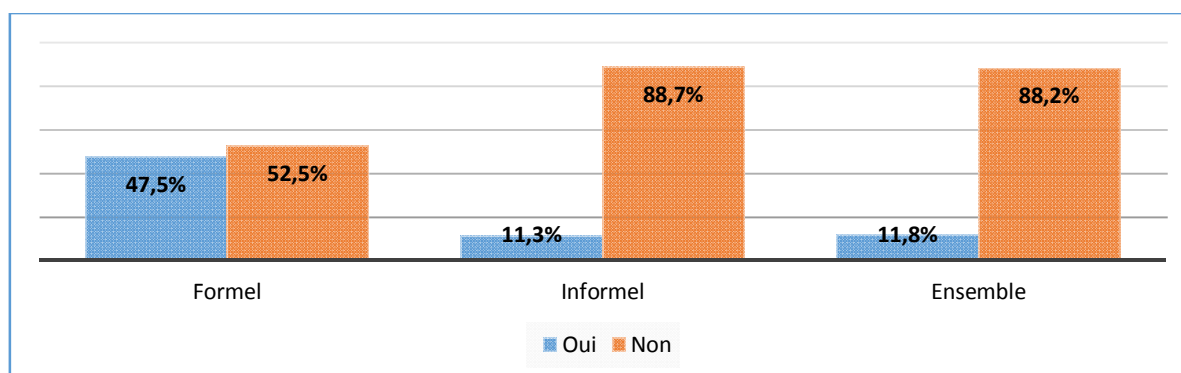
MILIEU	Répartition des entreprises du milieu urbain et rural selon la connaissance de la commande publique			Connaissance de la commande publique selon le milieu	
	Oui	Non	Total	Oui	Non
<i>Dakar</i>	14,2	85,8	100,0	45,4	36,5
<i>Autres urbains</i>	11,5	88,5	100,0	36,3	37,4
<i>Autres ruraux</i>	8,5	91,5	100,0	17,3	25,1
<i>Total</i>	11,8	88,2	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

VI.1.1.1. Connaissance de l'existence des marchés publics et forme d'exploitation

Concernant le secteur formel, un peu moins de la moitié des unités économiques, soit 47,5%, connaissent l'existence des marchés publics. Par contre, dans l'informel, la majeure partie des entreprises (88,7%) n'a aucune connaissance de ces marchés.

Graphique VI. 1 : Connaissance de l'existence des marchés publics selon les secteurs formel ou informel



Source : ANSD/RGE 2016

Les analyses faites dans le chapitre II ont montré que la majeure partie des entreprises sont sous contrôle sénégalais. Parmi elles, 12,1% connaissent l'existence des marchés publics. Quant aux entreprises sous contrôle étranger, 7,4% sont au courant de ces marchés.

Par ailleurs, la quasi-totalité des entreprises ayant connaissance de la commande publique (96,3%) sont sous contrôle sénégalais. En plus, 6,4% des entreprises formelles et 3,6 de celles informelles sont sous contrôle étranger.

Tableau VI. 2 : Répartition des unités économiques connaissant les marchés publics par forme d'exploitation selon le contrôle (%)

Contrôle	Formel	Informel	Total	Ensemble
Etranger	6,4	3,6	3,7	7,4
Sénégalais	93,6	96,4	96,3	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	11,8

Source : ANSD/RGE 2016

VI.1.1.2. Connaissance de l'existence des marchés publics et région administrative

La commande publique est plus connue dans les régions de Saint-Louis (17,2%), Ziguinchor (16,4%), Tambacounda (16,2%), Dakar (14,2%) et Kédougou (13,5%). Elle est, par ailleurs, moins connue par la région de Sédhiou (2,9%). Cependant, sur l'ensemble des entreprises qui sont au courant de l'existence des marchés publics, 46,4% se trouvent à Dakar.

Tableau VI.3: Connaissance de l'existence des marchés publics (%)

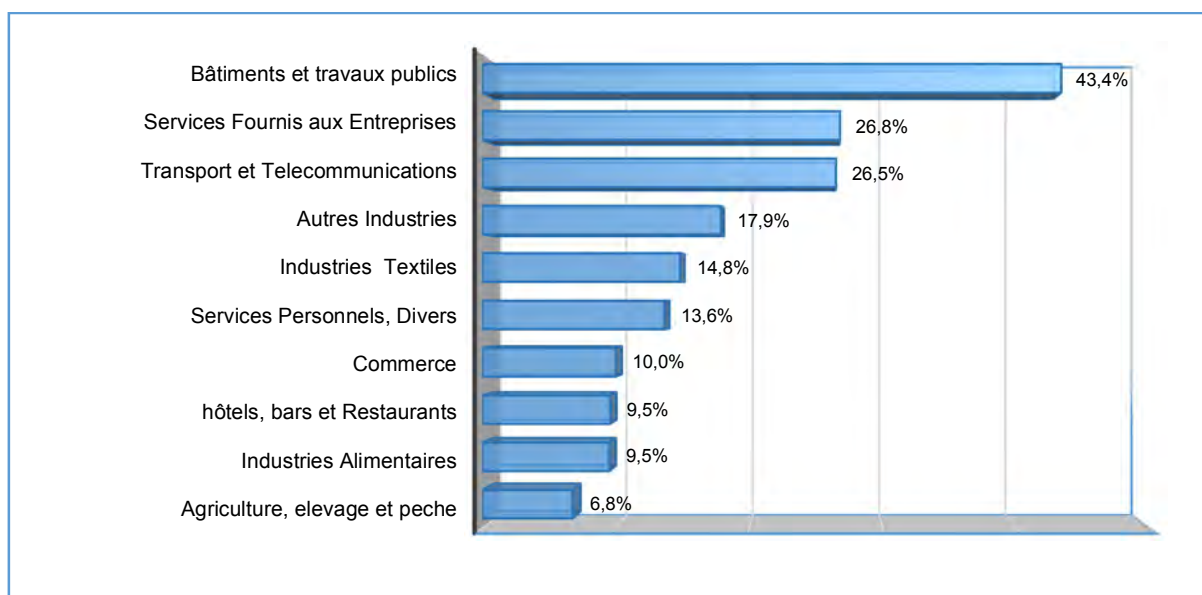
Région	Connaissance de la commande publique selon la région			Répartition des entreprises connaissant la commande publique sur le territoire sénégalais
	Oui	Non	Total	Oui
Dakar	14,2	85,8	100,0	46,4
Thiès	11,4	88,6	100,0	11,1
Diourbel	6,8	93,2	100,0	5,5
Kaolack	8,4	91,6	100,0	4,2
Kolda	9,2	90,8	100,0	4,1
Saint-Louis	17,2	82,8	100,0	7,1
Tambacounda	16,2	83,8	100,0	6,6
Ziguinchor	16,4	83,6	100,0	5,4
Sédhiou	2,9	97,1	100,0	0,9
Louga	9,0	91,0	100,0	2,5
Kaffrine	7,6	92,4	100,0	1,6
Fatick	8,0	92,0	100,0	1,6
Matam	6,6	93,4	100,0	1,1
Kédougou	13,5	86,5	100,0	1,8
TOTAL	11,8	88,2	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

VI.1.1.3. Connaissance de l'existence des marchés publics et la branche d'activité

La commande publique est beaucoup plus connue par les entreprises des BTP (43,4%), des services fournis aux entreprises (26,8%) et des transports et télécommunications (26,5%). Par contre, elle est moins connue dans les branches agriculture, élevage et pêche (6,8%), hôtels, bars et restaurants (9,5%) ; industries alimentaires (9,5%) et commerce (10,0%). Cette situation pourrait s'expliquer par l'importance des marchés de BTP ces dernières années avec les grands travaux de l'Etat ainsi que le caractère formel de la plupart des entreprises de ce secteur.

Graphique VI. 2 : Connaissance de l'existence des marchés publics selon la branche d'activité

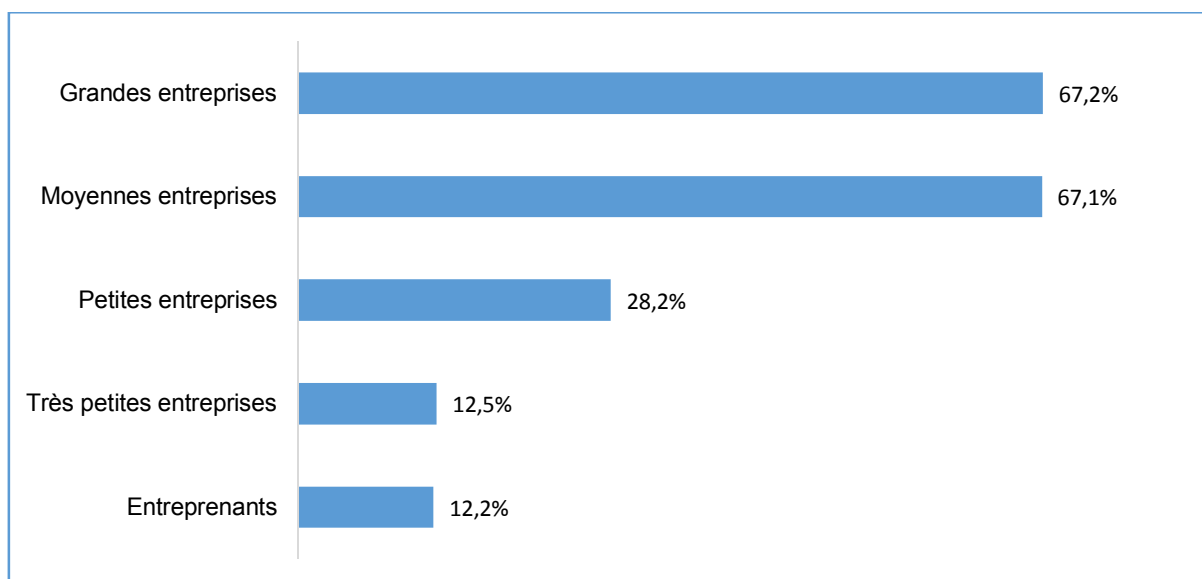


Source : ANSD/RGE 2016

VI.1.1.4. Connaissance de l'existence des marchés publics et taille de l'entreprise

Dans les grandes et les moyennes entreprises, plus de la moitié des unités économiques (67,2% et 67,1% respectivement) connaît l'existence de la commande publique. Par ailleurs, ce niveau de connaissance augmente en fonction de la taille de l'entreprise. Il s'élève ainsi à 12,2% pour les entrepreneurs, 12,5% pour les très petites et 28,5% pour les petites entreprises.

Graphique VI.3: Connaissance de l'existence des marchés publics selon la taille de l'entreprise



Source : ANSD/RGE 2016

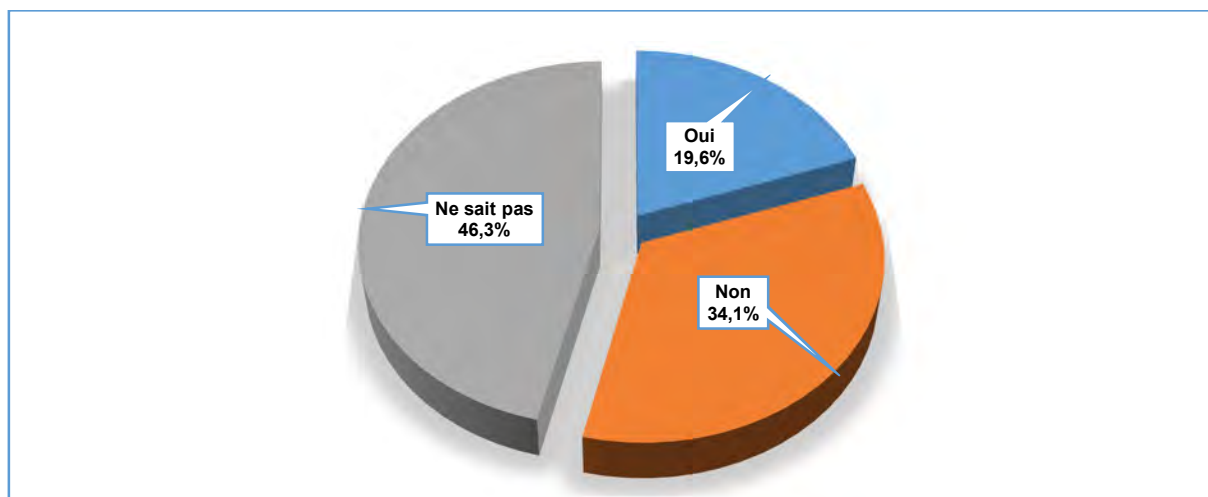
Dans l'ensemble, il a été décelé que la commande publique n'est pas bien connue par les unités économiques. Cependant, il serait important de faire une analyse sur l'appréciation de la transparence de ces marchés.

VI.1.2. Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics

La question sur la transparence du système de passation des marchés publics a été limitée aux unités économiques qui connaissent l'existence de ces marchés.

Le système de passation de la commande publique est jugé transparent par 19,6% des entrepreneurs tandis que 34,1% ont affirmé le contraire et 46,3% n'ont aucune appréciation sur la transparence de ce système.

Graphique VI.4: Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics

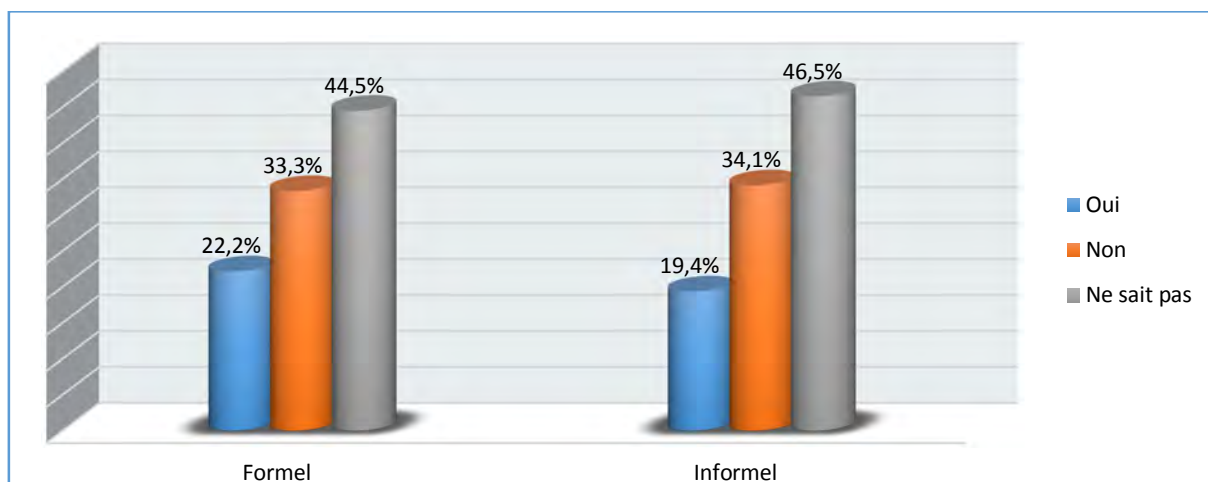


Source : ANSD/RGE 2016

VI.1.2.1. Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics et le caractère formel/informel de l'entreprise

Le système de passation des marchés publics est jugé transparent par 22,2% des entreprises du secteur formel et 19,4% de celles de l'informel. Plus de 30% des unités économiques de chacun de ces secteurs soutiennent le contraire, tandis que la plus grande part n'a aucune appréciation par rapport à la transparence de ce système.

Graphique VI.5: Appréciation de la transparence selon le caractère formel/informel



Source : ANSD/RGE 2016

VI.1.2.2. Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics et la branche d'activité

L'agriculture, élevage et pêche et les industries alimentaires sont les branches d'activité où est mieux appréciée la transparence du système de passation des marchés publics. La proportion de ces entreprises s'élève respectivement de 35,4% et 28,3%.

Cependant, 29,3% des entrepreneurs des secteurs des BTP, 17,5% de ceux des services fournis aux entreprises et 17,4% de ceux des transports et télécommunications trouvent le système transparent contre respectivement 44,1%, 38,4% et 37,5% qui affirment le contraire.

Par ailleurs, à l'exception des BTP, plus de 35% des entreprises de chaque branche d'activité n'ont aucune appréciation par rapport à la transparence du système.

Tableau VI. 4 : Appréciation de la transparence du système de passation selon la branche d'activité (%)

Branche d'activité	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Agriculture, Elevage et Pêche	35,4	29,4	35,2	100,0
Industries alimentaires	28,4	23,0	48,6	100,0
Industries textiles	15,4	39,5	45,1	100,0
Autres industries	15,2	42,9	41,9	100,0
Bâtiments et Travaux Publics	29,3	44,0	26,6	100,0
Commerce	21,5	30,5	48,0	100,0
Transport et télécommunications	17,4	37,5	45,1	100,0
Hôtels, bars et Restaurants	25,1	28,1	46,8	100,0
Services Fournis aux Entreprises	17,5	38,3	44,2	100,0
Services personnels, divers	16,8	31,7	51,6	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

VI.1.2.3. Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics et la taille de l'entreprise

La commande publique est jugée transparente par une grande partie des grandes entreprises, soit 32,1%. Cette proportion est de 37,1% pour les moyennes, 24,9% pour les petites et 24,9%, 24,3% et 18,4% respectivement pour les petites et très petites entreprises et les entrepreneurs. Par ailleurs, 17,9% des grandes entreprises ont une mauvaise appréciation de la transparence du système. Cependant, quelle que soit la taille, plus de 40% des entrepreneurs ne se sont pas prononcés sur la transparence.

Tableau VI. 5: Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics selon la taille de l'entreprise (%)

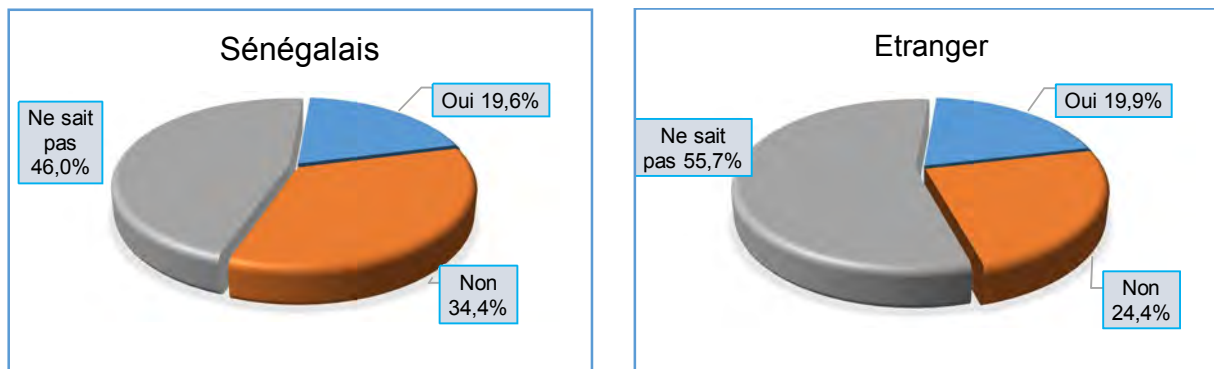
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Entrepreneurs	18,4	35,3	46,3	100,0
Très petites entreprises	24,3	32,7	43,0	100,0
Petites entreprise	24,9	32,9	42,2	100,0
Moyennes entreprises	37,1	22,5	40,4	100,0
Grandes entreprises	32,1	17,9	50,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

VI.1.2.4. Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics selon le type de contrôle

Parmi les entreprises sous contrôle sénégalais, 19,6% ont jugé transparent le système de passation des marchés publics, 34,4% ont déclaré le contraire et le reste n'en a aucune appréciation. Quant aux entreprises sous contrôle étranger, la même tendance s'observe. En effet, 19,9% de ces entreprises ont une bonne appréciation de ce système au moment où 24,4% jugent le contraire et le reste n'a aucune opinion par rapport à la transparence de ce système.

Graphique VI.6 : Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics par type de contrôle



Source : ANSD/RGE 2016

VI.2. Affiliation à des organisations professionnelles ou patronales

Cette section donne les statistiques sur le niveau d'affiliation des unités économiques aux organisations professionnelles et patronales (OPP).

VI.2.1. Analyse de la répartition des entreprises et appartenance à une OPP et le milieu

L'affiliation aux OPP est relativement faible sur l'ensemble du territoire national. En effet, seul 1% des entreprises appartient à des OPP, dont 46,4% à Dakar, 38,9% dans les autres zones urbaines et 14,8% en milieu rural. Aussi, 24,1% des entreprises qui ne sont affiliées à aucune OPP se trouvent-elles dans le milieu rural. Par ailleurs, les proportions d'entreprises appartenant à des OPP sont plus importantes à Dakar (1,3%) et dans les autres milieux urbains (1,0%).

Tableau VI. 6: Répartition des entreprises selon leur appartenance à une OPP et le milieu (%)

Appartenance à une OPP	Répartition des entreprises par appartenance à une OPP selon le milieu				Répartition des entreprises par milieu selon l'appartenance à une OPP			
	Dakar	Autres urbains	Autres Ruraux	Total	Dakar	Autres urbains	Autres Ruraux	Total
Oui	46,4	38,9	14,8	100,0	1,3	1,0	0,6	1,0
Non	35,1	40,8	24,1	100,0	98,7	99,0	99,4	99,0
Total	35,2	40,8	24,0	100,0	100	100	100	100

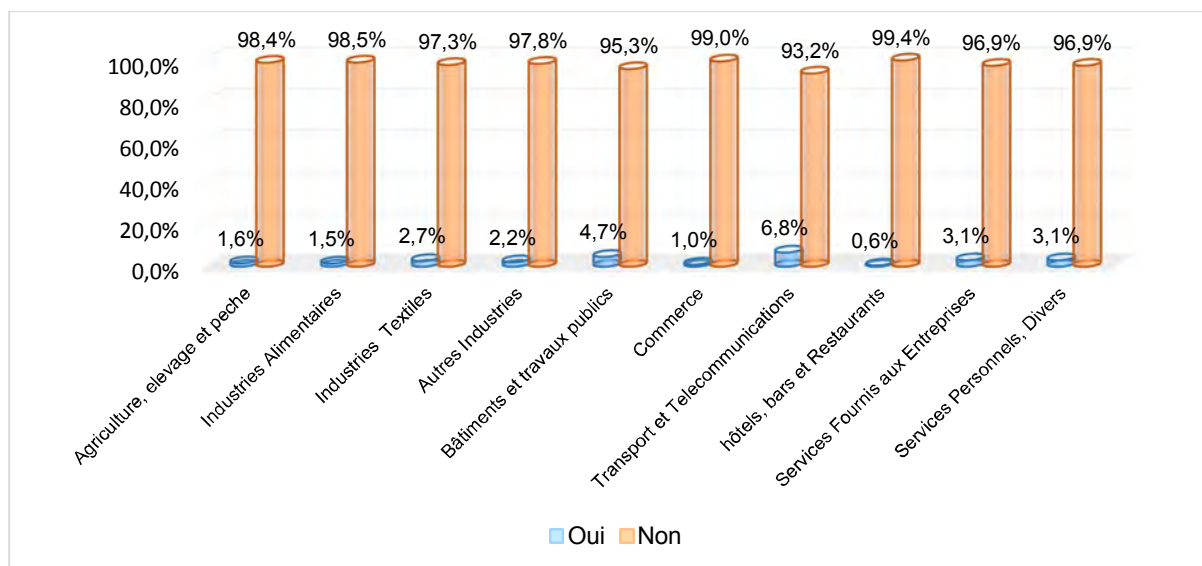
Source : ANSD/RGE 2016

VI.2.2. Analyse de l'appartenance à une OPP et branche d'activité

Dans toutes les branches d'activité, plus de 90% des entreprises ont déclaré n'appartenir à aucune OPP.

Les proportions les plus élevées d'entreprises affiliées à des OPP sont notées dans les secteurs des transports et télécommunications (6,8%) et les BTP (4,7%). Elles sont de 3,1% pour les services personnels divers et les services fournis aux autres entreprises, 2,7% pour les secteurs des industries textiles, 2,2% pour les autres industries, 1,0% pour les secteurs du commerce et 0,6% pour les hôtels, bars et restaurants.

Graphique VI.7: Répartition des unités économiques par branche d'activité selon l'affiliation ou non à une OPP



Source : ANSD/RGE 2016

Les entreprises affiliées à des OPP sont surtout concentrées dans les secteurs du commerce (33%), de l'industrie textile (19,6%) et des services personnels divers (16,9%). Cette concentration est moins importante dans les branches des hôtels, bars et restaurants, des transports et télécommunications, et des BTP avec des proportions respectives de 1,8%, 1,4% et 0,4%.

Tableau VI. 7 : Répartition des entreprises appartenant à une OPP et la branche d'activité (%)

Branche d'activité	Appartenance à une OPP		
	Oui	Non	Ensemble
Agriculture, élevage et pêche	6,0	5,9	5,9
Industries alimentaires	3,5	3,7	3,7
Industries textiles	19,6	11,4	11,5
Autres industries	13,9	10,3	10,3
Bâtiments et travaux publics	0,4	0,1	0,1
Commerce	33,0	52,7	52,4
Transport et télécommunications	1,4	0,3	0,3
Hôtels, bars et restaurants	1,8	5,2	5,1
Services fournis aux entreprises	3,4	1,7	1,7
Services personnels, divers	16,9	8,7	8,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

VI.2.3. Analyse de l'appartenance à une OPP et forme d'exploitation de l'entreprise

Sur l'ensemble des entreprises affiliées à des OPP, 14,2% sont du secteur moderne. Cette situation pourrait être expliquée par la prédominance du secteur informel. En effet, 98,7% des unités ayant déclaré n'être affiliées à aucune OPP se trouvent dans ce secteur.

Par ailleurs, 14,8% des entreprises du secteur formel sont affiliées à une OPP au moment où 98,6% des unités économiques du secteur informel ne sont membres d'aucune organisation.

Tableau VI.8: Répartition des entreprises selon la forme d'exploitation et l'appartenance à une OPP (%)

Appartenance à une OPP	Répartition des entreprises appartenant à une OPP selon le secteur formel ou informel			Répartition des entreprises formelles et informelles selon l'appartenance à une OPP	
	Formel	Informel	Total	Formel	Informel
Oui	14,2	85,8	100,0	14,8	1,6
Non	1,3	98,7	100,0	85,2	98,6
Total	1,5	98,5	100,0	100,0	100,0

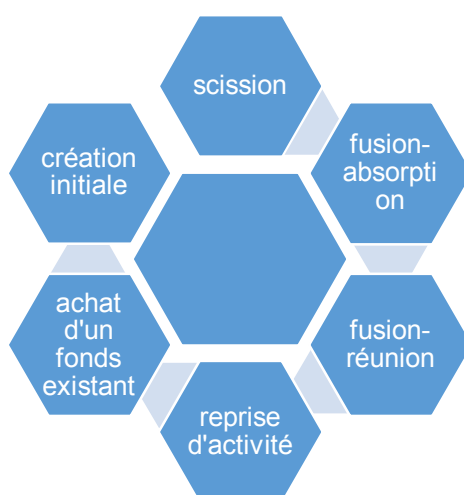
Source : ANSD/RGE 2016

La commande publique n'est pas très bien connue par la plupart des entreprises sénégalaises. Cela s'observe principalement dans l'informel et dans les branches de l'agriculture, l'élevage et la pêche, l'industrie alimentaire et les hôtels, bars et restaurants. Cependant, les grandes entreprises et surtout celles des BTP en font souvent usage.

Par ailleurs, plus du tiers des unités économiques connaissant la commande jugent la procédure de passation des marchés publics non transparente. Tel est le cas pour les entreprises des secteurs des BTP, des services fournis aux entreprises et du transport et télécommunications. Mais la majeure partie des grandes entreprises qui est au fait de cette commande, a une bonne appréciation par rapport à la transparence de ce système.

Aussi, les résultats font-ils état d'une faible part d'entreprises affiliées à des OPP. Cette situation est plus accentuée dans le secteur informel et dans le milieu rural. Relativement à la branche d'activité, les secteurs du commerce et des industries textiles renferment le plus d'entreprises membres d'OPP.

Chapitre VII : DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES



Les informations sur la vie juridique de l'ensemble des entreprises constituant le tissu économique sont souvent considérées comme des éléments essentiels pour maîtriser leur dynamisme. La connaissance du nombre d'entreprises nouvelles ainsi que les différents événements qui influent sur leur fonctionnement permettent à l'Administration publique de prendre certaines mesures allant dans le sens de maintenir l'équilibre de la situation économique du pays. Ce chapitre traite de certains aspects de la démographie des unités économiques. Il examine la manière dont les entreprises ont été mises en place, les différents événements qui les ont marquées et leur situation actuelle d'activité.

VII.1. Nature des entreprises à la création

La création d'entreprise est un indicateur de vitalité de l'économie d'un pays par sa contribution à la création de richesse. Il est possible d'entreprendre une unité économique sous différentes formes.

Encadré 5 : Nature de l'entreprise à la création

Création initiale : C'est le cas que l'on va le plus souvent rencontrer. Par exemple, si quelques individus mettent ensemble des fonds pour créer un cabinet d'études, il s'agit d'une création initiale.

Achat d'un fonds existant : C'est le cas par exemple de quelqu'un qui achète une entreprise qui existe déjà et en devient le propriétaire.

Reprise d'activité : C'est le cas d'une entreprise qui a arrêté ses activités pendant plus de 6 mois avant de les reprendre.

Le "repreneur" est la personne physique ou la société qui rentre en possession de tout ou partie des actifs et des branches complètes et autonomes des activités d'une entreprise tierce. En contrepartie, le repreneur s'engage à assurer l'amortissement du passif et à sauvegarder tout ou partie des emplois.

Location gérance d'un fonds de commerce : C'est le contrat par lequel le propriétaire d'un fonds de commerce le loue partiellement ou en totalité à un gérant qui l'exploite à ses risques et périls. C'est l'exemple dans certaines stations-services.

Fusion réunion : Opération dans laquelle deux ou plusieurs sociétés se réunissent pour n'en former qu'une seule par création d'une société nouvelle.

Héritage, don, etc. : Toute acquisition qui ne fait pas intervenir une contrepartie.

Fusion-absorption : Opération juridique par laquelle le patrimoine d'une société (absorbée) est intégralement apporté à une autre société existante (société absorbante). L'absorption est la forme la plus fréquente de la fusion ; elle entraîne la dissolution de la société absorbée.

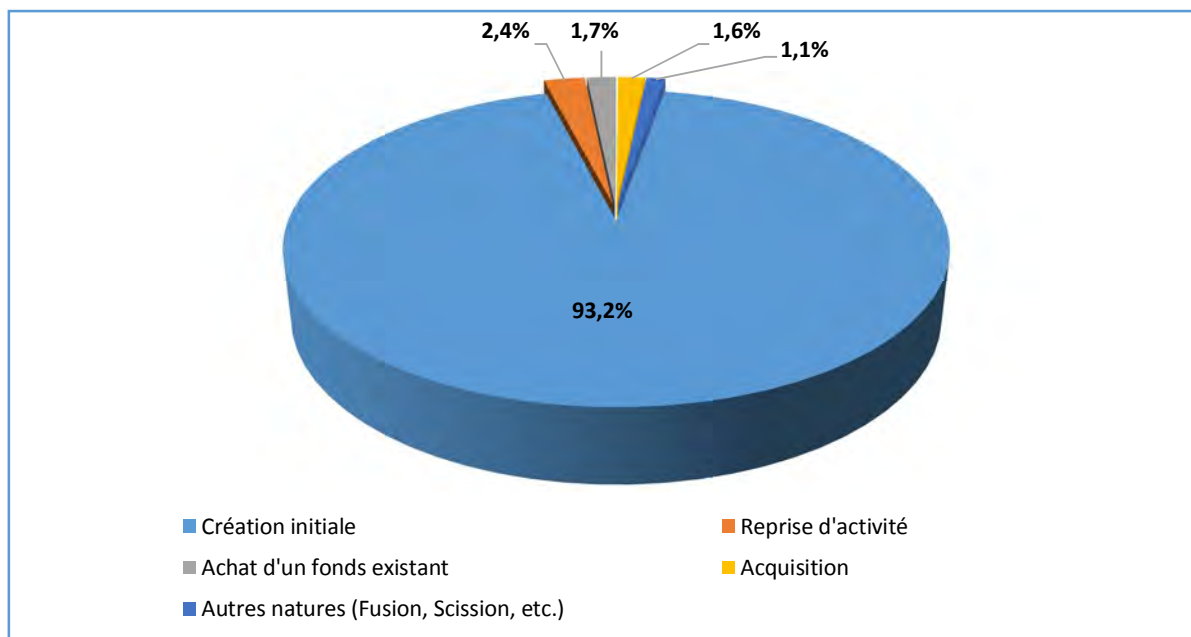
Scission : Opération par laquelle le patrimoine d'une société scindée est partagé en plusieurs fractions simultanément transmises à plusieurs sociétés existantes ou nouvelles.

La scission entraîne la dissolution de la société scindée, la constitution ou l'augmentation du capital des sociétés substituées à la société dissoute.

La scission apparaît comme le contraire d'une fusion. Toutefois, elle peut aboutir à une concentration d'entreprises.

Au Sénégal, la quasi-totalité des entreprises sont des créations initiales, soit 93,2% des entreprises. Les reprises d'activités après un arrêt de six (6) mois ou plus concernent 2,4%. Par ailleurs, l'achat d'un fonds existant et l'acquisition (héritage ou don) représentent respectivement 1,7% et 1,6% de l'ensemble. Le RGE révèle d'autres natures de création (fusion, scission, etc.) qui représentent 1,1%.

Graphique VII. 1 : Répartition des entreprises selon la nature à la création



Source : ANSD/RGE 2016

VII.2. Evènements affectant la vie des entreprises

Une entreprise étant une unité institutionnelle qui vit, grandit et meurt, est constamment affectée par des événements parmi lesquels le changement d'activité, la délocalisation, la prise de participation dans d'autres entreprises, la fusion et la scission. Les entreprises ayant décidé de diversifier leurs investissements, soit en louant ou en achetant un fonds existant, soit en prenant des parts dans une autre entreprise, restent relativement faibles (0,98% et 0,13% respectivement).

Aussi, environ un seul propriétaire sur cent a-t-il déclaré avoir acquis par héritage ou don des fonds dans le cadre de l'exercice de son activité.

Le changement de lieu d'activité a affecté environ 5% des entreprises et une seule unité économique sur cent a changé d'activité principale au cours de sa vie. En outre, parmi les événements qui ont affecté la dynamique des entreprises, il est noté que l'arrêt momentané d'activités est le plus évoqué après le changement de localisation, soit 3,15% des entreprises.

Tableau VII. 1 : Répartition des unités économiques suivant les événements qui les affectent (%)

	Oui	Non	Total
ENSEMBLE			
Achat d'un fonds existant	0,98	99,02	100,0
Arrêt momentané d'activité	3,15	96,85	100,0
Reprise d'activité	2,5	97,5	100,0
Location gérance d'un fonds de commerce	0,44	99,56	100,0
Acquisition (héritage ou don)	1,47	98,53	100,0
Prise de participation	0,13	99,87	100,0
Changement d'activité principale	0,84	99,16	100,0
Changement de localisation	4,94	95,06	100,0
PERSONNE MORALE			
Fusion-absorption	0,3	99,7	100,0
Scission	0,16	99,84	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Par ailleurs, des personnes morales peuvent décider de fusionner ou de se scinder pour diverses raisons. Toutefois, la proportion de celles-ci est relativement faible avec respectivement 0,3% et 0,16%.

VII.3 Situation d'activité des entreprises

La situation actuelle d'arrêt momentané d'une entreprise correspond à une suspension des activités pendant quelques temps. Il s'agira alors de voir, au-delà des événements ayant affecté la vie de l'entreprise, son état actuel d'activité (en activité ou en cessation d'activité temporaire).

VII.3.1 Etat actuel d'activité

La répartition des unités économiques suivant l'état d'activité et la région montre que, quelle que soit la région, les entreprises actives sont fortement représentées par rapport à celles qui sont en arrêt momentané. Ces dernières s'établissent seulement à moins de 1%.

Tableau VII. 2 : Répartition des unités économiques selon l'état d'activités par région (%)

	En activité	En arrêt momentané	Total
Dakar	99,95	0,05	100,0
Ziguinchor	99,94	0,06	100,0
Diourbel	99,96	0,04	100,0
Saint-Louis	99,91	0,09	100,0
Tambacounda	99,81	0,19	100,0
Kaolack	99,84	0,16	100,0
Thiès	99,95	0,05	100,0
Louga	99,77	0,23	100,0
Fatick	99,97	0,03	100,0
Kolda	99,93	0,07	100,0
Matam	99,88	0,12	100,0
Kaffrine	99,89	0,11	100,0
Kédougou	99,84	0,16	100,0
Sédhiou	99,99	0,01	100,0
Ensemble	99,93	0,07	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

L'analyse de l'état actuel d'activité révèle que la région de Dakar concentre la plupart des entreprises en arrêt momentané, soit 24% des cas. Elle est suivie des régions de Kaolack (13,2%), de Tambacounda (12,5%) et de Louga (10,5%). Les autres régions partagent moins de 40% des entreprises en arrêt momentané et les régions de Sédhiou et Fatick présentent les plus faibles proportions. En outre, les régions de Thiès, Saint-Louis, Diourbel et Kolda regroupent chacune d'elles entre 5 et 10% d'entreprises ayant cessé temporairement leurs activités. Les régions qui comptent le moins d'entreprises en arrêt momentané sont celles de Kaffrine, Ziguinchor, Matam, Kédougou, Fatick et Sédhiou. Moins de 5% d'entreprises dans cette situation sont enregistrées dans chacune de ces régions.

Les entreprises actives évoluent principalement dans les régions de Dakar (38,4%), Thiès (11,6%) et Diourbel (9,6%). Cette prédominance pourrait s'expliquer par la proportion élevée des unités économiques exerçant dans ces trois (3) régions. Le reste du territoire national se partage les 40,5% restants des entreprises actives. Les régions de Kédougou, Matam, Fatick et Kaffrine totalisent chacune moins de 3% de ces entreprises.

Tableau VII.3: Répartition des unités économiques selon la région par état d'activités (%)

Région	En activité	En arrêt momentané
Dakar	38,4	24,1
Thiès	11,6	7,5
Diourbel	9,6	5,4
Kaolack	5,9	13,2
Saint-Louis	4,9	6,1
Ziguinchor	3,9	3,4
Tambacounda	4,8	12,5
Kolda	5,6	5,4
Kaffrine	2,6	3,7
Sédhiou	3,5	0,3
Louga	3,4	10,5
Kédougou	1,6	3,4
Fatick	2,4	1,0
Matam	2,1	3,4
Total	100,0	100,0

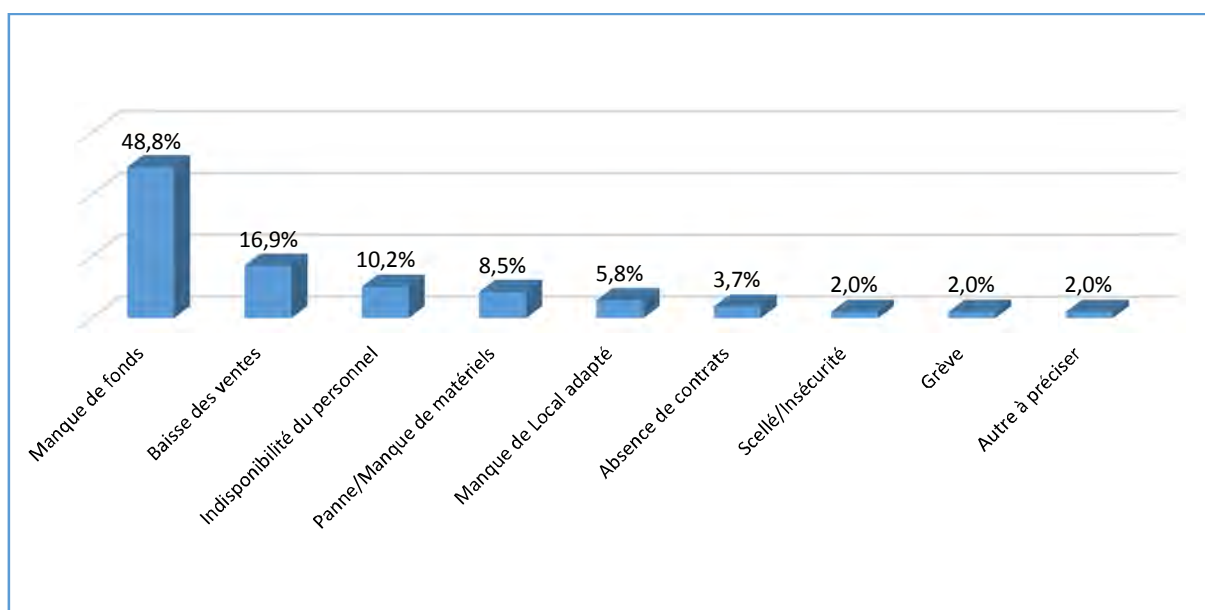
Source : ANSD/RGE 2016

VII.3.2 Motifs de l'arrêt momentané d'activité

Une entreprise peut cesser temporairement ses activités pour des causes d'ordre économique, environnemental ou qui relèvent de l'entrepreneur lui-même. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs raisons notamment le manque de fonds, la baisse des ventes, le fonds de commerce cédé et la grève.

Principalement, les raisons avancées sont de nature économique. En effet, près de la moitié (48,8%) des unités concernées est contrainte par un manque de fonds et 16,9% sont affectées par la baisse des ventes. D'autres motifs liés au matériel ou à la disponibilité de l'entrepreneur à gérer son local poussent les unités à un arrêt momentané. En réalité, 10,2% des suspensions d'activité sont dues à l'indisponibilité de l'entrepreneur. Ceux qui sont liés aux pannes, au manque de matériel ou de produits représentent 8,5% des entreprises affectées par ce phénomène. En outre, la disponibilité de local a amené 5,8% des entrepreneurs à observer un arrêt momentané d'activités.

Graphique VII. 2 : Répartition des unités économiques en arrêt momentané d'activité suivant le motif

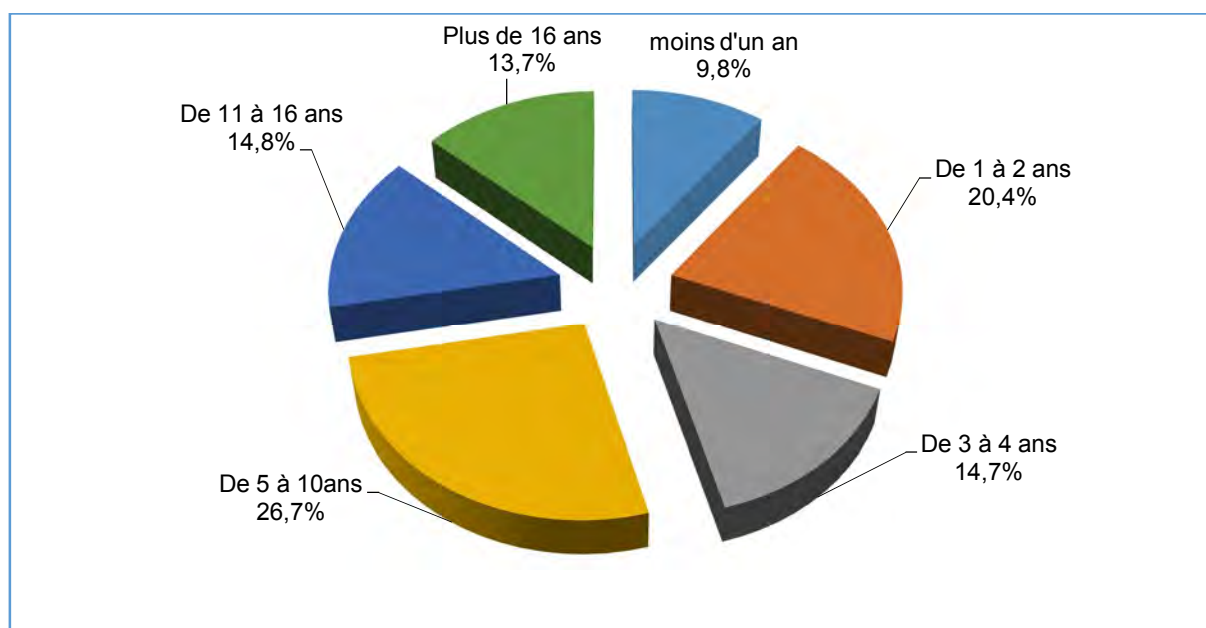


Source : ANSD/RGE 2016

VII.4. Age des entreprises

L'âge étant un indicateur d'ancienneté et de pérennité, son étude auprès des entreprises montre une importante évolution des créations d'entreprises au Sénégal. Dans le cadre du RGE, l'âge des entreprises correspond à la durée écoulée depuis le démarrage de ses activités et non forcément à celle écoulée depuis sa mise en place. La proportion est beaucoup plus importante durant ces quatre dernières années regroupant plus de 45% du nombre total d'entreprises. En effet, celles qui ont moins d'un an, de 1 à 2 ans et de 3 à 4 ans représentent respectivement 9,8%, 20,4% et 14,7% des entreprises. La quasi-totalité des entreprises sont jeunes, soit environ 70% créées durant cette dernière décennie. Le nombre d'entreprises créées avant 2000 ne représente que 13,7%.

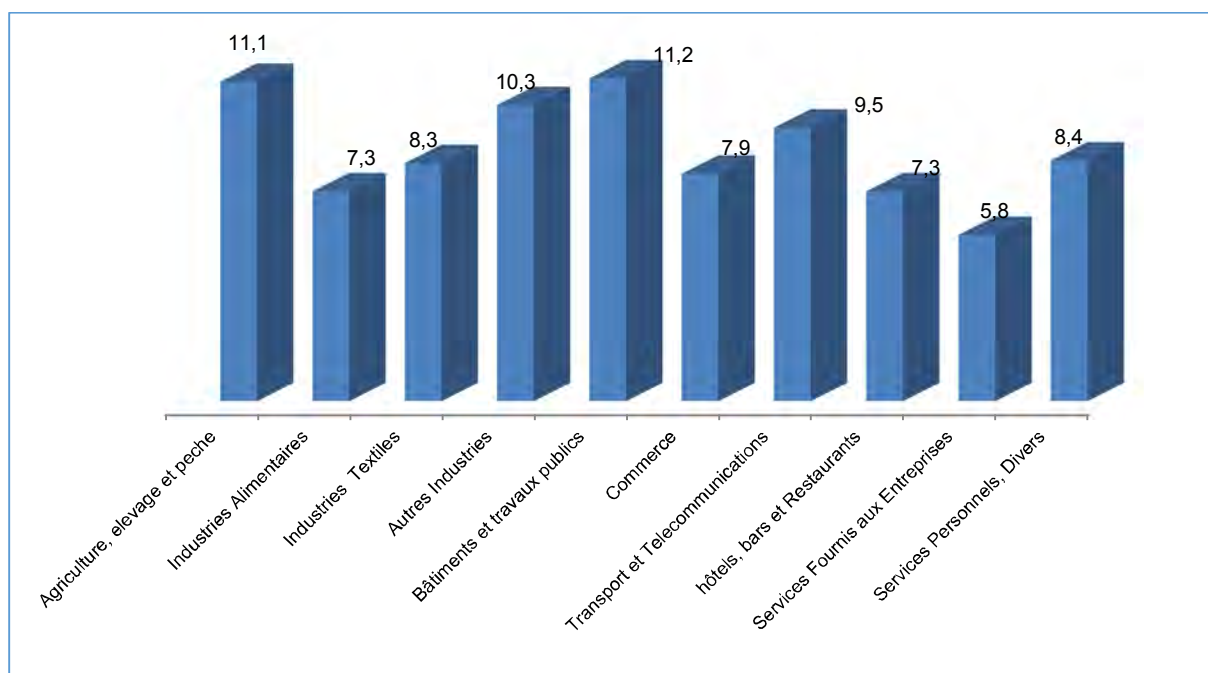
Graphique VII. 3 : Répartition des entreprises par tranche d'âges (



Source : ANSD/RGE 2016

L'âge moyen des entreprises est de 8 ans. Cependant, les entreprises du secteur des BTP et du secteur agricole sont plus âgées (en moyenne, 11,2 années d'exploitation pour chaque secteur), suivies des entreprises de la branche « autres industries » et des « Transports et télécommunications » avec en moyenne 10,3 ans et 9,5 années d'exploitation depuis leur création. Les entreprises les plus jeunes sont celles de la branche « Services fournis aux entreprises » avec un âge moyen de 5,8 ans.

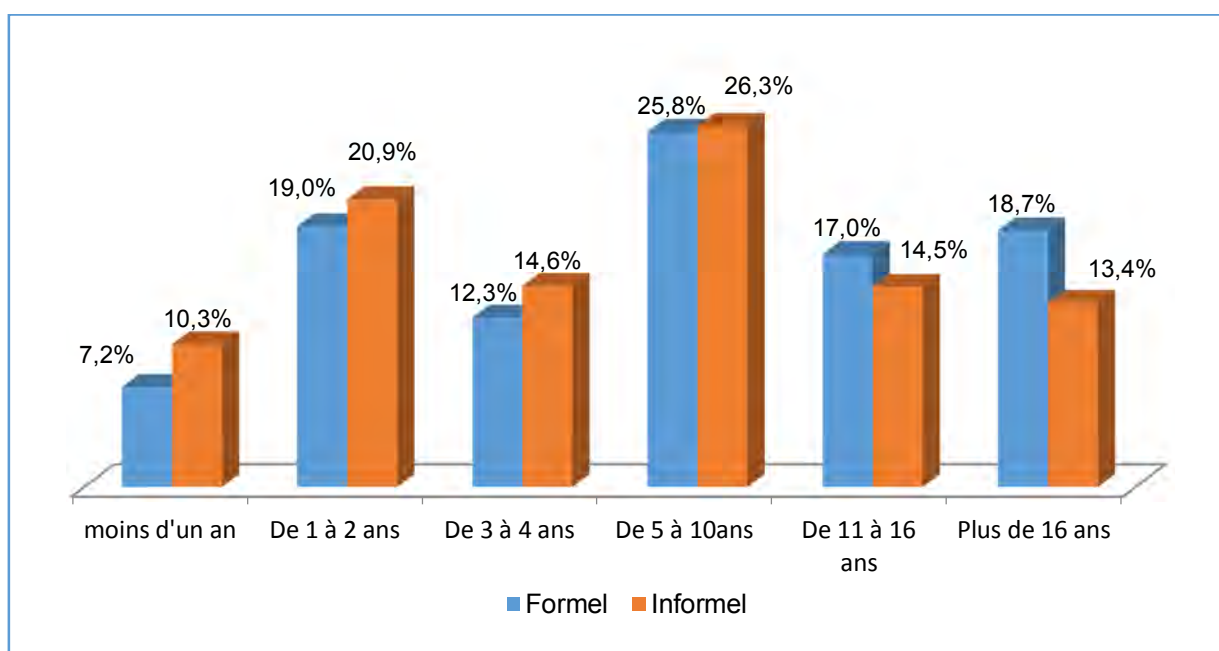
Graphique VII. 4 : Age moyen des entreprises selon la branche d'activité (%)



Source : ANSD/RGE 2016

Dans chacun des secteurs, la plupart des entreprises sont âgées de 5 à 10 ans, suivies de celles âgées de 1 à 2 ans d'où la jeunesse de la population des entreprises formelles comme informelles. En faisant une analyse comparative, il ressort que durant ces dix dernières années, le taux de création d'entreprises informelles est plus élevé que celui des entreprises formelles. Globalement, plus de 70% des entreprises informelles ont un âge inférieur ou égal à 10 ans alors que dans le secteur formel, cette part représente 64%. A l'inverse, les entreprises du secteur formel sont beaucoup plus âgées que celles de l'informel. En effet, 35,7% des entreprises formelles ont plus de 10 ans contre 27,9% d'entreprises du secteur informel.

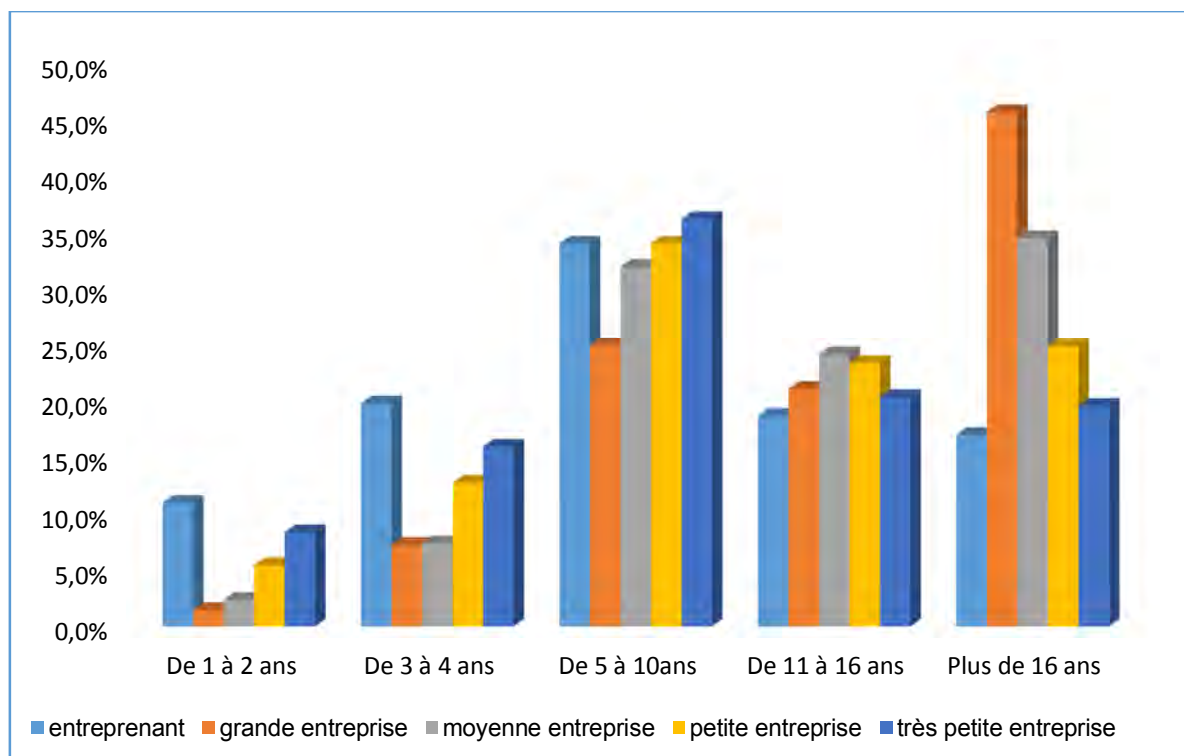
Graphique VII. 5 : Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon la tranche d'âge des entreprises



Source : ANSD/RGE 2016

La distribution des unités économiques selon l'âge varie suivant la taille des entreprises. Les petites entreprises sont relativement jeunes. Plus de la moitié d'entre elles, notamment 64,5% des « Entreprenants », 60,3% des « Très petites entreprises » et 52% des « Petites entreprises » sont âgées de moins de 10 ans et la majorité de chacune d'elles est âgée de 5 à 10 ans respectivement 33,9%, 36,1% et 33,9%. Les plus âgées sont principalement de grandes entreprises et les moyennes entreprises, soit respectivement 45,5% et 34,4%. Les entreprises ayant moins d'un an ne sont pas mentionnées. Ceci est dû au fait que l'année de référence du projet de rénovation des comptes nationaux est 2014 et que l'étude ne prend pas en compte leur chiffre d'affaires et la taille de leur personnel qui ont permis de faire le classement suivant la taille de l'entreprise.

Graphique VII. 6 : Répartition des unités économiques par classe d'âges selon la taille



Source : ANSD/RGE 2016

Dans les secteurs d'activités des « Transports et Télécommunications » et des « Services Fournis aux Entreprises », la proportion des unités économiques âgées entre 1 et 2 ans est plus importante, soit respectivement 19,6% et 30,0%. Quant aux autres secteurs, les entreprises sont pour la plupart âgées de 5 à 10 ans avec 34,2% dans le secteur « Agriculture, Elevage et Pêche ».

Dans le secteur d'activités « Services fournis aux entreprises », la proportion des unités économiques âgées entre 1 et 2 ans est plus importante avec 30,0%. Quant aux autres secteurs, les entreprises sont pour la plupart âgées de 5 à 10 ans avec 34,3% dans le secteur « Agriculture, Elevage et Pêche ».

Tableau VII. 4 : Répartition des entreprises par tranche d'âges selon la branche d'activité (%)

	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 3 à 4 ans	De 5 à 10ans	De 11 à 16 ans	Plus de 16 ans	Total
Agriculture, élevage et pêche	3,7	11,4	12,2	34,3	18,8	19,7	100,0
Industries alimentaires	14,2	20,5	14,6	26,2	13,6	10,8	100,0
Industries textiles	10,1	20,9	15,6	25,8	14,1	13,5	100,0
Autres industries	6,9	15,5	13,4	27,3	17,7	19,1	100,0
Bâtiments et travaux publics	3,2	10,9	12,6	32	21	20,2	100,0
Commerce	10,4	21,6	15	26,2	14,1	12,6	100,0
Transport et télécommunication	7,3	19,6	15	26	14,4	17,6	100,0
Hôtels, bars et restaurants	12,5	21,6	14,9	26,3	14	10,6	100,0
Services fournis aux entreprises	15	30	16	21,8	9,5	7,7	100,0
Services personnels, divers	8,8	21	14,9	26,5	15,2	13,5	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessous que, dans chaque forme juridique, les entreprises sont majoritairement âgées de 5 à 10 ans. Celles généralement âgées plus de 16 ans sont des sociétés anonymes (SA) (38,7%). En outre, quelle que soit la forme juridique, la proportion d'entreprises âgées de moins d'un an est relativement faible.

Tableau VII. 5 : Répartition des unités économiques selon la forme juridique par le nombre d'années d'exploitation (%)

	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 3 à 4 ans	De 5 à 10ans	De 11 à 16 ans	Plus de 16 ans	Total
Entreprise individuelle (pers. physique)	5,7	16,8	14,3	27,5	17,5	18,2	100,0
Société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL)	2,4	13,8	19,4	40,5	15,8	8,1	100,0
Société anonyme Unipersonnelle (SAU)	1,0	14,7	15,7	30,4	12,7	25,5	100,0
Société anonyme (SA)	1,5	7,7	8,9	24,3	18,9	38,7	100,0
Société à Responsabilité limitée (SARL)	2,4	11,5	12,7	33,7	21,3	18,4	100,0
Groupement d'Intérêt économique (GIE)	5,1	15,1	13,4	29,3	20,0	17,0	100,0
Autres formes juridiques	3,7	13,6	13,4	27,0	16,7	25,5	100,0
Indéterminé	10,6	21,2	14,8	26,4	14,2	12,8	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

En résumé, l'analyse de la démographie des entreprises a permis d'appréhender une dimension importante du tissu économique et de l'action entrepreneuriale du pays. De manière globale, la plupart des entreprises implantées au Sénégal sont initialement créées par leurs propriétaires (93,2%). Toutefois, différents événements peuvent les affecter parmi lesquels le changement de localisation (4,9%) et l'arrêt momentané d'activité (3,2%). Actuellement, il existe un nombre faible d'entreprises déclarant être en cessation d'activité temporaire pour des raisons, soit économiques (manque de fonds, baisse des ventes ou manque de matériels), soit liées à la disponibilité de l'entrepreneur à gérer son local.

CONCLUSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Rénovation des Comptes nationaux (PRCN), le Sénégal vient de réaliser son premier Recensement général des Entreprises (RGE). Ce dernier s'est fixé comme objectif de développer un système d'information statistique permettant de répondre aux besoins des décideurs public et privé. A cet égard, il a été mis en place un dispositif permettant de collecter des informations statistiques et de les analyser. Ce processus a duré deux ans et vient de livrer ses premiers résultats.

Le Sénégal compte **407 882** unités économiques. La majorité d'entre elles sont des personnes physiques (96,8%). S'agissant des personnes morales, les formes juridiques les plus rencontrées sont les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL).

Les entreprises sénégalaises, petites de taille, sont dirigées par des entrepreneurs généralement de nationalité sénégalaise (94,1%). En effet, les PME représentent 99,9% des unités recensées et sont créées par des entrepreneurs âgés en moyenne de 46 ans. Elles s'activent en grande partie dans le secteur informel et ne tiennent pas de comptabilité. Une faible proportion des entreprises a été en arrêt momentanée de leur activité pendant la collecte (0,07%). Une majorité d'entrepreneurs déclare faire face à une insuffisance de la demande, à un manque de local adapté ou des impôts et taxes élevés. A cela s'ajoutent les lourdeurs des procédures et des formalités administratives contraignantes. Le fort caractère informel des entreprises sénégalaises se reflète dans la faible affiliation aux organisations patronales ou professionnelles et le manque de connaissance de la commande publique.

S'agissant des dispositifs d'appui mis en place pour accompagner les entreprises, les mieux connus et appréciés sont les services des Chambres de commerce, des Chambres de métiers et du guichet unique de l'APIX.

Les entrepreneurs sont majoritairement des hommes et s'activent principalement dans le commerce. Toutefois, les femmes sont particulièrement représentées dans le secteur des services, plus précisément dans la restauration. Concernant les personnes morales, la majeure partie est contrôlée par des Sénégalais. Dans plus de 96,4% des sociétés, l'actionariat est majoritairement sénégalais.

Les travailleurs, notamment ceux des entreprises informelles, ne bénéficient pas de protection sociale. Une faible proportion d'entreprises est inscrite aux institutions de prévoyance retraite (IPRES) et de sécurité sociale (CSS) avec respectivement 2,6% et 2,4%.

Le chiffre d'affaires global généré par les entreprises, tant formelles qu'informelles, s'élève à onze mille six soixante-six (11 349,7) milliards de francs CFA en 2014. Le commerce apparaît comme la branche d'activité la plus dynamique avec 40,3% du chiffre d'affaires et 32,8% de la main-d'œuvre. En outre, les grandes entreprises génèrent 69,9% du chiffre d'affaires. Par ailleurs, la région de Dakar occupe la première place sur les parts du chiffre d'affaires (85,3%) et des personnes employées (51,7%). Le secteur formel génère 83,7% du chiffre d'affaires global.

PERSONNEL DU RGE

DIRECTION DU PRCN

Papa Amadou SARR	Président du Comité de Pilotage du PRCN
Aboubacar Sédikh BEYE	Directeur Général de l'ANSD
Babacar NDIR	Directeur Général Adjoint de l'ANSD
Mbaye FAYE	Coordonnateur de l'unité de Gestion du PRCN

COORDINATION TECHNIQUE DU RGE

Astou SAGNA	Chef de projet du RGE
Bocar KA	Chef de l'unité opérationnelle du RGE

EQUIPE DE DEVELOPPEMENT DE L'APPLICATION DE COLLECTE

Fatou SALL
Cheikh Faye
Serigne Arona DIOP
Augustin Papa NDIOLÉNE
Boubacar DIATTA
Moustaphe NIANG

EQUIPE D'ENCADREMENT TECHNIQUE

Encadrement technique centrale

Bocar KA	Responsables de pôle
Amath DIAGO	
Insa SADIO	
Ousmane DIOP	
Malick DIOP	
Idrissa DIAGNE	
Samba NDIAYE	
Abdoulaye SARR	Unité géomatique du RGE
Khadim DIOP	

Encadrement technique régionale / rédacteurs

Serigne Arona DIOP	Superviseurs régionaux	Dakar
Fatou SALL		Saint-Louis
Mamadou DIALLO		Kolda
Abdou Lahad FAYE		Kédougou, Saint-Louis
Augustin Papa NDIOLÉNE		Sédhiou
Babacar Laye NDOYE		Thiès
Boubacar DIATTA		Tambacounda
Fatou Bintou KEBE		Kaolack
Cheikh FAYE		Diourbel
Moda DIOP		Ziguinchor
Moustapha BOYE		Matam
Moustaphe NIANG		Fatick
Papa Mouhamed BADIANE		Kaffrine
Mouhamed GUEYE		Louga

Arame LAYE NGOM	Superviseurs régionaux adjoints	Dakar
Ndiouga GUEYE		Dakar
Aminata DEME		Dakar
Norbert Bertrand SANKA		Dakar, Kolda
El Hadji Diaraff Diégane DIAGNE		Diourbel, Louga
Souleymane GADIO		Dakar, Saint-Louis
Mor DIOP		Dakar, Thiès
Galass NDOUR		Fatick
Alassane SARR		Kolda
Jean Noel Dibocor DIOUF		Tambacounda, Kédougou, Louga
Fatou Mor SYLL		Saint-Louis
Fatou Diakhaté GUEYE		Thiès

SUPERVISION REGIONALE ET ADMINISTRATIVE

Amath DIAGO	Superviseurs de Pôles	Kaolack
Amath NDIAYE		Louga
Mamadou BALDE		Tamba
Omar SENE		Thiès
Jean Paul DIAGNE		Ziguinchor
Moustapha DIENG	Chefs de Services régionaux de la Statistique et de la Démographie	Fatick
Mbaye NDIAYE		Kaolack
Oumy LAYE		Thiès
Samba Gallo BA		Tambacounda
Mbouya TRAORE		Diourbel
Alioune CISSE		Louga
Pape Ibrahima NDOUR		Sédhiou
Mamanding DIEDHIOU		Kolda
Assane THIOUNE		Kédougou
Abou BA		Saint-Louis
Oumy DIOP		Kaffrine
Ndiouma FAYE		Matam
Antoine SANKA		Ziguinchor

CELLULE DE COMMUNICATION

Gnagna SIDIBE
Awa DIOP
Absa KANE

EQUIPE D'APPUI

Jean MANSAL	Responsable logistique du RGE
Serigne Saliou FAYE	Unité d'impression du RGE
Samba TALL	Unité administrative et financière du PRCN
François DIOUF	Appui informatique du RGE
Momar Balle SYLLA	Comité de Lecture
Mamadou BAH	
Yankhoba Jacques BADJI	

GLOSSAIRE

Termes	Définitions
Entreprise	Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la production de biens ou de services marchands. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique (entreprise individuelle) ou morale (société) qui exerce pour son propre compte, une activité économique.
Entreprise individuelle	L'entreprise individuelle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise. C'est la forme la plus souvent rencontrée dans les catégories suivantes : commerçants, artisans, professions libérales, agents commerciaux.
Entreprise formelle	Une entreprise est dite formelle lorsqu'elle dispose d'un NINEA et tient une comptabilité selon les normes d'un système de comptabilité harmonisé (SYSCOA ou autres).
Entreprise informelle	Les unités du secteur informel sont particulièrement caractérisées par la non-tenue d'une comptabilité formelle.
Entreprises publiques	Ce sont des entreprises à caractère public, dont le contrôle est assuré par l'État. Elles peuvent prendre différentes formes qui les font relever tantôt du droit administratif, tantôt du droit privé.
Etablissement	Un établissement est une unité économique située en un lieu géographiquement bien distinct (ou encore géographiquement individualisée), mais juridiquement dépendant, dans lequel ou à partir duquel, sont exercées des activités de production, de vente ou de service. Il est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit. Ainsi, l'établissement peut être : une usine, un magasin, un bureau, une carrière, un atelier, un entrepôt, etc. On distingue trois types d'établissements : établissement unique : il s'agit d'un établissement qui ne possède ou ne contrôle pas d'autres établissements et n'est contrôlé par aucun autre établissement. Il se confond à l'entreprise ; établissement principal (ou siège social) : il s'agit d'un établissement abritant les organes décisionnels de l'entreprise ; établissement secondaire (ou succursale) : il s'agit d'un établissement, distinct de l'établissement principal, lieu où sont exercées les activités et qui dépend juridiquement de l'entreprise mère.
Groupement d'Intérêt économique (GIE)	C'est un groupement de nature économique possédant la personnalité morale. Il a pour but de permettre la coopération entre entreprises pour la réalisation d'un projet commun, de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres. Son activité doit être dans le prolongement de l'activité de ses membres. Il peut porter sur la commercialisation, la recherche, les services de production et la logistique. Le GIE a une comptabilité propre, mais ses bénéfices, le cas échéant, sont attribués à chacune des entreprises-membres au prorata de leur participation.
Capital social	Le capital social est égal au montant total des apports de biens et d'argent dont les associés ou actionnaires transfèrent la jouissance à la société en contrepartie de droits sociaux (parts sociales ou actions en fonction de la forme juridique de l'entreprise).

Chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (Hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, de prestations de services et des produits des activités annexes.		
Société	La société est une personne morale, une entité collective instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens en vue de partager des bénéfices ou de profiter des économies qui peuvent en résulter. L'acte fondateur de la société est la rédaction et le dépôt de ses statuts. Les sociétés peuvent se classer en sociétés de personnes et sociétés de capitaux.		
	Société de personnes	Les sociétés de personnes sont basées sur les relations de personnes qui se connaissent, qui décident de s'associer entre elles : les parts ne sont pas cessibles, sans l'accord des associés. Chaque associé est personnellement et indéfiniment responsable sur ses propres biens. On distingue les sociétés en Nom Collectif et les sociétés en Commandite Simple.	
		Société en nom collectif	Elle est celle dans laquelle tous les associés sont commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.
		Société en commandite simple	Elle est celle dans laquelle coexistent un ou plusieurs associés indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales dans la limite de leurs apports dénommés « associés commanditaires » ou « associés en commandite », et dont le capital est divisé en parts sociales.
	Sociétés de capitaux	Les sociétés de capitaux sont constituées anonymement : les personnes qui apportent les capitaux ne se connaissent pas (du moins pour la plus grande partie) ; les parts sont sous forme d'actions, qui sont librement cessibles. Les associés ne sont responsables que dans la limite de leur apport, c'est-à-dire le montant de leurs actions. On distingue les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL).	
		Société anonyme (SA)	C'est une société dont les associés ou " actionnaires " détiennent un droit représenté par un titre négociable appelé « action » Ils ne supportent les pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs apports. Il est possible de constituer une SA ou d'en maintenir durablement l'existence avec une seule personne physique ou morale (SA unipersonnelle) Le capital social minimum est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CF A et le quart libéré immédiatement. Il est divisé en actions dont le montant nominal ne peut être inférieur à dix mille (10.000) francs CF A. Le mode d'administration de chaque société anonyme est défini dans ses statuts
Société à Responsabilité Limitée (SARL)		C'est une société dans laquelle les associés ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales. Elle peut être constituée par une personne physique ou morale, ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales. Elle est désignée par une dénomination sociale qui doit être immédiatement précédée ou suivie en caractères lisibles des mots : « Société à Responsabilité limitée » ou du sigle : « SARL ». Le capital social doit être d'un 1 000 000 FCFA au moins. Il est divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 5 000 FCFA.	
Branche d'activité	Une branche d'activité est un ensemble d'unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Selon l'INSEE, la branche d'activité est l'ensemble des unités de production fournissant un même produit ou service.		
Industrie	Une industrie se définit comme l'ensemble des unités de production qui exercent essentiellement un type identique ou similaire d'activité économique de production. Selon l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (INSEE), en première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché.		

ANNEXES

Annexe I.1: Répartition du personnel de collecte par région

Région	Superviseur	Contrôleur	Enquêteur
DAKAR	17	90	462
ZIGUINCHOR	2	9	45
DIOURBEL	2	15	82
SAINT LOUIS	2	9	49
TAMBACOUNDA	1	10	48
KAOLACK	2	10	59
THIES	3	19	90
LOUGA	1	10	53
FATICK	1	2	12
KOLDA	1	3	17
MATAM	1	3	20
KAFFRINE	1	3	15
KEDOUGOU	1	3	19
SEDHIOU	1	2	16
SENEGAL	36	188	987

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II.1 : Répartition des propriétaires des unités économiques par sexe selon la branche d'activité

	Masculin	Féminin
Agriculture, élevage et pêche	6,9	2,9
Industries alimentaires	4,5	1,8
Industries textiles	14,0	6,4
Autres industries	13,7	3,1
Bâtiments et Travaux publics	0,1	0,0
Commerce	46,5	66,8
Transport et télécommunications	0,4	0,1
Hôtels, bars et restaurants	2,1	12,2
Services fournis aux entreprises	1,7	1,3
Services personnels, divers	10,1	5,5
Total	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 2 : Répartition des entrepreneurs individuels par nationalité selon la branche d'activité (%)

	Agriculture, Elevage et Pêche	Industries Alimentaires	Industries textiles	Autres Industries	Bâtiments et travaux publics	Commerce	Transport et Télécom.	Hôtels, bars et Restaurants	Services Fournis aux Entreprises	Services Personnels, Divers	Total
Sénégalaise	5,8	3,7	12,2	10,8	0,1	52,6	0,3	4,8	1,6	8,2	100,0
Burkinabé	3,0	4,2	9,1	3,4	0,0	37,3	0,0	30,8	1,9	10,3	100,0
Ivoirienne	0,4	1,2	13,6	3,7	0,0	44,9	0,0	14,4	1,2	20,6	100,0
Guinéenne (Conakry)	0,4	1,7	4,2	4,3	0,0	66,1	0,1	6,0	0,1	17,0	100,0
Maliennne	0,7	1,8	1,5	3,6	0,0	32,1	0,3	54,6	0,2	5,2	100,0
Bénoïse	3,9	1,3	10,5	6,6	0,0	47,4	0,0	11,8	2,6	15,8	100,0
Nigérienne	0,4	23,3	3,4	3,7	0,0	38,3	0,4	13,6	1,0	15,8	100,0
Togolaise	3,3	3,3	10,6	11,4	0,0	26,8	0,0	6,5	4,1	34,1	100,0
Bissau Guinéenne	1,2	1,7	47,7	5,3	0,0	32,1	0,3	3,6	1,0	7,1	100,0
Autres nationalités africaines de la Zone Franc	1,7	7,7	4,0	4,7	0,5	58,5	0,7	8,2	2,0	11,9	100,0
Autres nationalités africaines	1,1	8,4	4,8	5,8	0,1	61,8	0,1	5,6	0,9	11,3	100,0
Française	2,5	3,1	3,1	5,0	0,0	35,2	1,3	29,6	8,2	11,9	100,0
Autres nationalités européennes	2,2	4,3	4,3	17,4	2,2	34,8	0,0	21,7	2,2	10,9	100,0
Américaine	4,8	0,0	4,8	9,5	0,0	57,1	0,0	4,8	4,8	14,3	100,0
Canadienne	0,0	0,0	18,5	7,4	0,0	48,1	0,0	0,0	0,0	25,9	100,0
Autres nationalités américaines	9,4	6,3	6,3	25,0	0,0	43,8	0,0	0,0	0,0	9,4	100,0
Chinoise	0,6	0,0	2,2	3,9	0,0	87,7	0,0	1,7	0,6	3,4	100,0
Autres nationalités asiatiques	2,6	3,9	2,6	9,1	0,0	70,1	1,3	5,2	0,0	5,2	100,0
Autres nationalités	0,8	8,4	4,2	6,1	0,0	64,5	0,0	7,1	0,8	8,2	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 3 : Répartition des unités selon le système de comptabilité utilisé

Système de comptabilité	Fréquence	Effectif
Système comptable Ouest africain (SYSCOA)	18,4	11430
Système de Comptabilité harmonisé autre que le SYSCOA	1,3	787
Système de Comptabilité non formelle (utilisation de carnets)	80,3	49746
Ensemble	100,0	61963

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 4 : Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon le milieu (%)

Milieu de Résidence	Formel	Informel
Dakar	75,2	38,4
Autres urbains	21,8	37,4
Autres Ruraux	3,0	24,2

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 5 : Répartition des entreprises par milieu selon la forme d'exploitation (%)

Milieu de Résidence	Formel	Informel	Ensemble
Autres Ruraux	0,4	99,6	100,0
Autres urbains	1,8	98,2	100,0
Dakar rural	1,3	98,7	100,0
Dakar urbain	5,8	94,2	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 6 : Répartition des entreprises par formel ou informel selon la Branche d'activité (%)

Branche d'activité	Formel	Informel
Agriculture, élevage et Pêche	1,4	6,0
Industries alimentaires	4,0	3,7
Industries textiles	0,9	11,6
Autres industries	5,8	10,4
Bâtiments et Travaux publics	5,2	0,1
Commerce	32,4	52,7
Transport et télécommunications	4,8	0,3
Hôtels, bars et restaurants	6,1	5,2
Services fournis aux entreprises	21,7	1,5
Services personnels, divers	17,8	8,6
Ensemble	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 7 : Répartition des entreprises par branche d'activité selon la forme d'exploitation (%)

Branche d'activité	Formel	Informel
Agriculture, Elevage et Pêche	0,7	99,3
Industries alimentaires	3,2	96,8
Industries textiles	0,2	99,8
Autres industries	1,7	98,3
Bâtiments et travaux publics	60,8	39,2
Commerce	1,9	98,1
Transport et télécommunications	34,0	66,0
Hôtels, bars et restaurants	3,5	96,5
Services Fournis aux Entreprises	30,8	69,2
Services personnels, divers	6,0	94,0
Ensemble	3,0	97,0

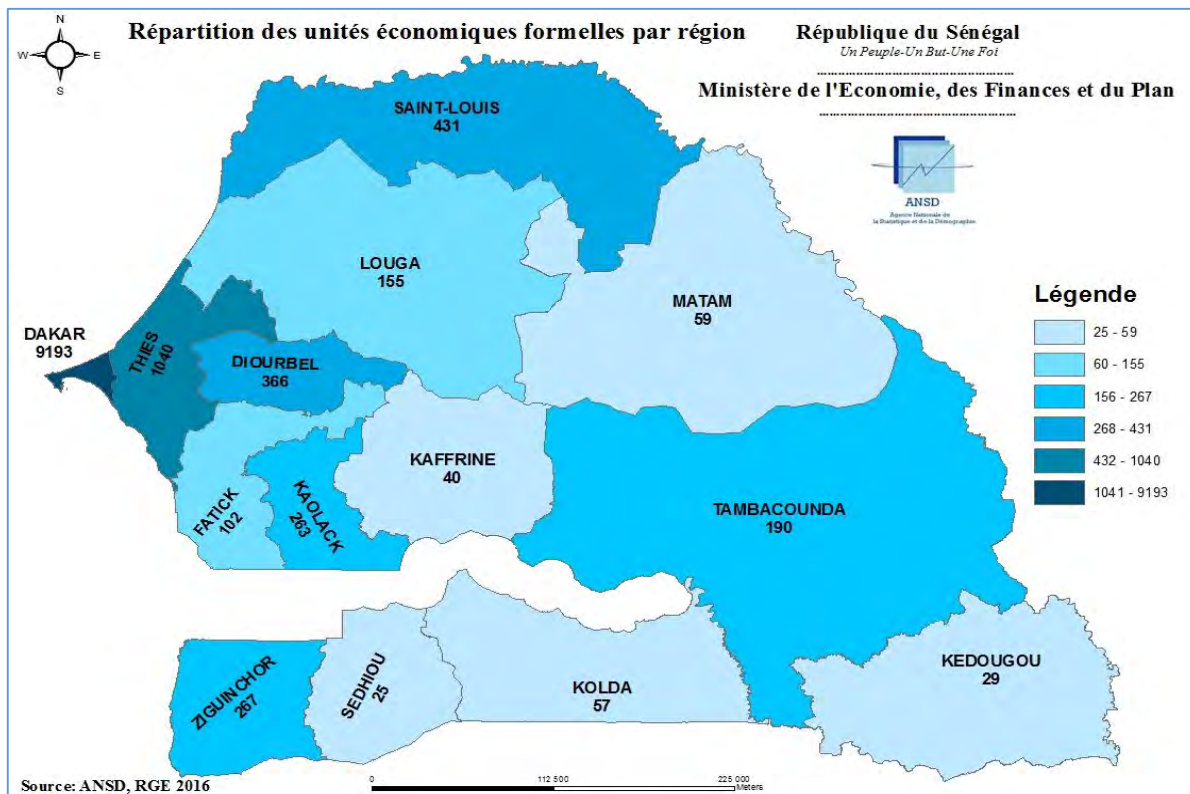
Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 8 : Répartition des unités économiques par région selon la forme d'exploitation

Région	Formel	Informel	Ensemble
Dakar	9 193	151 770	160 963
Thies	1 040	45 839	46 879
Diourbel	366	37 951	38 317
Kaolack	263	23 646	23 909
Kolda	57	21 131	21 188
Saint Louis	431	19 403	19 834
Tambacounda	190	19 071	19 261
Ziguinchor	267	15 482	15 749
Sédhiou	25	14 033	14 058
Louga	155	13 339	13 494
Kaffrine	40	10 245	10 285
Fatick	102	9 388	9 490
Matam	59	8 181	8 240
Kédougou	29	6 186	6 215
Ensemble	12 217	395 665	407 882

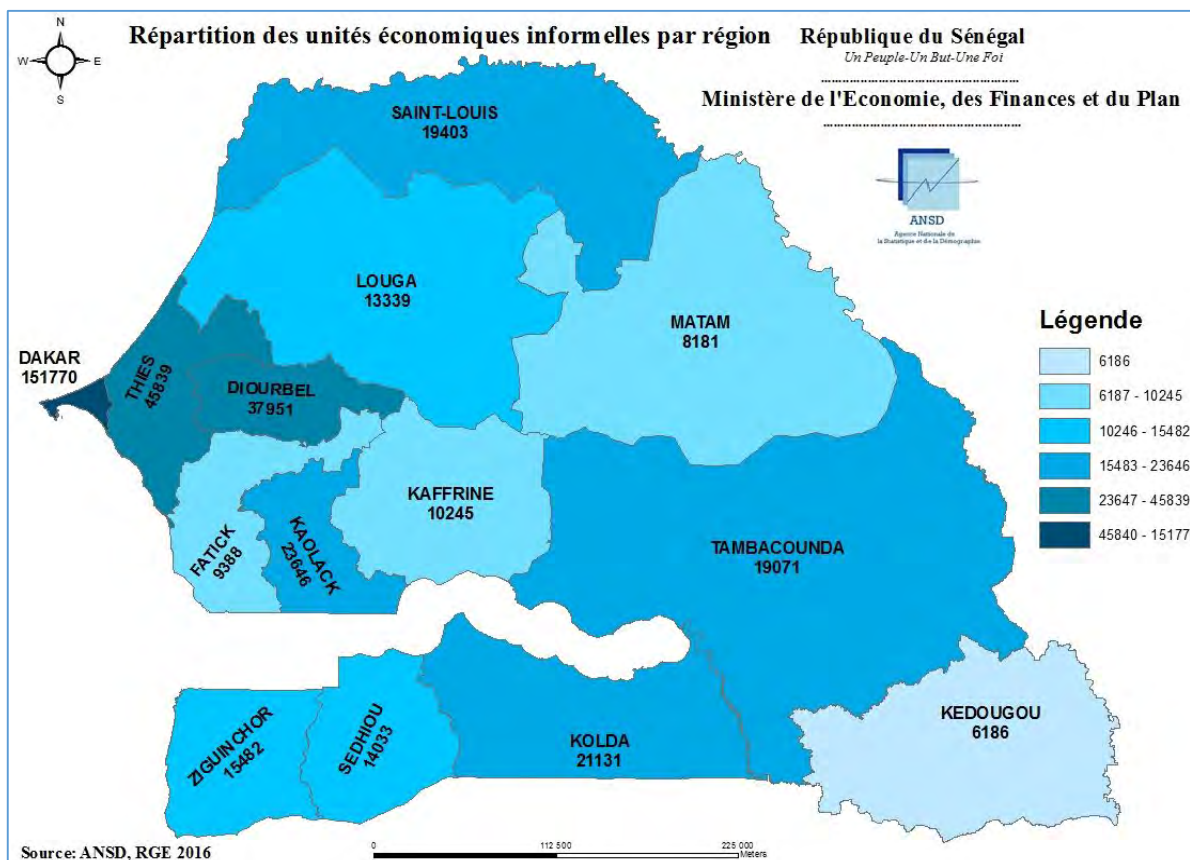
Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 9 : Répartition spatiale des unités économiques formelles suivant les régions



Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 10 : Répartition spatiale des unités économiques informelles suivant les régions



Source : ANSD/RGE 2016

Annexe II. 11 : Encadré sur les modalités de création d'entreprises

Statut Juridique	Entreprise Individuelle	SARL	SA	GIE
Associés Minimum	01	01	01	02
Capital minimum démarrage	0 FCFA	1.000.000 FCFA minimum à libérer intégralement à la constitution	10.000.000 FCFA minimum : libération du ¼ à la constitution et du solde dans les 3 ans	0 FCFA
Responsabilité associé	Illimitée (élargie aux biens personnels de l'entrepreneur)	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Illimitée et solidaire (sauf convention contraire avec les tiers)
Imposition des bénéfiques	Contribution Globale Unique jusqu'à 25 millions de CA pour les services et 50 millions pour les commerces de marchandises IS sur option	Impôt sur les sociétés (IS) 30% du bénéfice net	Impôt sur les sociétés 30% du bénéfice net	Contribution Globale Unique jusqu'à 25 millions de CA pour les services et 50 millions pour les commerces de marchandises (ou IS sur option)
L'impôt minimum forfaitaire	0 FCFA IMF : C'est le minimum dû si le résultat est déficitaire	Entre 500 000 FCFA et 1000 000 FCFA (selon le chiffre d'affaires)	Entre 500 000 FCFA et 1000 000 FCFA (selon le chiffre d'affaires)	0 FCFA
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> 02 copies de la carte d'identité nationale 02 copies de la carte consulaire ou de la carte d'identité d'étranger pour les étrangers 01 déclaration sur l'honneur, disponible à l'APIX, renseignée et signée par le requérant ou l'extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois le casier judiciaire du pays d'origine datant de moins de 3 mois (pour les étrangers) le certificat de résidence (délivré par la police ou la mairie) le certificat de mariage (le cas échéant) <p>deux timbres fiscaux de 2000 FCFA (pour le RC et le NINEA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> une déclaration sur l'honneur, disponible auprès du notaire, renseignée et signée par le gérant ou son casier judiciaire datant de moins de 3 mois; le casier du pays d'origine (pour les étrangers) de moins de 3 mois ; <p>la photocopie de la carte d'identité des associés ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> 03 imprimés recto verso des statuts, du règlement intérieur et du procès-verbal de l'AG constitutive 01 copie des cartes d'identité des membres 01 déclaration sur l'honneur, disponible à l'APIX, renseignée et signée par le Président ou le casier judiciaire du Président datant de moins de trois (3) mois ; 02 copies de la carte consulaire ou de la carte d'identité d'étranger (pour les étrangers) Le casier judiciaire du pays d'origine du président pour les étrangers de moins de trois (3) mois ; 11 timbres fiscaux de 2000 FCFA : les 9 sont à apposer sur chaque feuillet des statuts, du règlement intérieur et du PV pour 	

			l'enregistrement et les 2 restants sur le RC et le NINEA
Frais de constitution	<ul style="list-style-type: none"> 10.000 FCFA de frais de greffe pour les entreprises individuelles sans nom commercial ; 20 000 FCFA pour les entreprises individuelles avec nom commercial dont : 10 000 FCFA pour l'enregistrement du nom commercial auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ; 10 000 F CFA pour les frais de greffe. 	<ul style="list-style-type: none"> Des droits d'enregistrement : <ul style="list-style-type: none"> 25 000 FCFA si un Capital de 1 à 10 000 000 ; 1% du Capital si celui-ci est supérieur à 10 000 000 ; NB: En cas d'apport immobilier, il y'a une surtaxe de 3% de la valeur de l'apport pour les droits d'enregistrement. des frais de notaire : Pour les SARL, les frais sont de 400 000 FCFA environ pour un capital de 1 million Pour les SA, 700 000 FCFA approximativement pour un capital de dix (10) millions 	<ul style="list-style-type: none"> des droits d'enregistrement d'un montant 35 000 FCFA des frais de constitution de 30 000 FCFA dont : 20 000 pour le frais de protection du nom commercial à l'OAPI ; 10 000 pour les frais de Greffe.

Annexe IV. 1 : Répartition des propriétaires des unités économiques selon le sexe et la branche d'activité en (%)

Branche d'activité	Masculin	Féminin
Agriculture, élevage et pêche	6,9	2,9
Industries alimentaires	4,5	1,8
Industries textiles	14,0	6,4
Autres industries	13,7	3,1
BTP	0,1	0,0
Commerce	46,5	66,8
Transport et télécommunication	0,4	0,1
Hôtels, bars et restaurants	2,1	12,2
Services fournis aux entreprises	1,7	1,3
Services personnels, divers	10,1	5,5
Ensemble	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe IV. 2 : Age moyen des propriétaires des unités économiques selon la branche d'activité et le sexe

Branche d'activité	Masculin	Féminin
Agriculture, élevage et pêche	48	48
Industries alimentaires	39	46
Industries textiles	37	38
Autres industries	40	46
BTP	42	40
Commerce	39	45
Transport et télécommunication	41	37
Hôtels, bars et restaurants	39	41
Services fournis aux entreprises	38	35
Services personnels, divers	38	36

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe IV. 3 : Age médian des propriétaires des unités économiques selon la branche d'activité et le sexe

	Masculin	Féminin
Agriculture, élevage et pêche	47	48
Industries alimentaires	37	46
Industries textiles	35	36
Autres industries	38	46
BTP	41	37,5
Commerce	37	44
Transport et télécommunication	39	35
Hôtels, bars et restaurants	37	40
Services fournis aux entreprises	36	33
Services personnels, divers	36	34

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe V. 1 : Proportion d'entreprises formelles ayant des difficultés selon le type de contrôle (%)

	Sénégalais	Etranger
Taxes et impôts trop élevés	17,8	22,0
Formalités administratives contraignantes	6,9	11,8
Difficultés d'écoulement de la production	11,6	11,2
Difficultés d'approvisionnement en énergie	6,0	8,5
Difficultés d'accès au crédit	10,2	8,3
Insuffisance de personnel qualifié	4,4	6,8
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	6,4	6,1
Difficultés d'accès à la commande publique	5,8	6,0
Difficultés d'approvisionnement en matière première	4,7	5,5
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	4,2	4,9
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	4,2	4,6
Coût du transport élevé	4,2	4,6
Corruption	2,9	4,6
Coût élevé de la main d'œuvre	4,0	4,3
Manque de local adapté	6,5	3,5
Manque de technologie spécialisée/ machines et pièces de rechange	4,4	3,4

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe V. 2 : Proportion d'entreprises ayant des difficultés selon le milieu (%)

	Dakar	Autres urbains	Autres ruraux
Insuffisance de la demande	34	30	27
Manque de local adapté	26	30	38
Taxes et impôts trop élevés	37	33	15
Difficultés d'accès au crédit	27	29	39
Difficultés d'approvisionnement en matière première	21	31	46
Manque de technologie spécialisée	18	29	54
Coût du transport élevé	17	25	61
Difficultés d'approvisionnement en énergie	26	27	44
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	25	30	41
Difficultés d'accès à la commande publique	23	37	32
Formalités administratives contraignantes	36	30	23
Coût élevé de la main d'œuvre	24	33	38
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	36	23	33
Insuffisance de personnel qualifié	21	31	45
Corruption	33	31	26
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	24	36	32

Source : ANSD/RGE 2016

Annexe VI. 1 : Proportion d'entreprises formelles ayant des difficultés selon le type de contrôle (%)

	Sénégalais	Etranger
Taxes et impôts trop élevés	17,8	22,0
Formalités administratives contraignantes	6,9	11,8
Difficultés d'écoulement de la production	11,6	11,2
Difficultés d'approvisionnement en énergie	6,0	8,5
Difficultés d'accès au crédit	10,2	8,3
Insuffisance de personnel qualifié	4,4	6,8
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	6,4	6,1
Difficultés d'accès à la commande publique	5,8	6,0
Difficultés d'approvisionnement en matière première	4,7	5,5
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	4,2	4,9
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	4,2	4,6
Coût du transport élevé	4,2	4,6
Corruption	2,9	4,6
Coût élevé de la main d'œuvre	4,0	4,3
Manque de local adapté	6,5	3,5
Manque de technologie spécialisée/ machines et pièces de rechange	4,4	3,4

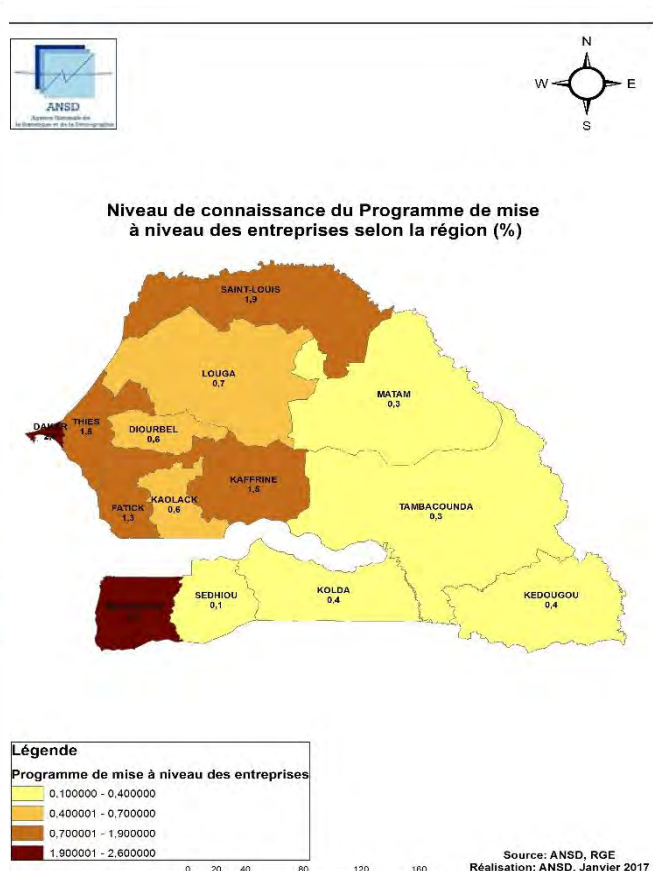
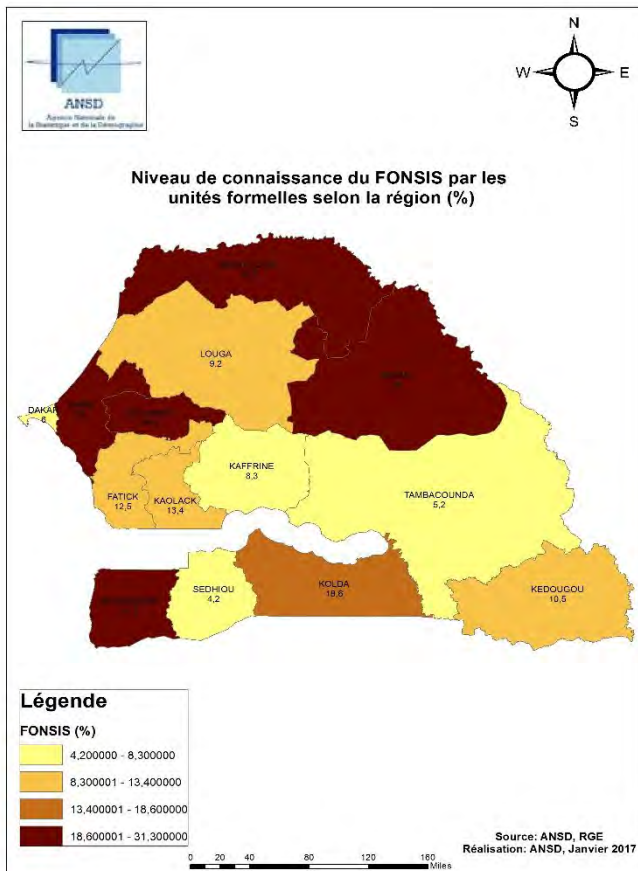
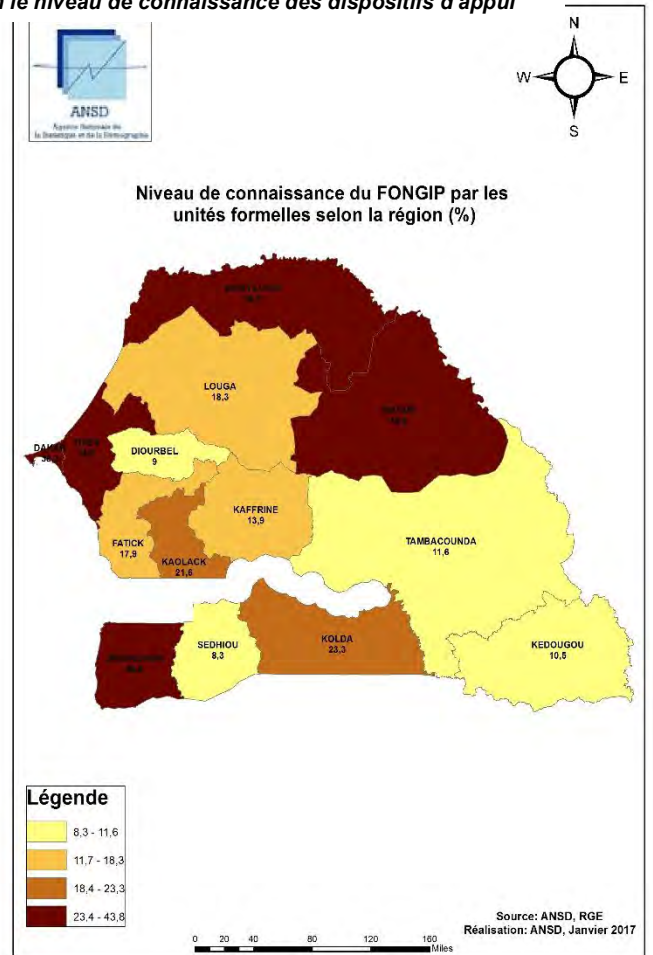
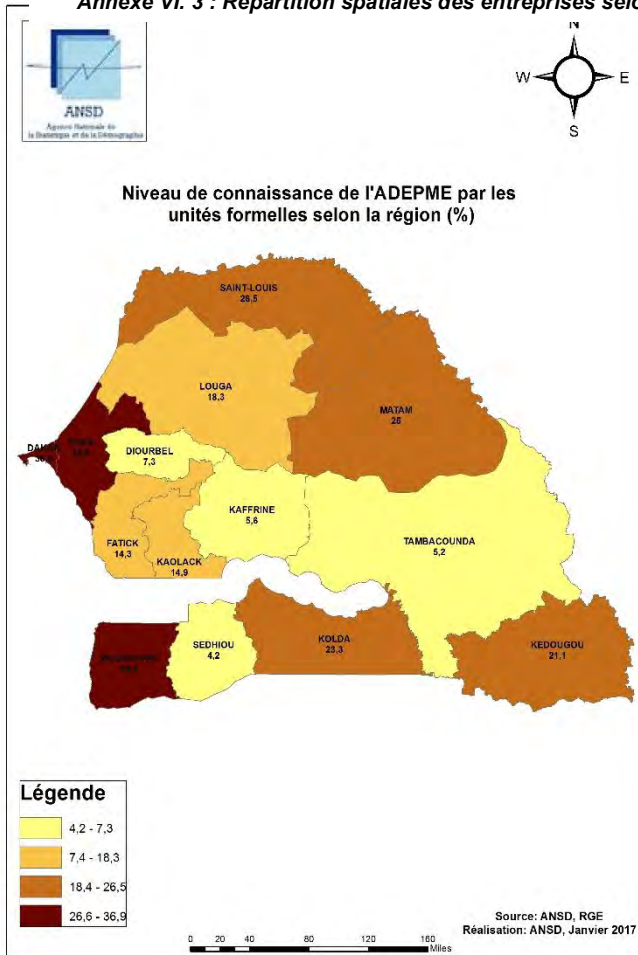
Source : ANSD/RGE 2016

Annexe VI. 2 : Proportion d'entreprises ayant des difficultés selon le milieu

	Dakar	Autres urbains	Autres ruraux
Manque de local adapté	20,8	24,2	31,2
Insuffisance de la demande	32,4	29,4	26,6
Difficultés d'approvisionnement en matière première	9,8	14,4	21,7
Coût du transport élevé	5,6	8,6	21,3
Difficultés d'accès au crédit	13,0	14,2	19,4
Manque de technologie spécialisée	6,1	10,0	19,2
Difficultés d'approvisionnement en énergie	7,7	8,4	13,6
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	5,2	6,4	8,9
Taxes et impôts trop élevés	19,5	18,0	8,3
Difficultés d'accès à la commande publique	4,0	6,5	5,7
Insuffisance de personnel qualifié	2,4	3,8	5,5
Coût élevé de la main d'œuvre	3,0	4,3	5,1
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	4,5	2,9	4,2
Formalités administratives contraignantes	4,7	4,1	3,1
Corruption	3,8	3,7	3,1
<i>Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux</i>	1,4	2,2	1,9

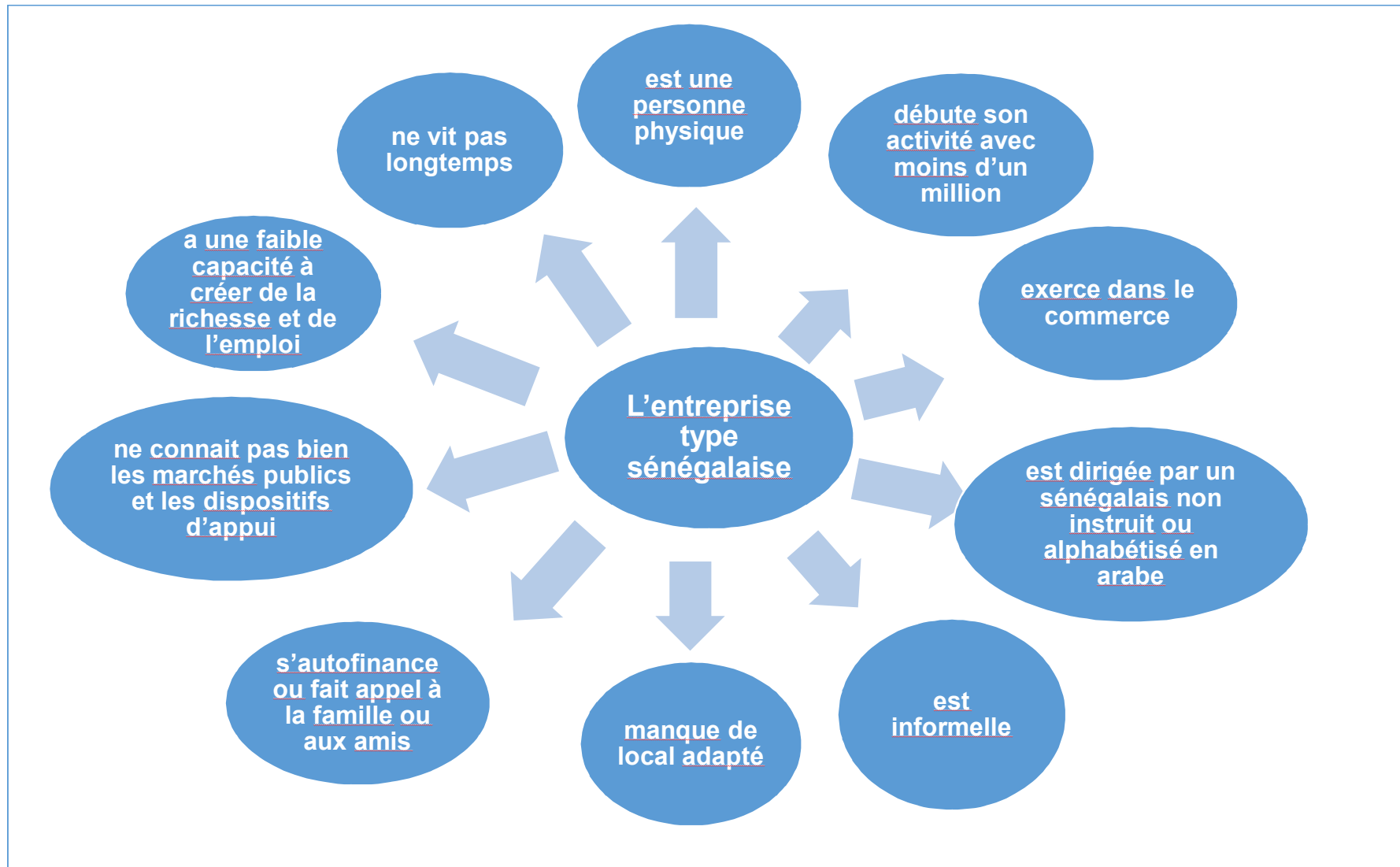
Source : ANSD/RGE 2016

Annexe VI. 3 : Répartition spatiales des entreprises selon le niveau de connaissance des dispositifs d'appui



Source : ANSD/RGE 2016

Portrait type de l'entreprise sénégalaise recensée dans le RGE



TRAQUER LE CHIFFRE PARTOUT OU IL SE TROUVE



POUR PRODUIRE L'INFORMATION STATISTIQUE INDISPENSABLE A LA PRISE DE DECISIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES





**RESTITUTION DU PROJET DE RENOVATION DES
COMPTES NATIONAUX (PRCN)**



Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant – BP 116 Dakar RP Dakar RP

Tel : 33 869 21 67 / 33 869 21 39 – Fax : 33 869 21 63

Site web: www.ansd.sn Mail: statsenegal@ansd.sn